la Cape

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (Cape) s'est engagée dans la politique de la ville depuis sa création en janvier 2003.
Le programme « Politique de la ville » n'est qu'un des éléments des politiques publiques conduites au bénéfice des quartiers en difficultés, auquel chacun des ministères concernés, chaque collectivité, chaque administration a vocation à contribuer.

Le partenariat élargi au titre des contrats de ville de nouvelle génération comprend de nouveaux acteurs qui sont nécessaires pour traiter les nombreuses problématiques des quartiers prioritaires de ce territoire et qui relèvent de chacune des attributions de l'Etat, des collectivités et administrations.

En effet, ces quartiers enregistrent des indicateurs préoccupants et des dysfonctionnements notables récurrents : 30.6 % de chômage, un revenu médian de 8 250 euros par an, 17.6% de familles monoparentales, près d'une personne sur deux ne possède pas de diplôme…

Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, ville de Vernon, la CAF de l'Eure, bailleurs sociaux, Pôle emploi, chambres consulaires, l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat … autant d'acteurs qui signeront à l'échelle de l'agglomération ce contrat unique. A la différence des précédents contrats urbains de cohésion sociale auxquels il se substitue, il engage plusieurs acteurs dans un projet co-construit qui remet les habitants au centre du dispositif avec des méthodes nouvelles de démocratie participative (concertation) afin que les habitants participent et prennent part aux décisions de la politique de la ville.

> Trois priorités stratégiques

Le contrat de ville s'articule autour de trois piliers conformément à la circulaire du 30 juillet 2014 :

- le pilier « cohésion sociale » visant à réduire la pauvreté et à tisser le lien social,
- le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » dont l'objectif est une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants,
- le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » avec pour objectif la réduction de moitié des écarts de taux d'emploi des jeunes entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence.

A ces trois piliers s'ajoute un axe transversal « valeurs de la République et citoyenneté » suite aux événements tragiques du 11 janvier 2015.

>Une nouvelle géographie prioritaire

Tout en réaffirmant la double finalité de la politique de la ville, celle d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficultés, la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré la mise en place d'un périmètre unique d'intervention : celui du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), selon un critère simple et objectif de concentration urbaine de pauvreté.

Cette nouvelle géographie prioritaire rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficultés.
L'identification des nouveaux quartiers réglementaires se base ainsi sur le critère unique de la pauvreté c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian de référence (18 750 euros annuels un niveau national avec un seuil de bas revenu de 11 250 euros). Localement ce critère est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque EPCI afin d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné.

Les prérequis déterminant les nouveaux quartiers réglementaires sont les suivants : une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants; un nombre minimal de 1 000 habitants par quartier; le respect du seuil de bas revenus; le principe de la continuité urbaine (pas de linéaire de plus de 200 mètres entre 2 zones au sein d'un QPV), pas d'inclusion d'équipements sauf s'ils permettent de raccorder des zones entre elles au sein d'un QPV.
Ainsi, c'est ainsi que le décret du 30 décembre 2014 identifie comme quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la commune de Vernon :

- les quartiers Valmeux-Blanchères avec 3 590 habitants et un revenu médian de 8 500 €,
- le quartier des Boutardes avec 1 180 habitants et un revenu médian de 8 000 €.

A noter que le quartier de Vernonnet, qui ne répond pas au critère de seuil de 1 000 habitants n'est pas retenu dans le cadre de cette nouvelle géographie prioritaire malgré un revenu médian de 9 500 euros et les demandes de dérogations effectuées par la Cape.

A défaut, le maire de Vernon, Sébastien LECORNU, et le président de la Cape, Gérard VOLPATTI, ont donc demandé par courrier du 20 juin 2014 à ce que le quartier de Vernonnet puisse être placé en territoire de veille. Un courrier de réponse de la préfecture daté du 21 octobre 2014 ratifiait cette requête.

L'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise que *« les quartiers qui relèvent, aujourd'hui, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015, font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités. A ce titre et à la demande de l'EPCI et des communes concernées, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville, qui définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités afin de conforter leur situation ».*
Le positionnement du quartier de Vernonnet en territoire de veille active doit permettre de :

- mobiliser l'ingénierie de la politique de la ville, y compris l'observation locale et la veille partenariale,
- mobiliser les moyens de droit commun des différents signataires du contrat, et tout particulièrement la solidarité locale,
- pérenniser les dispositifs spécifiques tels que les Programmes de Réussite Educative ou les postes d'adultes-relais au sein des associations (poursuite jusqu'à leur terme des conventions), dans la recherche d'un meilleur co-financement, et le cas échéant avec le maintien de crédits d'intervention de l'État.

Quartiers Valmeux-Blanchères

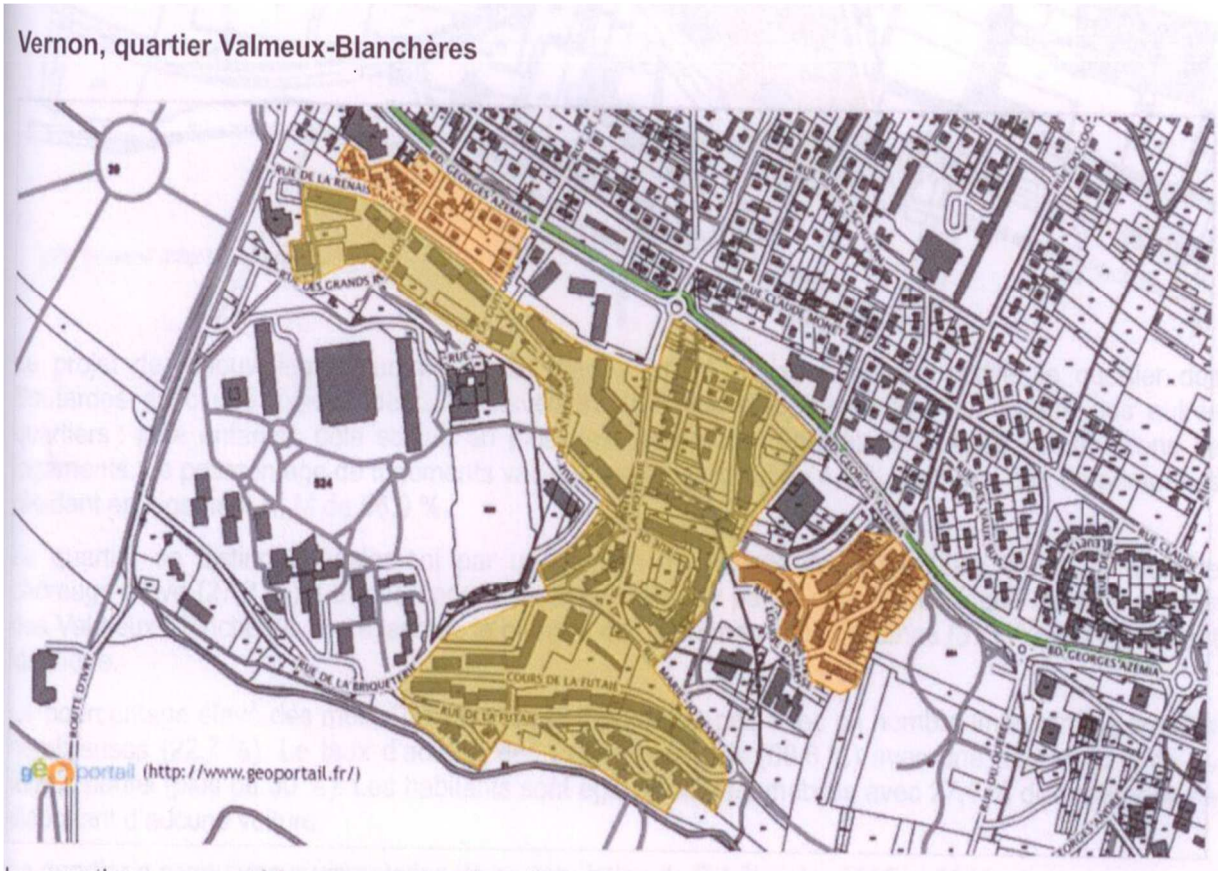

Principales caractéristiques *(données extraites de la revue « point de vue de l'Etat » de décembre 2014)*

- Une population particulièrement jeune : 34.4% de la population a moins de 18 ans aux Valmeux et 34.5% aux Blanchères.
- Un nombre important de familles nombreuses : 43.2% aux Valmeux et 23.6% aux Blanchères.
- Une forte présence des familles monoparentales : 21.5% aux Blanchères et 21.1% aux Valmeux.
- Un taux de scolarisation des jeunes de plus de 18 ans relativement bas aux Blanchères (39.9%) contrairement aux Valmeux où ce taux est élevé (62.6%.).
- Un taux de chômage élevé : 38.4% aux Valmeux et 26% aux Blanchères.
- L'absence quasi-totale de cadres supérieurs : 0% aux Valmeux et 1.8% aux Blanchères.
- L'absence quasi-totale de diplômés de l'enseignement supérieur : 2% aux Valmeux et 3.6% aux Blanchères.
- Une surreprésentation des actifs ouvriers : 53% aux Valmeux et 42.1% aux Blanchères.
- Une surreprésentation des personnes sans diplômes : 50.5% aux Valmeux et 37.5% aux Blanchères.
- Une part importante de population issue de l'immigration : 24%.

79.3% de la population résident en logement HLM (95%pour les Valmeux). Le nombre de logements sociaux vacants est de 3% dont 1.8% pour les Valmeux.
Le taux d'activité des femmes est de 70% aux Blanchères et seulement 65.7% aux Valmeux où 49.8% d'entre elles ne travaillent qu'à temps partiel.
La population est très peu mobile : 27.2% des ménages ne disposent pas de voiture.

Quartier des Boutardes

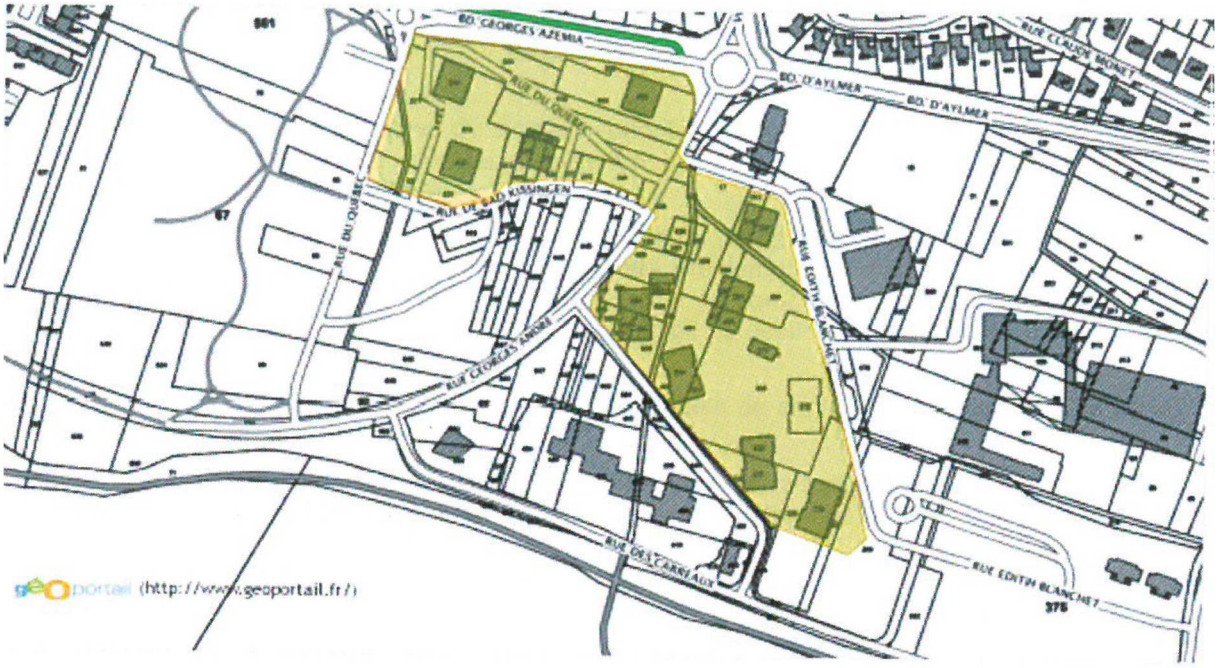

Principales caractéristiques *(données extraites de la revue « point de vue de l'Etat » de décembre 2014)*

- Une population jeune importante : 31.6% des habitants ont moins de 18 ans.
- Un nombre élevé de familles nombreuses : 22.7%.
- Une part importante de population issue de l'immigration : 28.5%.
- Un taux de chômage élevé : 27.2%.
- Un nombre important de personnes sans diplômes : 37.7%.
- Le ratio cadres supérieurs-ouvrier est plus équilibré que sur le quartier Valmeux-Blanchères.
- Un taux d'activité des femmes bas (68.6%) avec une part importante de temps partiel (plus de 30%).
- Une faible mobilité des habitants : 27.1% des ménages ne disposent pas de voiture.
- 56.9% des habitants résident en logement HLM. Le taux de vacance est de 4.9%.

> Engagements des signataires

Le comité interministériel des villes (CIV) du 19 février 2013 a décidé le renforcement de la mobilisation des crédits de droit commun au travers de conventions d'objectifs qui ont été signées avec les principaux ministères, les associations d'élus ou les partenaires stratégiques, tels que Pôle emploi, la mission locale….
Cette mobilisation de droit commun vaut également pour les collectivités territoriales ainsi que toutes les administrations concernées et relevant de leurs champs d'interventions respectifs.
La mobilisation des moyens de droit commun sur les quartiers devra être optimisée. Ces quartiers pourront bénéficier en outre des crédits d'intervention spécifiques du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

L'Etat à travers la DDCS, la DIRECCTE, la DSDEN, la DRAC, la DDTM et les services de justice (TGI-SPIP).

L'Etat, outre le droit commun de ses services déconcentrés, s'engage à apporter chaque année une enveloppe dédiée de subventions spécifiques aux associations et collectivités.
De plus, des dispositifs spécifiques mis en œuvre sur les quartiers concernés par la politique de la ville : l'atelier santé ville, le Programme de Réussite Educative et les « adultes-relais » sont cofinancés.
En outre, l'Etat contribue à l'amélioration des conditions de vie à l'échelle des communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées via la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Développement Urbain (DDU) qui est remplacée par la Dotation Politique de la Ville (DPV).
La DDU, conditionnée par des indicateurs de pauvreté, est attribuée chaque année aux 100 communes les plus pauvres de France. La ville de Vernon a bénéficié de cette dotation en 2010, 2013 et 2014.

La Cape

La Cape œuvre au quotidien en direction des QPV notamment, sur ces crédits de droits commun dans le cadre de ses interventions relatives à ses attributions courantes telles transport, aménagement, développement économique, habitat, logement, culture, sports, environnement, enfance/jeunesse…

En complément de ces actions, elle poursuivra son engagement à travers ses équipements (Point Services Publics et Service de Prévention et de Médiation Sociale), implantés sur 2 sites, et ses personnels (9 agents) spécialement formés et dédiés à la médiation sociale, l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement des habitants des QPV, ainsi qu'à la prise en charge de la coordination du contrat de ville (3 agents).
En effet, ses équipes accueillent, conseillent, orientent et accompagnent les personnes dans un parcours individualisé et adapté à leurs situations.

La Cape dégagera par ailleurs, une enveloppe supplémentaire annuelle de crédits spécifiques d'environ 85 000 euros de subventions en faveur des associations et autres partenaires sur le principe d'un appel à projets annuel. Depuis 2003, l'agglomération de Vernon apporte ainsi son soutien à plus d'une quinzaine de porteurs de projet chaque année. Cet appel à projets lui permettra de cofinancer également aux côtés de l'Etat et de la ville, les dispositifs spécifiques de la politique de la ville notamment les ateliers santé ville, le dispositif de réussite éducative, l'accès aux droits….
En outre, la Cape collabore, contribue et/ou anime des coopérations/collaborations entre les différents acteurs et partenaires en lien avec la politique de la ville.

Enfin, la Cape continuera de veiller à l'amélioration des conditions de vie des habitants des QPV au travers, entre autres, des engagements détaillés au sein du tableau récapitulatif du Chapitre VII du présent document.

La ville de Vernon

La ville de Vernon s'engagera particulièrement à travers sa politique de soutien à la vie associative à soutenir les structures qui agissent au bénéfice des habitants des QPV.
Par ailleurs, elle cofinancera les dispositifs spécifiques de la politique de la ville aux côtés de l'Etat et notamment les ateliers santé ville, le dispositif de réussite éducative, le CLAS.
Elle s'attachera à l'équité de traitement de tous les vernonnais dans l'accès aux droits et au service public, administrera ses services municipaux en conséquence et développera des dispositifs et équipements dédiés (Gestion Urbaine Sociale de Proximité, centres sociaux…).
Elle s'attachera à développer l'accès à l'emploi et favorisera le développement économique à l'échelle des QPV.
Elle met en œuvre une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance prenant en compte les spécificités des QPV et de la ZSP à laquelle elle contribue.
Le maire de Vernon s'engage également à ce que d'ici 5 ans tous les vernonnais puissent avoir accès à la fibre numérique. L'opérateur aménageur Orange a démarré les travaux d'installation de ce réseau en juin 2015.

Le Conseil départemental

Le Conseil départemental souhaite valoriser ses actions existantes (droit commun et autres subventions allouées) et l'intervention quotidienne de l'ensemble de ses personnels agissant sur les QPV. Toutefois, l'unité territoriale d'action sociale agit au titre de la solidarité départementale et est implantée sur 2 sites (aux Valmeux et rue de l'industrie).
Elle apporte des aides financières et travaille à un accompagnement adapté à chaque situation des personnes et des familles.
Les travailleurs sociaux du pôle accueil/évaluation accueillent, orientent et évaluent les situations individuelles.
Le pôle accompagnement assure des accompagnements individuels.
L'espace insertion propose une offre d'information et d'actions collectives aux habitants et gère le dispositif RSA.
Le CLIC intervient auprès des personnes âgées et personnes en situation d'handicap.
L'équipe de PMI intervient auprès des familles et enfants jusqu'à 6 ans.

Depuis 2008, le Département de l'Eure bénéficie d'une délégation de gestion du Fond Social Européen (FSE) sous forme d'une subvention globale.

Concernant la programmation 2014-2020 et s'agissant plus particulièrement de l'axe 3 (inclusion) du Programme opérationnel FSE Emploi-Inclusion, le Conseil Départemental de l'Eure en tant que chef de file de l'inclusion sur son territoire, joue un rôle majeur en termes de solidarités.
En se positionnant comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale FSE dans le champ de l'inclusion sociale, le Département de l'Eure a saisi l'opportunité de renforcer la pertinence et la cohérence de l'offre départementale d'insertion.
Des appels à projets annuels s'inscriront dans cette optique et seront autant d'opportunités pour les QPV.
De plus, le Conseil Départemental cofinance le planning familial, l'assistante sociale au sein du commissariat, l'insertion par l'activité économique sur le territoire (l'association l'Arbre aux Légumes) et la plate-forme mobilité portée par l'association ALFA, ainsi que la Mission locale Vernon Seine Vexin eu égard au partenariat de proximité « garantie jeunes » et les aides du FDAJ (aides financières uniques et aides aux actions collectives sur la mobilité).
Par ailleurs, le Conseil départemental soutient le foyer des jeunes travailleurs de Vernon.

Pôle Emploi de Vernon

Pôle emploi de Vernon s'engagera à accompagner des demandeurs d'emploi issus des QPV sur des thématiques spécifiques (ateliers QPV, contrats aidés…).

Pôle emploi s'inscrit dans une convention avec le département de l'Eure « accompagnement global » permettant d'accompagner en simultané les aspects emploi et social des demandeurs d'emploi en un temps donné dans une proximité. Il s'agit de renforcer les compétences des personnes accompagnées et les encourager dans leurs démarches (depuis juin 2014).

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

La CAF de l'Eure s'engage au titre de sa politique institutionnelle :

- à développer les services aux familles et réduire les inégalités,
- à apporter une réponse globale aux besoins des allocataires et à renforcer l'accès aux droits.

Poids financier de la CAF dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.
Financements CAF des structures implantées sur les quartiers Valmeux, Blanchères, Boutardes partenaires du contrat de ville :

- association ELV : 109 394,62 €
- centre social municipal : 78 041,80 €.

Financements CAF des structures implantées sur le quartier de Vernonnet en veille sociale et partenaires du contrat de ville : centre social municipal Les Pénitents: 54 947,29 €.

Financements d'autres structures émargeant au contrat de ville :

- association Jeunesse et Vie : 128 959 €
- PRE REAAP : 3 000 €.

Total des financements CAF : 374 342,71 €.

L'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie

L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'engagera au travers de la déclinaison de la politique régionale de santé sur ce territoire. En effet, l'articulation des contrats uniques avec la politique régionale de santé constitue un enjeu pour la cohérence et la coordination des politiques publiques. La politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution des problématiques de santé et les actions développées dans ce cadre au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie peuvent contribuer à la santé des populations concernées. Parallèlement, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins participe au renforcement de la cohésion sociale.

Aussi, la participation de l'ARS au contrat unique s'inscrit dans la continuité de son action dans les quartiers politique de la ville et dans les priorités définies dans la convention du 19 avril 2013 signée par le ministère de la ville avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Les quartiers politique de la ville sont identifiés comme des territoires prioritaires dans le projet régional de santé et bénéficient, à ce titre, d'une attention particulière de l'ARS. Cela se traduit par le soutien aux ateliers santé ville (cofinancement du poste de coordonnateur et des actions déployées).

Au-delà de l'atelier santé ville et du Réseau Local de Promotion de la Santé pour le territoire de la Cape, le contrat local de santé dont la signature interviendra après celle du contrat de ville constituera le cadre de référence pour l'action de l'ARS sur ce territoire et notamment dans les quartiers politique de la ville.

Ce contrat aura pour but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les thématiques prioritaires seront définies avec les acteurs du territoire et en tenant compte des priorités du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a signé le 18 juin 2014 une convention signée avec l'Etat pour la période 2014-2020, convention qui renouvelle le partenariat conclu pour la période 2008-2013.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres et au moyen des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

Concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de 3 axes :
- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

Concernant le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
d'une part les missions d'ingénierie suivantes sans que celles-ci soient limitativement listées :
- les études stratégiques (stratégie d développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégie énergétiques…),
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études de gestion des ressources…),
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations…).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :
- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment des bâtiments scolaires, bâtiments à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

Concernant le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure

La CPAM de l'Eure, au titre de ses missions de base et du projet d'entreprise de l'Assurance Maladie, avec les moyens et ressources alloués par son contrat pluriannuel de gestion 2014-2017, veillera à garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins (ambition 1 du projet d'entreprise) et à assurer un service performant et une relation de qualité avec les usagers (ambition 2 du projet d'entreprise).

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS), l'Assurance Maladie apporte toute sa contribution à la mise en œuvre des politiques concourant à la déclinaison des priorités définies par les pouvoirs publics notamment en matière de prévention, et notamment en direction des populations fragiles (ambition 3 du projet d'entreprise).

Les organismes d'Assurance Maladie sont engagés au titre des actions du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
La CPAM de l'Eure est également signataire du Pacte Territorial pour l'insertion du Conseil Départemental de l'Eure et contribue aux travaux eurois sur le schéma d'accessibilité aux services publics.
La CPAM de l'Eure porte également l'engagement de développer l'intervention des CCAS dans la constitution des dossiers CMU/ACS (cf. protocole d'accord CNAMTS/UNCCAS 2013 ; 67 % des CCAS réalise ce type de mission en France (2013))

L'offre de services de la CPAM de l'Eure intègre ces préoccupations dans la continuité de ses actions propres et partenariales déjà engagées.

La CPAM se mobilise sur des actions de formation et/ou d'information ciblées pour des publics cibles ou des acteurs cibles. Elle peut favoriser l'accès à l'information (documentation).
La CPAM de l'Eure privilégie des contacts partenariaux pour les problématiques particulières d'accès aux droits voire de recours aux soins : 1ére affiliation des apprentis, parcours détenus, formation des acteurs de terrain… Tout en restant sur une offre de services départementale conforme au cahier des charges de l'Assurance Maladie, la CPAM peut étendre et adapter à des partenaires sociaux ses modalités d'accueil sur rendez-vous.

La CPAM contribue aussi à certaines actions de l'ARS sur le champ de l'offre de soins. L'Assurance maladie participe directement à l'information des professionnels de santé sur les problématiques d'accès aux droits, de gestion des situations administratives ou de la prévention.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Eure

Partenaire et acteur du développement économique dont les objectifs sont de défendre les intérêts de ses ressortissants et de promouvoir l'économie de l'Eure. La CCI de l'Eure est partenaire du pilier emploi et développement économique dans le cadre des contrats de ville.
La CCI pourra apporter sa connaissance des enjeux économiques au Plan Stratégique Local et à celle de l'action du CIBC « pour un développement territorial solidaire » en tant que l'un des portes parole des intérêts commerciaux et industriels sur le territoire.

La CCI apportera ses expertises :

- sur les besoins et les pratiques des entreprises en matière de RH,
- sur la création/transmission/reprise d'entreprise,
- la formation supérieure et la formation continue, notamment au travers de ses écoles supérieures et de CCI Formation,
- sur la promotion de l'apprentissage.

Au gré des sollicitations, dans le cadre de son champ et selon ses ressources, la CCI apportera son concours et saura être force de proposition d'actions au bénéfice du territoire.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure (CMA 27) apportera son concours auprès des partenaires impliqués dans le contrat de ville selon les prérogatives de droit commun qui lui sont dévolues au sens du code de l'artisanat.
En tant qu'organisme consulaire chargé de la représentation du secteur des métiers au niveau départemental, la CMA apportera son expertise :

- de la TPE dans le secteur artisanal,
- de la création-reprise d'entreprise,
- dans l'accompagnement des publics dans le domaine de l'apprentissage (communication du site dédié en la matière).

Elle le fera au gré des sollicitations (commissions, comités, groupes de travail, jurys, manifestations…).

La Sécomile

La Sécomile a en gestion 539 logements sur les quartiers Valmeux et Blanchères, dans ce cadre :

- elle réalise, outre des investissements importants au titre de l'entretien et de l'amélioration de son parc, des actions destinées à créer du lien social ou à favoriser des relations construites et développées dans la durée avec ses partenaires.
- L'ensemble des coûts non récupérables de gardiens sur ces quartiers représente une charge annuelle de 60.000 euros.
- En outre, la Sécomile met à disposition gratuitement deux salles totalisant 169m² au profit de l'ELV au 12 et 19 rue de la Briqueterie à Vernon.

Eure Habitat

Les contributions d'Eure Habitat au titre de la compensation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) s'élèveront à 255 000 euros en faveur des QPV sur les axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation/soutien des personnels de proximité,
- sur-entretien (exemple : réparations des équipements vandalisés),
- gestion des déchets et encombrants/épaves,
- tranquillité résidentielle,
- concertation/sensibilisation des habitants,
- animation, lien social, vivre ensemble,
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

La Procureure de la République

La Procureure de la République s'engage au titre de la réparation pénale et de la prévention de la délinquance.

Le Conseil régional

Dans l'attente de la fusion prochaine des deux régions normandes et de l'harmonisation des politiques avec la région Basse-Normandie, la région Haute-Normandie poursuivra la mobilisation de ses politiques sectorielles en vigueur, notamment celles relatives à la formation professionnelle et au développement économique. En outre, en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020, la collectivité régionale pourra engager des fonds européens pour le financement d'actions éligibles.

Le présent contrat est issu d'un processus d'échanges, de concertations et de groupes thématiques qui a débuté en août 2014, associant élus, techniciens et acteurs associatifs ou institutionnels, tous investis sur le territoire.

Chapitre I : PRESENTATION DES TERRITOIRES page 15

A - La communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

1 -La population
2- L'économie locale
3- L'enfance-jeunesse
4- Le logement
5- La santé
6- Perspectives et grands projets de territoire

B - Les quartiers politique de la ville de Vernon

1- Population des QPV : une forte paupérisation
2- Emploi-qualification
3- Education
4- Logement
5- Santé

Chapitre II : PILIER COHESION SOCIALE page 30

1-La parentalité
2- La petite enfance
3- Les familles monoparentales
4- La réussite scolaire
5- La prévention de la délinquance
6-La santé
7-La culture
8 -Développement des activités physiques et sportives
9- Accès aux droits et aux services
10-Promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français
11- Lien social, citoyenneté et participation des habitants

Chapitre III : PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN page 78

1- Améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et en particulier de ceux qui résident dans le logement social
2- Création d'équipements
3- Mobilité dans le parc résidentiel
4- Installation de nouvelles activités dans les quartiers
5- Amélioration des relations entre la police et la population

CHAPITRE IV : PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI p 90

1- Réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes
2- Assurer la présence de pôle emploi et des missions locales sur les QPV
3- Mobiliser de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers

CHAPITRE V : LES PRIORITES TRANSVERSALES DU CONTRAT DE VILLE p 102

CHAPITRE VI : MODALITES de PILOTAGE, d'OBSERVATION, de SUIVI et d'EVALUATION p 105

CHAPITRE VII : ENGAGEMENTS DE LA CAPE EN FAVEUR DES QPV p 109

PAGE DES SIGNATURES p 113

ANNEXE 1 : CONTRIBUTIONS DE L'ETAT POUR LE CONTRAT DE VILLE DE LA CAPE p 114

ANNEXE 2 : DONNEES SOCIALES DE LA ZUS DE VERNON p 128

ANNEXES 3 et 4 p 130

Une matrice financière sera jointe à ce document.

CHAPITRE I : PRESENTATION DES TERRITOIRES

A- La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (la Cape)

L'ensemble des données relatif au diagnostic à l'échelle de la Cape émane d'une étude de l'Insee de décembre 2013 commanditée par la Cape (cf. aval numéro 137). Les données portent sur la période 1999-2009. Ces données traduisant des tendances seront à confirmer en cours du contrat.

Créée en 2003, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure rassemble 41 communes dont la ville centre est Vernon.

Située à l'est du département de l'Eure, la Cape est frontalière de l'Ile-de-France, au cœur de l'axe Seine. Ce territoire est structuré au sud par la vallée de l'Eure et au nord par la Seine. Il est traversé en son milieu par l'autoroute A13 qui permet de rejoindre Paris (80Km) et Rouen (60Km). En ses extrémités, deux gares desservent la Cape : Bueil au sud (ligne Evreux-Paris), Vernon au nord (ligne Rouen-Paris).

La population de la Cape atteint 57 869 habitants (Insee 2011) qui se répartit inégalement sur le territoire : si le territoire de la Cape est essentiellement rural puisque près de 90 % des espaces sont agricoles ou forestiers, la population communautaire est principalement située au nord du territoire. L'unité urbaine de Vernon (Vernon, Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Pierre-d'Autils) réunit à elle seule 56% des habitants. Avec les unités urbaines de Pacy-sur-Eure et Gasny, ce sont les trois-quarts des habitants qui se situent en zone urbaine.

L'atout de la Cape est d'avoir une partie de son territoire positionnée sur l'axe Seine à travers son pôle urbain et d'emploi principal Vernon/Saint-Marcel, et également à travers la présence d'un pôle touristique autour de Giverny (les jardins de Monet, le musée des Impressionnistes) et Vernon (centre ancien, tourisme fluvial sur la Seine).

1- La population

Entre 1999 et 2009, la population de la Cape a cru de +0,7%. Cette augmentation repose essentiellement sur l'excédent naturel et dans une moindre mesure sur un renouvellement continuel de ses habitants sous l'effet des migrations résidentielles provenant particulièrement de l'Ile-de-France.

En comparaison avec le référentiel national, la population de la Cape est plutôt « jeune » : 2,2 personnes de moins de 25 ans pour 1 individu de 65 ans et plus (contre 1.5 pour la France). Cela résulte de l'installation de couples âgés entre 25 et 39 ans avec des enfants en bas âge.
Malgré un déficit des « 15-29 ans » partant pour leurs études ou pour un premier emploi et l'installation des plus de 75 ans en raison de la bonne dotation en structures pour de personnes âgées, la pyramide des âges de la Cape se renouvelle et retarde le vieillissement de sa population.

Le solde migratoire positif (+0,2%) est la conséquence d'une migration résidentielle d'une population qui travaille en Ile-de-France. Le bilan des migrations est favorable avec l'arrivée de ménages aisés (cadres et professions intermédiaires) remplaçant peu à peu des ménages moins aisés, dans un contexte de tension par les prix sur le marché de l'immobilier.

Les nouveaux arrivants sont plus souvent de catégories socioprofessionnelles favorisées que les partants.
La population de la Cape se caractérise par un niveau favorable dans l'ensemble : le revenu médian de la Cape est près de 10 % supérieur à celui du référentiel national.

La part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population résidente est au-dessus de la moyenne régionale. Ceci s'expliquant par une industrie locale de hautes technologies. Toutefois, 57% de la population de + de 15 ans non scolarisée de la Cape ont un niveau inférieur ou égal à un niveau IV et 30% de la population ont un niveau VI.

2- L'économie locale

Le tissu économique local avoisine les 21 200 emplois (Insee 2011) est globalement plus qualifié que dans les territoires comparables et présente une orientation industrielle marquée de haute technologie.

Il se caractérise par un quart d'entreprises classées dans l'industrie, taux bien supérieur aux autres territoires de comparaison du département (environ 17%), ceci en raison de la présence d'établissements emblématiques de taille importante et de haute technologie notamment : Snecma (1 100 postes), Goodrich (550 postes) ou Schneider (300 postes).
L'emploi public est également bien représenté : centre hospitalier (800 postes), la Cape (400 postes) et la commune de Vernon (environ 400 postes).

Entre 1999 et 2009, l'emploi industriel recule et parallèlement l'emploi tertiaire progresse.
Ainsi l'emploi total stagne sur la même période (+2%) alors qu'il progresse plus fortement dans les territoires comparables (+8%).

Le taux de chômage de la zone de Vernon est très élevé : 12,2% (en 2013) contre 11,8% en Haute-Normandie et 9,8% en France métropolitaine.

Près de 78% des emplois de la Cape se concentrent dans 3 communes : Vernon, Saint-Marcel et Pacy-sur-Eure. La Cape regroupe davantage d'emplois hautement qualifiés : les emplois de cadres d'entreprise et de techniciens sont plus présents (environ 8% des emplois) que sur des territoires comparables (environ 4,2%).
Cependant cette spécificité s'atténue nettement depuis 10 ans : les cadres d'entreprise progressent moins rapidement que sur les territoires comparables. De même, les emplois de techniciens et d'agents de maîtrise sont en net recul (respectivement - 5% et - 13%) alors qu'ils progressent dans le même temps dans des territoires comparables (+ 28% et +1%). Les emplois qualifiés eux aussi diminuent plus fortement (- 14% contre - 4%).

Le territoire a subi ces dernières années d'importantes mutations économiques défavorables : départ de l'armée (caserne Fieschi), fermeture de la fonderie, fermeture du LRBA... Malgré tout, plusieurs projets de rénovation et de dynamisation sont en cours sur ces sites.

Le territoire présente également de nombreux atouts : la proximité avec la région Ile-de-France pourvoyeuse d'emplois notamment dans l'automobile, les transports, les activités industrielles et les services. Néanmoins, le territoire, en perte progressive d'autonomie en matière d'emploi, se trouve de plus en plus sous l'influence économique de l'Ile-de-France.

La forte demande d'installation sur le territoire d'une population qui travaille en Ile-de-France et le fait que Vernon, ville-centre de la Cape, se situe dans un environnement industriel de haute technologie, explique en grande partie la part conséquente des diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population résidente.

A contrario, la zone d'emploi de Vernon est en tête des zones dans lesquelles les jeunes ne possèdent aucun diplôme (38,7%) et affiche un taux de scolarisation des 18-24 ans nettement en deçà de la moyenne haut-normande.

En 2009, ce sont 12 300 actifs qui partent travailler à l'extérieur, soit la moitié des actifs du territoire ayant un emploi (ils étaient 42% en 1999). 60% des actifs sortant travaillent en Ile-de-France, puis dans une moindre mesure sur l'agglomération d'Evreux (12,4% essentiellement Evreux centre) et 5% sur les communes de Gaillon et Aubevoye.
A l'inverse, la Cape constitue un pôle d'emploi qui attire 9 600 actifs résidant hors de la Cape et occupant 44% des emplois (contre 38% en 1999).

Si la corrélation entre le dynamisme démographique et l'évolution de l'emploi semble naturelle et souvent constatée, elle n'est pas systématique. Vernon gagne des habitants et perd de l'emploi quand d'autres territoires de la Haute Normandie gagnent plus d'emplois que d'actifs.
Toutefois, depuis 2010 le phénomène tend à s'inverser. Il s'agira lors des différentes évaluations d'infirmer ou d'affirmer cette tendance.

Entre mars 2013 et mars 2014 :
- la Cape enregistre la plus forte hausse de demandeurs d'emploi comparativement aux autres communautés d'agglomération et de communes de l'Eure : + 6,2% contre +3,4% en moyenne sur l'ensemble de l'Eure,
- la part des jeunes demandeurs d'emploi (- de 25 ans) sur la Cape est de 16,8% contre 15,4% pour la France Métropolitaine et une moyenne de 17,5% pour l'ensemble des communautés d'agglomération et de communes de l'Eure. Toutefois, la Cape enregistre une des évolutions de la part des demandeurs d'emploi de -de 25 ans de +6,3%, l'une des plus élevée des communautés de l'Eure,
- la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an est de 43,7% pour la Cape contre 42,1% pour la France métropolitaine,
- la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est de 51,1% pour la Cape contre 49,6% sur le territoire national,
- la part des + de 50 ans des demandeurs d'emploi est de 22,7% contre 22% sur le territoire national et de 23,5% en moyenne sur l'ensemble des communautés d'agglomération et de communes de l'Eure.

3- L'Enfance-Jeunesse

Extrait du diagnostic établi par le cabinet ARFOS au titre du renouvellement du projet éducatif local (la plupart des données quantitatives sont de 2010).

L'analyse de l'évolution démographique du territoire a mis en évidence le dynamisme du solde naturel et donc l'enjeu que constituent les services proposés aux familles : les « 0 - 14 ans » représentent plus de 20% de la population de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure.

Dès sa création, la Cape s'est engagée dans ce domaine en devenant la première communauté d'agglomération à prendre la compétence « Enfance- Jeunesse » afin de proposer le même niveau de prestation sur l'ensemble des communes membres.

La Cape est un territoire contrasté se distinguant par des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) très disparates traduisant une situation à la fois très représentative et paradoxale. En effet, la proportion des ménages en CSP « ouvriers » est de 19,2% contre 17% à l'échelle nationale, tandis que la proportion des ménages en CSP « cadres » est de 13,4% contre 11,5% à l'échelle nationale.

Cette différence consistant en une double surreprésentation à la fois des ouvriers et des cadres (comparativement à l'échelle nationale) est le reflet de la structuration économique du territoire de la Cape.

Il en résulte une problématique d'écarts socioculturels et économiques entre les habitants de la Cape et un double questionnement quant à l'offre d'accueil en matière d'enfance et de jeunesse sans quoi des inégalités dans l'accès à l'offre de service subsisteraient voire s'accentueraient.

Pour ce faire, il s'agira de répondre par :

- une offre adaptée aux besoins des ménages issus des milieux «ouvriers» qui pour partie connaissent la précarité de l'emploi, le chômage de longue durée, travaillent selon des horaires atypiques, sont inscrits ou souhaiteraient s'inscrire dans un parcours d'insertion (formation, dispositifs d'accompagnement …). Autant de situations qui induisent des modes de garde d'enfants, des prises en charge d'ados nécessitant des accueils d'urgence plus ou moins longs, des styles de garde modulables et adaptables…
- Une offre répondant aux besoins des familles «cadres» plus centrée sur la modularité hebdomadaire et horaire des accueils en raison des déplacements domicile/travail et d'une amplitude horaire plus importante.

Le Projet Educatif Local (PEL) qui est en cours devra apporter des réponses à ces problématiques/observations.

Par ailleurs, on constate sur les zones urbaines de la Cape une augmentation importante des 0-3 ans ainsi que des 13-18 ans. Vernon enregistre un recul des 4-12 ans.

Sur les communes rurales : faible évolution ou baisse de la population des 0-3 ans, augmentation globale des 4-12 ans et augmentation significative notable des 13-18 ans.

Concernant les besoins estimés, il apparaît que les modes d'accueil pour les jeunes enfants sont couverts en grande partie, tandis que les offres pour les adolescents/jeunes peuvent être jugées insuffisantes.

Les publics pré-adolescents (à partir de 11 ans) sont de plus en plus difficiles à attirer et à fidéliser par l'offre qui leur est proposée et telle qu'elle est construite.

De l'avis de nombre de professionnels agissant en direction de la jeunesse (mission locale, associations diverses…) il semble que les pré-adolescents en milieu rural développent des pratiques à risque (alcool, tabac…).

Plus globalement, l'amplitude des déplacements et des horaires de travail, la précarité, la paupérisation qui sévissent dans certains quartiers, les questions d'emploi et de retour à l'emploi (via la formation, l'accompagnement spécifique …), le désintérêt des pré-ados pour les centres de loisirs et les réponses qu'il faudrait apporter à ce public sont autant d'éléments à prendre en compte dans les pratiques et les formes d'accueil enfance/jeunesse.

L'évolution des comportements, des besoins des pré-adolescents/jeunes doit s'imposer dans les politiques enfance/jeunesse à conduire par rapport aux approches traditionnelles et aux équipements existants.

Les réponses à apporter à l'échelle de l'agglomération et plus particulièrement à l'échelle des QPV doivent être articulées, multiples, adaptées, complémentaires et doivent associer toutes les politiques concernées : le Conseil Départemental, la commune, l'intercommunalité et l'Etat.

4- Le logement

Avec plus de 26 500 logements en 2010, le territoire des Portes de l'Eure a connu une forte progression du nombre de logements qui a presque doublé depuis 1968.
Toutefois, au regard de la croissance démographique et des besoins liés au desserrement, l'effort de construction apparaît relativement faible.

Le parc social est important (4 149 logements en 2012), même si l'Insee note qu'il l'est moins que pour les territoires comparables.
Il est principalement localisé sur la commune de Vernon : 81,8% des logements sociaux de la Cape, le reste se répartissant essentiellement sur 4 communes : 6.7% sur Saint-Marcel, 6.5% sur Pacy-sur-Eure, 3.5% sur Gasny et 1,4% sur Ménilles.

Il convient toutefois de noter que la Cape, est l'un des 2 seuls territoires de l'Eure où la part du logement social parmi les résidences principales baisse.
De fait, la faible production de logements par an (+0,8%) ne suffit pas à maintenir le taux de logement social (*source : diagnostic du PDH, septembre 2013).*
L'absence d'outils de coercition et d'accompagnement des collectivités ne permet pas de contraindre les communes récalcitrantes.

Au regard de ces différents éléments, la situation de la Cape révèle une problématique logement conséquente. Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat met ainsi en perspective différents facteurs marquants :

- les loyers les plus élevés du parc social correspondent aux loyers les plus bas du parc privé. Cela interroge sur la capacité des locataires du parc social, et notamment les familles, à occuper un bien équivalent dans le parc privé. Cela pose clairement la question des parcours résidentiels notamment pour les jeunes actifs et les salariés des entreprises qui souhaitent s'installer ou rester sur le territoire communautaire.
- Les écarts de revenus entre locataires privés et HLM sont particulièrement marqués. De fait, les prix de l'immobilier limitent l'accès au parc locatif privé aux ménages disposant des revenus relativement élevés. Le phénomène se reproduit pour l'accession à la propriété.
- Les prix de l'immobilier sont particulièrement élevés sur les secteurs de Vernon. Ainsi, seuls 35% des ménages de 3 enfants peuvent acheter une maison à Vernon. Au 1er mai 2015, le prix de l'immobilier à Vernon tout type de biens confondus est 2 080 € par m^2, le prix moyen à Evreux est de 1 612 par m^2.
- La mobilité dans le parc est relativement faible du fait de la tension observée sur le marché : le taux de rotation en 2011 s'établit à 10,8 %, très inférieur à la moyenne départementale (13,2%).

Données relatives à la tension locative concernant notamment l'accès au logement social sur le territoire de la Cape dont Vernon (*données DREAL au 23 février 2015*) :

- le nombre de demandes de logements sociaux : Vernon : 1 146, Cape : 1 481, Eure : 10 869.
- Le nombre d'attributions de logements : Vernon : 289, Cape : 415, Eure : 4 318.
- Les logements recherchés sur la ville de Vernon sont pour plus de 60 % des T2 et des T3. Toutes les demandes de T6 et plus et de chambre individuelle de la Cape ne concernent que Vernon même. 82 % des T5 demandés le sont sur Vernon.
- Il est plus long de trouver un logement à Vernon, que sur la Cape et que dans l'Eure. Demandeurs de plus d'un an : Vernon : 33,22 %, Cape : 28,67 %, Eure : 15,75 %.
- Pour mémoire, plus des ¾ des demandes de logements sociaux de la Cape concernent la ville de Vernon (77,38 %).
- Plus de 10 % des demandes déposées dans le département de l'Eure concernent Vernon alors que cette ville représente 4 ,16 % de la population du département de l'Eure.

Si ces éléments traduisent une réelle attractivité du territoire, ils révèlent cependant une forte tension sur la question de l'accès au logement.

Zoom sur l'hébergement d'urgence et parcours d'hébergement adapté.

Compte-tenu de la tension locative sur Vernon, la fluidité de l'hébergement d'urgence vers le logement est rendue difficile.

Ressources mobilisables :

- 9 places d'urgence gérées par l'association ALFA sur le territoire de Vernon et 11 places à Saint-Marcel sur un dispositif de 252 places pérennes d'urgence,
- un CHRS insertion géré par ALFA de 30 places,
- un CADA de 70 places géré par Adoma pour les demandeurs d'asile,
- le dispositif départemental de lutte contre les violences faites aux femmes : 30 places d'urgence La pause/ADAEA, 20 places insertion FAS Louviers, convention gendarmerie, police, La Pause/ADAEA nuitées hôtelières,
- résidence sociale gérée par l'association Jeunesse et Vie,
- CHRS diffus UDAF (20 places),
- maison relais gérée par Habitat et Humanisme (18 logements) sur Vernon.

5 - La Santé

Synthèse du diagnostic 2014 sur l'offre de soins et l'état de santé de la population à l'échelle de la Cape.

- La Cape présente des disparités infra-territoriales importantes en termes de mortalité et d'état de santé des habitants : le nord de la Cape présente une surmortalité générale et prématurée plus importante que la moyenne régionale et nationale alors que le sud de la Cape présente une mortalité comparable à celle observée au niveau national.

- Une surmortalité par cancers, alcoolisme et suicide.
  Les taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein en 2012-2013 sont les suivants :
  - canton de Vernon nord : 58.62% (2011-2012 : 57.28%)
  - canton de Vernon sud : 54.5% (2011-2012 : 50.11%)
  - canton de Vernon centre : 51% (2011-2012 : 54.28%)

  Les valeurs extrêmes dans les deux départements sont dans les cantons suivants:
  - dans l'Eure : Cormeilles : 42.27% / Evreux ouest : 65.07%
  - en Seine-Maritime : Gournay en Bray : 54.24% / Montivilliers : 71.30%.

- Le canton de Vernon nord est classé par l'ORS « socialement défavorisé » avec une surmortalité importante notamment prématurée.

- On constate des inégalités sociales de santé repérées par les professionnels de terrain :
  - des disparités qui apparaissent dès l'enfance,
  - diabète des adultes plus important,
  - une consommation excessive d'alcool avec une préoccupation pour les jeunes,
  - des indicateurs défavorables en matière de lutte contre le suicide, en lien avec la consommation d'alcool, la santé mentale, le milieu socio-professionnel,
  - un renoncement aux soins plus marqué.

- La Cape présente une densité d'offre médicale inférieure à la moyenne régionale sachant que la Haute Normandie affiche une densité d'offre médicale en deçà de la moyenne nationale.

Le Réseau Local de Promotion de la Santé créé en 2007 couvre le territoire de la Cape, ses objectifs sont les suivants :
- accompagner la politique de promotion de la santé dans le territoire,
- contribuer à améliorer le parcours de santé de la population,
- faciliter l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus vulnérables.

Les missions du réseau consistent à élaborer et mettre en œuvre un programme local pluriannuel d'actions partagé par les différents acteurs de la communauté d'agglomération.

La coordinatrice anime un point relais documentaire ayant pour objectif d'améliorer l'accessibilité à la documentation en santé publique sur tout le territoire haut-normand. Le point-relais documentaire propose la diffusion de supports de prévention : brochures, affiches ainsi que le prêt d'outils pédagogiques.

6- Perspectives et grands projets de territoire

Dans la stratégie et la dynamique d'agglomération, plusieurs projets sont en cours.

- **Le village « McArthurGlen Normandie »**

  La création sur la commune de Douains d'un ensemble commercial de 17 221 m² de surface de vente composé par :
  - le village « McArthurGlen Normandie » (15.961 m²) qui comprendra : 7 moyennes surfaces (de 400 à 700 m² vente), 90 boutiques environ et 7 unités de restauration et cafés,
  - la « maison des métiers d'art » (1.260 m²), gérée par les CCI et CMA de l'Eure en partenariat avec l'Institut National des Métiers d'Art,
  - 2 pôles d'excellence : un pôle dédié à l'automobile et aux voitures de collections et un pôle dédié à l'éco-construction.

  Ce projet représente un investissement de l'ordre de 140 millions d'euros et permettra la création de 600 emplois Equivalent Temps Plein (ETP), pérennes et non-délocalisables, dont 90% de contrats à durée indéterminée, auxquels s'ajoutent entre 150 et 200 emplois ETP pour la phase de chantier d'une durée de 18 à 24 mois.
  Le projet a été accepté le 6 mai 2015 par la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

La ville de Vernon, qui est également au cœur de plusieurs projets, est en pleine mutation et perspective de redynamisation. En effet, plusieurs sites sont en reconversion, pour ne citer que les plus essentiels :

- **la base touristique de Vernonnet** : à proximité de Giverny et ses 800 000 touristes par an, il s'agit de valoriser le site des Tourelles et son patrimoine (château et moulin) par la création d'un pôle touristique fort qui aura pour objectifs d'activer le potentiel d'attractivité et de faire du tourisme une activité économique à part entière. La transformation touristique de la base nautique des Tourelles offrira une halte fluviale de qualité et de plus grande capacité pour les plaisanciers et notamment pour les touristes étrangers sur l'axe Seine, un quai croisière accueillant et adapté aux besoins avec des accès autocaristes facilités et un cheminement piétonnier attractif. A titre indicatif, il est attendu 80 000 touristes par an.

  Plusieurs aménagements sont également prévus : guinguette, restauration, hébergements touristiques, diverses installations et services en direction des plaisanciers et utilisateurs de la future voie verte.

- **La reconversion du site LRBA en campus technologique :** l'ancien Plateau de l'Espace est un site remarquable de 370 hectares dont 304 hectares de forêt pour partie classés situés à 1,5 km du centre de Vernon. La reconversion de ce site prévoit un projet urbain intégrant un futur quartier à la ville de Vernon et une réindustrialisation du site LRBA à proprement parler. Il s'agit de développer un pôle d'activités de pointe visant la recréation de 400 emplois (autant que ceux perdus avec la fermeture du LRBA).
  La proximité de la SNECMA (groupe SAFRAN) apportera une dynamique supplémentaire.
  Une société publique locale a été créée pour porter ce lourd projet de reconversion.

- **L'ancienne caserne Fieschi** : sur une zone de plus de 12 hectares, création d'un nouveau quartier pour Vernon qui offrira 600 logements dont 20% de logements sociaux, un pôle commercial de 1 600 m², une clinique géronto-psychiatrique de 80 lits, 3 000 m² d'activités tertiaires, un hôtel, un accueil de loisirs, une école et 9 000 m² d'espaces verts publics.

- **Le site de la fonderie - papeterie :** le site est localisé en entrée de ville de Vernon, côté ouest, en bord de Seine, dans une zone urbaine mixte composée d'habitat, d'enseignes de distribution spécialisées et à proximité immédiate de la ZAC Fieschi. Il se décompose en deux unités foncières contiguës, l'ancienne fonderie d'une contenance de 31 650 m2 et l'ancienne papeterie d'une contenance de 26 950 m2 ce qui représente un espace mutable de près de 5,9ha fortement stratégique compte tenu de sa situation à l'interface entre le futur quartier Fieschi et la Seine.
  A l'échelle de l'axe Seine, il s'agit d'une des friches industrielles les plus intéressantes et vastes (5.9 ha) au regard de sa proximité du centre-ville et de sa surface.
  Il est projeté de s'appuyer sur les qualités de l'existant pour enclencher un processus de revalorisation du site en proposant un programme mixte habitat/ activités/ équipements et qui participe à l'intégration du site dans l'unité urbaine qu'il forme avec celui, en cours de reconversion, de la caserne Fieschi.
  Le parti pris d'aménagement repose sur trois grands éléments de projet :
  - l'aménagement d'un parc urbain sur la partie inondable du site, le long de la seine,
  - la réhabilitation des bâtiments emblématiques,
  - un programme de logements.

B- Les quartiers politique de la ville de Vernon

Les quartiers politique de la ville (QPV) de Vernon forment une concentration spatiale d'habitants en grande précarité sociale due à un effet de « trappe résidentielle » : les populations les plus modestes sont contraintes en un lieu à cause de la faiblesse des loyers et retenues en ce lieu pour les mêmes raisons. Ces quartiers polarisent un grand nombre de personnes issues de l'immigration induisant de fait une quasi absence de mixité socio-professionnelle.
Ce phénomène d'enracinement des plus démunis et le départ des mieux lotis enclenchent une spirale ségrégative toujours plus marquée et une concentration de difficultés sociales.

Les indicateurs statistiques de toute sorte relèvent dans ces quartiers les écarts notables de leur situation sociale au regard de celle de la commune et/ou de l'agglomération.

1- Population des QPV : une forte paupérisation

Les QPV de Vernon qui comptent 4 770 habitants regroupent des populations majoritairement issues de l'immigration, en particulier des populations turques, du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Ces populations conservent souvent leur langue d'origine, leur culture, leurs pratiques et coexistent souvent avec un esprit qui se rapproche du communautarisme *(données extraites de la revue « point de vue de l'Etat » de décembre 2014).*

- La part de la population de nationalité étrangère est de 25.4% pour le quartier des Valmeux, de 24.2% pour les Blanchères et 22.9% pour les Boutardes.
- La part de la population immigrée est de 30.3% aux Valmeux, 28.5% aux Boutardes et de 24% aux Blanchères.
- La part des familles nombreuses est de 43.2% aux Valmeux, de 23.6% aux Blanchères et de 22.7% aux Boutardes.
- La part des familles monoparentales sur l'ensemble des ménages (année 2010) est de 18,5% pour les QPV contre 16,5% pour la ville de Vernon et de 9% pour la Cape. En référence, la part des familles monoparentales est de 14% pour la métropole.
- Le revenu fiscal médian des foyers fiscaux résidant dans les QPV s'élève à 7 593 euros par an, plus précisément, la moitié des foyers fiscaux vivait avec un revenu fiscal mensuel inférieur à 583€ aux Valmeux, à 854€ aux Blanchères et à 993€ pour les Boutardes.
- La part des ménages non imposés est de 100% pour les Valmeux, 57.5% pour les Blanchères et 53.7% pour les Boutardes.
- En 2011, 46.1% des allocataires CAF résidant aux Valmeux disposaient de ressources composées pour plus de moitié par des prestations versées par la CAF.
- 21% des foyers des QPV perçoivent le RSA contre 8% à Vernon et 6% sur la Cape.
- En outre, les demandes de colis alimentaires ne cessent d'augmenter (source : Secours Populaire et association Solidarité et Partage).

2- Emploi – qualification

En 2010 *(données Insee*) :

- le taux de chômage est de 38.4% aux Valmeux, de 26.4% aux Blanchères et de 27.2% aux Boutardes.
- 50.5% des habitants des Valmeux âgés de plus de 15 ans et non scolarisés étaient sans diplôme, 37.7% pour les Boutardes et 37.5% pour les Blanchères.
- 67,8% de jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au BAC (49,2% sur Vernon).

Ces 3 indicateurs témoignent à eux seuls d'une situation dégradée : un taux de chômage sur les QPV en moyenne de près de 3 fois supérieur à la commune ou à la région, une population peu qualifiée : 4 à 5 personnes sur 10 sont sans aucun diplôme et près de 7 jeunes sur 10 qui ont un niveau infra BAC.

Sur la base des dernières données Insee au 31 décembre 2011 :

- 27,6% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et issus des QPV sont de nationalité étrangère.
- 38,6% des demandeurs d'emploi issus des QPV totalisent plus d'1 an de chômage et 19,5% plus de 2 ans (chiffres légèrement supérieurs à l'échelle de la commune de Vernon, respectivement 40,7% et 20,6%).
- Un chômage de longue durée qui s'installe et perdure : 4 demandeurs d'emploi sur 10 le sont.
- Un chômage des jeunes prégnant, toutefois il est difficile de mesurer le chômage des jeunes des QPV car peu sont inscrits à Pôle Emploi. En effet, 140 jeunes de moins de 25 ans seulement y étaient inscrits alors que la tranche d'âge 18-25 ans représente 20% des habitants des QPV (soit plus de 1 000 jeunes).
- De nombreux jeunes ne possèdent pas les codes sociaux préalables à l'emploi et à la recherche d'emploi *(sources Mission Locale et Service de Prévention Spécialisée).*
- Faiblesse du nombre de postes en insertion sur le territoire de la Cape. De plus, début 2015, l'atelier d'insertion l'Arbre aux Légumes a installé son activité de maraichage biologique à Gaillon.

La mobilité pour les personnes fragiles en recherche d'emploi et/ou de qualification, qu'elles soient habitantes des QPV mais également des communes rurales, est une question majeure. Ainsi, il est nécessaire de contribuer à l'autonomie des personnes (particulièrement les jeunes) pour qu'elles puissent atteindre leur objectif professionnel et favoriser leur insertion.
La formation qualifiante étant quasiment absente sur le territoire de la Cape et la situation de l'offre d'emploi étant en net recul, la mobilité devient un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle et un levier pour le désenclavement des quartiers prioritaires.

Les problèmes de mobilité se posent en plusieurs termes :

- Défaut de mobilité psychologique : la mobilité est devenue une norme d'intégration sociale et professionnelle. Le défaut de mobilité psychologique entraîne des personnes vers une liberté de « ne pas bouger » et donc de ne pas se projeter ailleurs qu'ici, tant au niveau social que professionnel. Cette immobilité a pour conséquence de se priver d'opportunités (formations, écoles, enseignement, emploi …).

- Les freins à l'usage des transport, du fait d'un défaut de mobilité psychologique ou de la mauvaise maîtrise d'utilisation des transports existants et des aides pouvant s'y rapporter : d'une part le défaut de mobilité psychologique qui n'incite pas les personnes à chercher des solutions à leurs problématiques sur un autre territoire que le leur, d'autre part un certain nombre de personnes qui ont des difficultés à utiliser des transports et à élaborer des itinéraires.

- L'absence de permis et/ou de véhicules pour pouvoir se déplacer ou répondre à des critères d'emploi. Absence due à des problèmes financiers et/ou des problèmes cognitifs ou de niveaux permettant l'accès au permis de conduire.

3- Education

Données Education Nationale, circonscription de Vernon.

- Trois quartiers de la ville de Vernon présentent un cumul de fragilités et des profils quasi similaires : « les Boutardes », « les Valmeux » et « Vernonnet » (quartier de veille).

- 9 écoles maternelles, élémentaires et primaires accueillent des élèves de ces quartiers ce qui représente 53% des écoles de la ville (9 sur 17) et 61% de la population scolaire (1442 élèves sur les 2380 que compte la ville dans le premier degré). Pour autant, les élèves issus de ces quartiers scolarisés dans les écoles pré-citées sont au nombre de 873 soit 37%.

- Les fragilités sont à la fois économiques, familiales et culturelles. Les populations ne sont pas identiques en fonction des quartiers, celui de Vernonnet éprouvant plus des difficultés sociales quand les difficultés culturelles sont importantes dans le quartier de Valmeux par exemple. Pour autant les trois fragilités énoncées se retrouvent quel que soit le secteur et impactent de façon importante l'action des écoles.

- La fluidité de parcours scolaire est fortement impactée par les problèmes de langue, tant orale qu'écrite. Le taux de retard à l'entrée en 6ème pour les élèves des QPV à Vernon est de 8 points supérieur à celui du BEF.

- Dans le cadre de la réorganisation des réseaux d'éducation prioritaire, si le collège Ariane est sorti de ce réseau, l'ensemble des écoles des quartiers Boutardes et Valmeux y est resté (maternelle Marie Jo Besset, maternelle Arc en Ciel, élémentaire Arc en Ciel 1, élémentaire Arc en Ciel 2 et primaire François Mitterrand.
  Quatre écoles accueillant des élèves de ces quartiers ne figurent pas en REP : élémentaire Pierre Bonnard et maternelle « les Pénitents » à Vernonnet, maternelle du Parc et élémentaire du Parc aux Valmeux.

Données du Service de Prévention et de Médiation Sociale - Cape

L'équipe des techniciens de médiation pose les constats suivants :

- Une proportion importante d'enfants qui entrent en élémentaire sans maîtriser le français.

- Une connaissance insuffisante des savoirs de base du français pour recevoir, comprendre ou produire un message concerne de nombreux parents. Pour illustrer ces propos le Service de Prévention et de Médiation Sociale a accueilli 483 personnes différentes sur l'année 2013 (dont 91% sont issues de l'immigration), 51% d'entre elles présentent de sérieuses difficultés dans la maîtrise du Français (parlé, lu et écrit).
  Considérant l'importance du rôle des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants et dans leur éducation en général, facteur d'insertion sociale et professionnelle, il est essentiel qu'ils maîtrisent le français et disposent des savoirs de base pour accompagner au mieux leurs enfants. Le manque de maîtrise du français génère des situations d'exclusion de tout ordre et participe à l'isolement et au communautarisme.

- La relation parents/écoles parfois tendue, ou basée sur des incompréhensions de part et d'autres.

Autres constats issus des ateliers d'évaluation thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

- La recherche de stages pour un grand nombre d'élèves du lycée Georges Dumézil (filières professionnelles) est peu probante. Les élèves sont souvent livrés à eux-mêmes. Cette situation est parfois dramatique pour certains qui ne peuvent pas valider leur année scolaire faute d'avoir pu réaliser leur stage. Afin de pallier ces difficultés et rendre service aux élèves, des structures implantées sur les QPV se surchargent en stagiaires.

- Des jeunes qui font des choix d'orientation en fonction de la proximité de l'existant et non par envie d'où des défections, des parcours non aboutis, des sorties sans diplôme; et il s'ensuit des problèmes d'insertion professionnelle.

4- Le logement

Les QPV présentent une très forte concentration de logements sociaux : 95% de logements sociaux aux Valmeux, 79 % aux Blanchères et 81.7 % Boutardes**.**
Le regroupement des populations pauvres en un même endroit crée des dynamiques de rétention des plus démunis et enclenche une spirale ségrégative descendante pour les populations qui y vivent : concentration de revenus faibles, plus de chômage, lieux délaissés par les commerces et les entreprises, évitement de ces quartiers par des résidents de classe moyenne, des écoles stigmatisées, insécurité, plus de conflits de voisinage …

Les résidents qui ont la possibilité de partir des QPV, car mieux dotés économiquement parlant, sont remplacés par de nouveaux arrivants économiquement désavantagés, fragiles et vulnérables. De fait, ces quartiers sont voués à reproduire et à consolider toujours les mêmes états de dégradations économiques et souvent sociales du fait du regroupement sur une même zone encore et toujours des ménages défavorisés.
Dès lors, le véritable problème est bien la concentration de populations socialement désavantagées, souvent issues de l'immigration, en un même lieu.
Aussi la faible rotation dans le parc social ne simplifie pas le travail impulsé pour favoriser la mixité sociale.

Il est également constaté sur les QPV :
- des logements énergivores et vieillissants,
- un enclavement de par la forme urbaine,
- des logements surpeuplés du fait de jeunes qui faute de solutions pour décohabiter sont contraints de rester vivre avec leurs parents.

Zoom sur l'opération ANRU des Boutardes, en cours d'achèvement

La convention ANRU a été signée en 2008, le financement de cette opération s'élevait en 2013 à 78 M€.

Sur 13 bâtiments existants (570 logements), 4 ont été démolis (186 logements) et 9 immeubles (384 logements) ont été réhabilités (aménagement en unités résidentielles avec privatisation de leurs alentours : parkings, jardinets…).

100 ménages ont été relogés au sein du quartier des Boutardes (la moitié d'entre eux), à Vernon ou en dehors de la commune.

Une centaine de nouveaux logements (type villa urbaine) seront créés à terme sur le quartier des Boutardes en privilégiant l'habitat horizontal : des logements locatifs aidés et des logements en accession sociale à la propriété (une trentaine).

142 autres logements seront créés en dehors du quartier (62 sont déjà construits) : à Vernon ou sur la Cape pour compenser la démolition de ceux des Boutardes.

Les voiries et les espaces publics (squares, parcs, places…) du quartier ont été redéfinis et mieux reliés au reste de la ville dans une logique de désenclavement.

Un pôle enfance, intégrant l'école et l'accueil de loisirs des Boutardes, a été créé à la croisée des quartiers Gamilly et Douers.
A l'entrée du quartier, a été implanté un équipement dit « pôle d'animation sociale » intégrant un centre social et les services de l'antenne locale de la Caf de l'Eure.

Des interventions sur des immeubles situés sur le reste des QPV ont eu lieu ou sont en cours : résidentialisation et/ou réhabilitations aux Blanchères, aux Valmeux et à Copernic.

Des interventions supplémentaires sur les QPV ont été définies en 2013 dans la continuité des travaux déjà réalisés : résidentialisations, sécurisation de halls d'immeubles, stationnements supplémentaires, liaison Futaie/Valmeux, réalisation d'un espace public à la place de l'ancien CLSH…

2 projets de réhabilitation sont à l'étude : le groupe scolaire des Boutardes avec une vocation pour partie emploi/formation (fiche inscrite au titre du contrat d'agglomération) et la salle Jacques Brel en salle pour les habitants et/ou associations.

En outre, la chartre d'insertion liée à cette opération a permis à 110 personnes d'accéder à des missions en insertion dont 41 personnes qui ont accédé à des contrats de plus de 6 mois.
Il était prévu 52 388 heures en insertion, 69 432 ont été réalisées (soit 125 % des objectifs ANRU).

Une vaste opération de restructuration a également été engagée aux Valmeux par Eure Habitat et la Ville de Vernon sur près de 645 logements entre 1999 et 2005. 140 logements ont été démolis et 505 logements ont été réhabilités.
Dans le cadre de cette rénovation, un véritable projet urbain a été mis en œuvre, s'appuyant sur la restructuration du bâti en résidence (petits jardinets en rez-de-chaussée des immeubles, murets), sur la création de trois rues reliant ce quartier aux quartiers environnants ainsi que sur l'aménagement d'espaces publics de proximité (pinède, terrain de basket…). Les travaux de démolition ont permis de dédensifier le quartier.
Malgré cette rénovation urbaine, les problèmes sociaux persistent, notamment du fait de l'absence de mixité sociale dans le relogement des habitants et du fait d'un manque de prise en compte des attentes des jeunes (source MOUS volet social du cabinet d'études Géreau conseil).

5- La santé

A noter : dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de santé, il est prévu en 2015 la réalisation d'un diagnostic santé qui sera coréalisé par le CCAS et l'ARS.

Les QPV de Vernon sont répertoriés par l'Agence Régionale de la Santé de Haute-Normandie comme un pôle déficitaire *(données du diagnostic sur l'offre de soins et de l'état de santé de la population de la Cape du 12.11.2014).*

Au 1er janvier 2012, la densité moyenne de médecins généralistes en France est de 14.1 médecins pour 10 000 habitants. Pour Vernon, la densité est de 7,7 médecins pour 10 000 habitants et par équivalence pour la ZUS celle-ci passe à 5,9 médecins.

Autres constats.
Carence de dispositifs et de professionnels en matière de lutte contre les fragilités mentales *(sources ASV et réseau VIF)* : de nombreuses structures rendent compte d'un public en difficulté psychologique pour lequel des solutions immédiates et de moyen terme n'existent pas (les délais d'attente au CMP sont de 6 mois et plus). 2 types de public sont concernés :

- des femmes qui souffrent de dépression et détresse dues au choc culturel, du déracinement, à des conflits conjugaux (mariages forcés, représentation et rôle de la femme dans certaines communautés…), à de la précarité (chômage, surendettement…), au fossé culturel qui les sépare de leurs enfants…
- des hommes et des femmes atteints de troubles psychologiques.

Concernant les 16-25 ans, adolescents déscolarisés et jeunes adultes sans emploi (*données diagnostic réseau santé 2008)* :

- les difficultés concernant la santé mentale sont en augmentation et constituent de plus en plus une entrave dans leur parcours d'insertion. Déprime, mais aussi violence et pour certains actes de délinquance, sur fond de consommation de cannabis, d'alcool et/ou d'antidépresseurs, comportements asociaux et détresse de certains jeunes semblent prendre une importance et une visibilité croissante.
- La sexualité est souvent vécue sur le mode de la violence, par les garçons, comme par les filles. Il semble que cette approche agressive fonctionne particulièrement dans le sens garçon-fille.

La pauvreté, la qualité de l'habitat, la précarité sur les QPV sont autant d'éléments qui ne participent pas à la bonne santé générale des personnes. Des études réalisées par l'observatoire national des ZUS mettent en évidence des problèmes de santé plus fréquents chez les personnes y demeurant : surpoids, vision, audition, dentaire, ainsi qu'une probabilité de se déclarer en plus mauvaise santé.

Il existe un Réseau Local de Promotion de la Santé sur le périmètre de la communauté d'agglomération et un Atelier Santé Ville (ASV) portés par le CCAS de Vernon.

« L'ASV met en place une politique locale et partenariale de santé à partir des besoins locaux identifiés. C'est une démarche d'animation territoriale qui a pour objet la coordination des acteurs et des actions locales de santé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en vue de permettre une articulation dynamique entre la politique de la ville et les politiques de santé, et de promouvoir la participation de la population sur les questions de santé. Elle vise à favoriser le développement de programmes locaux de santé publique concertés afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations les plus fragilisées, en mettant la prévention et la promotion de la santé au cœur du projet territorial avec les autres politiques publiques qui concourent à l'amélioration de la santé des populations.

Considérant que la santé est une affaire de bien-être et de bien-vivre (cf. définition de l'OMS) et qu'elle ne relève pas uniquement du secteur du soin, l'approche de l'ASV se veut intersectorielle et transversale, à la croisée du social, de l'insertion et de l'éducation, etc ». (référentiel national ASV)

Ainsi, l'ASV est avant tout une démarche pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elle vise à investir les problématiques de santé publique avec un point d'ancrage qui est les territoires politique de la ville pour des publics vulnérables. Et ce d'autant plus que l'on sait que sur ces territoires les écarts de soins sont probants : pas de professionnels de santé in situ, peu de professionnels et surtout peu voir pas de spécialistes sur Vernon par rapport à la moyenne de l'hexagone, 1 jeune sur 3 et 1 habitant sur 4 n'a plus d'accès aux soins pour des raisons économiques mais aussi sociologiques : le soin n'est plus une priorité quand le chômage, le mal logement et le mal être dominent la vie quotidienne et quelquefois les raisons sont aussi culturelles : certaines approches thérapeutiques (particulièrement dans le domaine du psychologique) sont mal considérées par les populations issues de l'Afrique subsaharienne.
Plus qu'ailleurs, les quartiers prioritaires doivent faire l'objet d'un focus particulier. Les ateliers santé ville ont la vocation de faire émerger ces écarts, les besoins et d'apporter autant que ce peu des réponses.

Les thématiques prioritaires qui ont été définies par le COPIL RLPS/ASV :
- addictions et santé mentale,
- hygiène de vie dont nutrition, hygiène bucco-dentaire, sommeil, hygiène corporelle,
- éducation affective et sexuelle, prévention des cancers féminins, prévention des grossesses précoces.

En matière de prévention, promotion de la santé, il existe plusieurs dispositifs structurants sur le territoire :

Un CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et une CJC (consultation jeunes consommateurs) gérés par l'association ADISSA.

Le centre hospitalier porte :
- un CDAG-CIDDIST (centre de dépistage anonyme et gratuit - centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles) (à partir du 1er janvier 2016, ces deux dispositifs fusionnent en CeGIDD : centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, les hépatites virales et des IST).
- Des vacations du centre de vaccinations et du centre de lutte anti-tuberculeuse situés à Evreux.
- Une PASS (permanence d'accès aux soins de santé) : les nouveaux locaux devront être disponibles en juin 2015 et accueilleront également la CDAG-CIDDIST).

En outre, 14 médecins de ville se relaient pour assurer les missions du centre hospitalier et permettre une plus grande amplitude d'ouverture : PASS, CDAG-CIDDIST, vaccinations.
Pour l'ensemble de ces missions, l'hôpital mutualise le personnel. Le fait que les locaux soient communs à l'ensemble des activités, situés dans un préfabriqué vétuste, près des conteneurs de déchets, mal isolés des intempéries et des écarts de température est probablement un obstacle à la fréquentation du CDAG-CIDDIST par tout public et participe à la stigmatisation du public précaire fréquentant la PASS. Les locaux actuels ne permettent pas par ailleurs l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Des travaux sont en cours et le déménagement de l'équipe devrait avoir lieu avant la fin d'année 2015 (le travail est entamé depuis 2012).

CHAPITRE II : PILIER COHESION SOCIALE

1- La parentalité
2- La petite enfance
3- Les familles monoparentales
4- La réussite scolaire
5- La prévention de la délinquance
6- La santé
7- La culture
8- Le développement des activités physiques et sportives
9- L'accès aux droits et aux services
10- Promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français
11- Lien social, citoyenneté et participation des habitants

1- LA PARENTALITE

Partant du constat des besoins des enfants, de la prise de conscience des parents de la nécessité d'accompagner le développement de l'enfant, de l'évolution de la cellule familiale qui tend à se modifier (monoparentalité, familles recomposées…), il s'agit d'accompagner les parents en difficulté afin de les aider à assurer au mieux leur rôle éducatif.

Eléments de diagnostic

La population des quartiers politique de la ville présente de nombreux signes de fragilité (données Insee diffusées en décembre 2014) :

- un nombre important de familles nombreuses : 43.2% aux Valmeux, 23.6% aux Blanchères et 22.7% aux Boutardes.
- Un pourcentage élevé des moins de 18 ans témoigne d'une population particulièrement jeune (Valmeux : 34.4%, Blanchères 34.5% et Boutardes 31.6%).
- Une part importante d'immigrés : 24% pour les Valmeux/Blanchères et 28.5% % pour les Boutardes.
- Un taux de chômage élevé : 38.4% aux Valmeux, 26% aux Blanchères et 27.2% aux Boutardes.
- Le taux d'activité des femmes est de 70% aux Blanchères et seulement 65.7% aux Valmeux où 49.8% d'entre elles ne travaillent qu'à temps partiel.
  Aux Boutardes, le taux d'activité des femmes est de 68.6% avec une part importante de temps partiel.
- Le revenu fiscal médian des foyers fiscaux résidant sur les QPV s'élève à 7 593 euros par an, plus précisément, la moitié des foyers fiscaux vivait avec un revenu fiscal mensuel inférieur à 583€ aux Valmeux, à 854€ aux Blanchères et à 993€ pour les Boutardes.
- La part des ménages non imposés est de 100% pour les Valmeux, 57.5% pour les Blanchères et 53.7% pour les Boutardes.

En outre :

- en 2011, 46.1% des allocataires CAF résidant aux Valmeux disposaient de ressources composées pour plus de moitié par des prestations versées par la CAF.
- 21% des foyers des QPV perçoivent le RSA contre 8% sur Vernon et 6% sur la Cape.
- Les professionnels (SPMS et service de prévention spécialisée) œuvrant sur les QPV observent de jeunes enfants en errance en soirée.
- Ces mêmes structures ne parviennent pas à rencontrer les parents pour parler de leurs enfants, pour leur prodiguer des conseils.

2- LA PETITE ENFANCE

Eléments de diagnostic

- En 2010, 34.8% des enfants âgés de 0 à 5 ans de Vernon habitent les QPV.
- En 2013, la crèche familiale « les 1000 pattes » implantée aux Blanchères accueillait 71 enfants dont seulement 3 issus des QPV. Le nombre de familles inscrites sur liste d'attente pour un accueil régulier en septembre 2013 était de 105. L'accueil occasionnel n'est pas proposé.
- En 2013, le multi-accueil « la Récré » implanté aux Valmeux a accueilli 139 enfants dont 73 issus des QPV (38 des Blanchères/Futaie, 19 des Boutardes et 16 des Valmeux).Le nombre de familles inscrites sur liste d'attente en septembre 2013 était de 66 pour un accueil régulier et de 75 pour un accueil occasionnel.
- L'accueil de loisirs des Boutardes « les Artistes » accueillait avant son transfert au sein des locaux de l'école François Mitterrand aux Douers 154 enfants dont 102 issus des QPV. Depuis ce transfert le centre de loisirs possède une capacité de 80 places. Lors de la période de janvier à août 2014, cet équipement a accueilli 70 enfants de moins de 6 ans (dont 48.6% des QPV) et 47 jeunes de 6 à 12 ans (dont 25.5% des QPV).
- De nombreuses familles ainsi que plusieurs structures déplorent le manque de places en mode de garde ponctuels (pour des raisons de formations, intérims…), les réponses sont insuffisantes.
- En outre, du fait qu'il n'existe pas suffisamment de places à la halte-garderie, de nombreuses mères de famille viennent avec leurs enfants de moins de 3 ans aux activités proposées par les structures (apprentissage du français, atelier code de la route, groupe de paroles, information collectives…). Or la présence de jeunes enfants ne facilite pas la mobilisation/l'implication des participants.

3- LES FAMILLES MONOPARENTALES

Eléments de diagnostic

Au 31 décembre 2012, 33.7% des familles monoparentales de Vernon résident sur les QPV (287 familles) avec une surreprésentation sur le quartier des Blanchères où résident 148 familles monoparentales soit 51.6% familles monoparentales des QPV.

De nombreux professionnels de terrain sont confrontés à la situation de grande précarité de ces familles. En effet, les familles monoparentales sont plus souvent que les autres confrontées au risque de pauvreté.

C'est pratiquement toujours la mère, parfois relativement jeune, qui vit seule avec un ou plusieurs enfants à charge, à l'instar de ce qui est constaté sur l'ensemble du territoire national.

Les professionnels (le SPMS et les centres sociaux) constatent chez ces femmes une situation d'isolement et souvent des signes d'état dépressif les fragilisant dans leur rôle.
Ainsi, fin 2013, 28% des enfants suivis par le PRE vivent au sein de familles monoparentales.

RESSOURCES MOBILISABLES

Les structures Enfance Jeunesse de la Cape

Plusieurs structures Cape sont présentes sur les QPV :

- la Récré multi-accueil (accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans),
- la crèche familiale,
- l'accueil de loisirs « Les artistes » (accueil des enfants 3 à 12 ans),
- le relais d'assistantes maternelles (en moyenne 260 enfants gardés).

Les centres sociaux de la ville de Vernon

Le pôle social Simone Veil est implanté aux Boutardes et le centre social les Pénitents est situé à Vernonnet.
Une des missions principales des centres sociaux est l'accompagnement à la parentalité.
Ces structures proposent via notamment le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des groupes de parole et d'échanges, des conférences ou des débats sur les sujets liés à l'éducation et des lieux de rencontres entre parents.
En outre, les référentes familles et la conseillère en économie sociale et familiale accompagnent et conseillent les familles dans leur quotidien, elles sont notamment amenées à travailler auprès des familles monoparentales.
Par ailleurs, les contrats de projets des centres sociaux sont en cours d'élaboration et seront une des déclinaisons de la politique sociale de la ville de Vernon et de la Caf sur Vernon, en particulier pour les QPV.

Le Programme de Réussite Educative

Le PRE anime un groupe de paroles en direction des parents d'enfants suivis par le PRE mais également ouvert à d'autres parents.
Ce groupe de parole poursuit les objectifs suivants :

- donner aux parents la possibilité d'exprimer leurs contraintes et leurs ressources,
- renforcer la confiance de ces adultes dans leur capacité à être parent. Pour ce faire, il s'agit de les accompagner dans leur réflexion en élaborant des repères et des outils susceptibles de les aider dans leur rôle de premier éducateur et ceci afin de consolider les liens intra familiaux,
- éviter l'isolement en développant les relations sociales autour des questions éducatives.

Les besoins des parents sont liés à la difficulté ressentie dans l'exercice de leur rôle éducatif. Le travail d'accompagnement du PRE est d'aider ces parents à définir et poser un cadre structurant à l'enfant. Ces difficultés peuvent être d'origine sociale et économique, un accompagnement social en s'appuyant sur les ressources du territoire sera alors envisagé. Les besoins peuvent également trouver leur origine dans les relations quelquefois difficiles qu'ont certains parents avec l'école ou avec d'autres institutions, très souvent par manque de connaissance du fonctionnement de ces structures.

Le PRE propose également des consultations et un suivi par un professionnel psychologue dans le cadre des parcours personnalisés. Un psychologue propose une écoute à l'enfant afin de l'aider à surmonter voire à dépasser ses difficultés. Il peut également accompagner les parents pour dénouer des conflits familiaux qui sont préjudiciables à l'enfant.

En outre, dans le cadre du PRE, 28% des enfants suivis sont issus de familles monoparentales. Ainsi, le PRE peut détecter les besoins de ces familles et faire le lien avec les différents partenaires concernés notamment avec l'Atelier Santé Ville.

L'Atelier Santé Ville (ASV)

A partir des besoins détectés par les différents partenaires, l'ASV propose en faveur des enfants et de leurs parents, dont les familles monoparentales, des actions spécifiques.
Les thématiques prioritaires de l'ASV sont les suivantes : l'hygiène de vie dont nutrition, hygiène bucco-dentaire, sommeil, hygiène corporelle, l'éducation sexuelle et affective, prévention des cancers féminins et prévention des grossesses précoces.

Le Service Prévention et de Médiation Sociale (Cape)

Le SPMS assure l'accompagnement social et administratif des familles dont des familles monoparentales.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le CIDDF propose des interventions collectives liées à la parentalité. Ainsi depuis 2013, le CIDFF anime des interventions collectives en direction des femmes des QPV en partenariat avec le SPMS une fois par trimestre.

L'association Espace Laïque Vernonnais (ELV)

L'association ELV a une vocation éducative, culturelle et sociale. Elle mène des actions socio-culturelles et éducatives en direction des enfants, des jeunes et des familles issus des quartiers politique de la ville. L'ELV est positionné sur le champ de l'éducation populaire (accès aux savoirs, diffusion de la connaissance, développement de la citoyenneté) et d'animation socio-culturelle.
L'action de l'ELV s'articule autour de 2 axes principaux :

- un accueil éducatif à travers 3 accueils de loisirs sans hébergement : 1 ALSH maternel pour les 3-6 ans (aux Valmeux), 1 ALSH primaire pour les 7-12 ans (aux Valmeux) et 1 ALSH adolescent pour les 13-18 ans (aux Blanchères). Deux de ces ALSH (3 à 6 ans et 13 à 18 ans) sont financés au titre du Contrat Enfance Jeunesse par la CAPE.
- Des actions transversales qui visent à accompagner les parents dans leur rôle parental : atelier parents enfants dont l'objectif est de permettre aux parents de rencontrer d'autres parents, de dialoguer entre eux, de partager des activités communes, de vivre des moments privilégiés avec leurs enfants et de les responsabiliser par rapport à la coéducation des enfants. Des séjours familiaux, notamment pour les familles monoparentales, ainsi que des sorties/activités parents-enfants sont également proposés.

En outre, l'ELV possède un agrément CAF « espace de vie sociale » qui a pour objectif la mise en œuvre d'actions collectives favorisant l'initiative des familles et la sociabilité de proximité, les relations entre générations, les liens sociaux et familiaux.

Les aides de la Caf

La Caf soutient les familles et les allocataires sous forme d'aides individuelles et par des subventions accordées à des partenaires (collectivités, associations) qui développent des équipements et des services à la population allocataire.
Au titre des aides individuelles, les allocataires perçoivent les prestations familiales et sociales.
Au titre des aides collectives, la Caf verse des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de structures intervenant dans les domaines :

- de la petite enfance, enfance et jeunesse,
- de la parentalité,
- de l'animation de la vie sociale,
- de l'habitat,
- de l'accès aux droits,
- de l'accompagnement des familles fragilisées.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vernon

Dans le cadre de l'accompagnement social, le CCAS apporte une réponse adaptée aux besoins de la population la plus en difficulté, et tend à favoriser son insertion.
Le CCAS met en œuvre un ensemble d'activités relatives à l'aide sociale :

- les aides aux activités périscolaires : les bourses, les études dirigées, la restauration municipale, les classes découvertes, les séjours collège et lycée,
- les aides liées aux activités extrascolaires : les camps ou colonies de vacances, les activités sportives et culturelles,
- les secours financiers :
  - logement (loyer, électricité, gaz, eau, assurance habitation, téléphone, taxes diverses, équipement ménager, charges locatives…),
  - alimentaire : bons alimentaires, restauration municipale,
  - santé : mutuelle, frais hospitaliers, aménagement pour personnes handicapées, frais d'obsèques…
  - insertion professionnelle : formation, BAFA, transport, assurance automobile, frais administratifs (papiers identités)…
- les aides pour les personnes âgées : portage de repas, aides alimentaires, aides pour le chauffage, aide pour la présence verte…

Le CCAS participe également au développement d'actions d'insertion et à la coordination de l'action sociale locale en relation avec les autres acteurs institutionnels et associatifs.
Enfin, le CCAS porte le PRE et le RLPSP/ASV.

L'Association Jeunesse et Vie

La résidence « Paul Bajet » est composée de 76 chambres, de 6 T1 et 8 T1bis
Les T1 et les T1 bis sont attribués prioritairement aux familles monoparentales et aux couples avec ou sans enfants.
Un accompagnement des résidents est assuré à travers plusieurs thématiques : soutien à la parentalité, aide éducative budgétaire, accompagnement vers l'insertion professionnelle, accompagnement et suivi administratif, santé…

Le Conseil départemental

Le Centre Médico-Social implanté sur les Valmeux offre des services individualisés à chaque personne via une équipe de PMI, des travailleurs sociaux (écoute, conseil, aide, soutien, accompagnement social) et également une programmation d'actions et d'informations collectives (gestion budgétaire, hygiène et santé, logement…).
Le Conseil Départemental cofinance le centre de planification ou d'éducation familiale.

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Ce réseau, piloté par la Caf, vise à faciliter la communication et l'échange entre parents et à favoriser les relations parents et professionnels. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment aux périodes charnières du développement des enfants quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.
Ainsi, le REAAP soutient la mise en place et l'animation de réseaux locaux de parents et de professionnels afin de leur permettre de trouver ensemble des réponses aux questions qu'ils se posent dans leur rôle de parents et dans leur rôle éducatif.
Le REAAP concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.
Le REAAP soutient différentes actions initiées par les parents et accompagnées par des associations ou des collectivités locales : lieux de rencontres entre parents, groupes de parole, organisation d'événements locaux (forum, journée des parents…).
Chaque année un comité des financeurs décide du montant des subventions attribuées à ces actions. Il est composé de la CAF, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Mutualité Sociale Agricole de Haute Normandie.

Projet à venir

L'association Habitat et Humanisme travaille actuellement sur un projet de maison intergénérationnelle pour l'accueil de personnes âgées, de familles monoparentales et de couples.
Ce projet, qui prévoit une construction, ne sera pas concrétisé avant minimum 3 ans, il faut toutefois l'intégrer dans le contrat de ville car des financements seront sollicités auprès des différents partenaires locaux.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DANS LEUR ROLE PARENTALE ET LEURS MISSIONS EDUCATIVES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Promouvoir la parentalité à travers l'intérêt de l'enfant.

La notion de parentalité est à travailler à travers la capacité :

- d'organiser pour chaque individu ses liens de parenté en y associant ses droits et devoirs,
- à devenir parent et de remplir son rôle parental,
- à désigner les tâches quotidiennes que les parents ont à remplir auprès de l'enfant.

2. Soutenir les familles monoparentales.

Cet objectif sera travaillé à travers :

- la prévention des grossesses précoces : l'Atelier Santé Ville (ASV) participe à la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la sexualité et prévention des grossesses précoces dans les collèges et lycées de la Cape pour les élèves de 3ème et de 2nde en partenariat avec l'association l'Abri et le CIDDIST de l'hôpital. Les jeunes de 14 à 17 ans sont le public cible.
- L'accès aux soins pour les familles monoparentales en lien avec l'ASV.
- L'accueil des enfants de familles monoparentales issues des QPV : les structures actuelles de la Cape pourraient faciliter l'accueil des enfants de familles monoparentales issues des QPV sur des horaires classiques et atypiques.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS HORS TEMPS SCOLAIRE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Mener une réflexion sur les modes de gardes atypiques.

Concernant les horaires atypiques, la Cape pourrait soit créer en direct ces accueils, soit accompagner des porteurs associatifs. Le service Enfance Jeunesse doit mener une réflexion sur cette problématique.

En outre, les problèmes de gardes d'enfants à des horaires atypiques pourraient être travaillés à travers la participation des habitants (système d'entre-aide). Les centres sociaux pourraient être un relais sur ce point.

2. Mener une réflexion sur la construction d'un projet éducatif à l'échelle du territoire.

La ville de Vernon doit conduire un Projet Social de Territoire qui sera l'occasion de redéfinir un projet éducatif territorial.

Par ailleurs, actuellement le cabinet d'études ARFOS est chargé de définir un schéma de développement de la compétence Enfance-Jeunesse de la Cape.

4-LA REUSSITE SCOLAIRE

Eléments de diagnostic

Données extraites de la revue « point de vue de l'Etat de décembre 2014

- Vernon est en zone dite « à risque d'échec scolaire » : elle présente un cumul de fragilités économique, familiale et culturelle.
- De nombreux enfants entrent en classe élémentaire sans maîtriser le français. A cette problématique, s'ajoute une relation parents-Education nationale souvent inexistante et tendue.

Données Education nationale 2015

- Les écoles des QPV ainsi que le collège Cervantès sont ainsi classés en "zone d'éducation prioritaire" ce qui confirme le besoin en matière de soutien et d'accompagnement. En revanche le collège Ariane n'est plus en ZEP.
- Le quartier de Vernonnet est classé en veille éducative active.
- L'éducation prioritaire sur Vernon concerne 1 668 élèves dont 224 élèves de Vernonnet : 352 enfants en école maternelle dont 91 à l'école de Vernonnet, 512 enfants en école élémentaire dont 111 à l'école de Vernonnet et 580 adolescents au collège Cervantès (classé en REP).

Données du Programme de Réussite Educative 2014

- 112 enfants suivis dont 66% scolarisés en école élémentaire et maternelle.
- Dans 30% des familles suivies, aucun des parents ne travaille, 28 % sont des familles monoparentales, 20% des familles bénéficient d'une AED, d'une AEMOJ ou d'un accompagnement du Conseil départemental.

Données Insee 2011

- Vernon compte une part très élevée de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés : 36 % (la part est de 29% pour l'académie).
- Taux de redoublement en 6ème (indicateur pertinent car atteste que les apprentissages fondamentaux ne sont pas acquis, le taux national est de 2.5%) :
  collège Cervantès : en 2012 : 5.97% et en 2013 : 6.92% de redoublements,
  collège Ariane : en 2012 9.82% et en 2013 1.89% de redoublements.
- Taux de retard en 6ème : 26.8% sur les QPV contre 18.8% sur la commune, le taux de retard des filles en 6ème atteint 29.4% sur les QPV contre 18.2% sur la commune.
- Taux de retard en entrée en 6ème : 20% sur les QPV contre 13.6% sur la commune.
- Taux de retard en 3ème : 56.8% sur les QPV contre 41.7% sur la commune, le taux de retard des filles en 3ème atteint 48.8% sur les QPV contre 39% sur la commune.
- Le taux d'élèves scolarisés en enseignement adapté (SEGPA) est de 3.3% pour les élèves domiciliés sur les QPV (1.5% pour la commune).
- Le retard scolaire dans les écoles primaires et en 6ème sur les QPV est de 26.8% contre 18.8% sur Vernon et 12.9% pour le département.
- Un taux de scolarisation des jeunes de plus de 18 ans relativement bas aux Blanchères (39.9%) contrairement aux Valmeux où ce taux est élevé (62.6%.).
- Les boursiers en secondaire sont 56,6% sur les QPV contre 26,5% pour la commune de Vernon.
- Concernant les collégiens issus des QPV : 77% sont de catégories sociales et professionnelles défavorisées contre 41,1% pour Vernon.

- L'académie de Rouen a annoncé la création de classes supplémentaires pour la rentrée 2015-2016 au sein des écoles Arc en Ciel (en QPV) et de château Saint Lazare.
  En outre, dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », la maternelle Arc en Ciel verra la création d'un demi-poste supplémentaire.

RESSOURCES MOBILISABLES

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

L'objectif du PRE est de contribuer à la réussite scolaire, à l'intégration sociale et à l'épanouissement personnel des enfants en difficulté.
L'équipe du PRE est composée d'une coordinatrice, de deux référents de parcours, d'une psychologue à 20% ETP, d'une assistante à 50% ETP, de 2 animatrices pour les ateliers « coups de pouce » à 2x20% ETP et d'1 animatrice pour l'atelier langage à 20% ETP.
112 enfants ont été suivis durant l'année 2014.

Actions initiées par le PRE :

- atelier langage : l'objectif étant de stimuler l'enfant et éveiller sa curiosité, agir sur la motivation, le désir de s'exprimer et permettre un rapprochement des parents avec l'école. Cet atelier se déroule sur 8 semaines avec 2 écoles maternelles classées en RRS.
- 3 ateliers « coups de pouce ». L'objectif est de favoriser l'apprentissage de la lecture, l'appétence et le plaisir de lire et impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant. 15 enfants en classe de CP âgés entre 6 et 7 ans des QPV concernés en 2014.
- Intervention d'une psychologue : consultations hebdomadaires et travail en parallèle avec les parents.
- Divers autres ateliers avec pour objectif de créer des espaces d'écoute, d'échange et de partage afin de favoriser le bien-être de l'enfant : atelier éducatifs, atelier « heure du jeu » pour les maternels et les CP avec les parents, atelier théâtre pour les adolescents, atelier d'art au musée de Vernon, sorties culturelles et de loisirs.

Un protocole d'accueil des collégiens exclus temporairement a été conclu en février 2014 entre la mairie de Vernon et les 3 collèges de la ville. Initialement le service de prévention spécialisée de la ville de Vernon avait en charge la mise en œuvre de ce protocole. Toutefois, ce service n'étant plus porté par la ville, il a été demandé au PRE de réfléchir à la prise en charge de ces élèves exclus.

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

La coordination du CLAS est assurée par le PRE avec pour objectifs d'obtenir une cohérence du dispositif CLAS sur le territoire, de favoriser la montée en compétences des acteurs CLAS, de tendre vers une culture commune et des outils communs. Pour ce faire, une analyse des pratiques est en cours.
3 porteurs : ELV et les 2 centres sociaux municipaux.
110 élèves concernés en 2014, dont 61 en élémentaire (6 à 12 ans) et 49 au collège (12 à 16 ans).

Service de Prévention et de Médiation Sociale

Les techniciens de médiation interviennent régulièrement auprès des établissements scolaires et auprès des parents :

- sensibilisation des parents à l'intérêt de participer, de s'investir dans la scolarité de leurs enfants (information, accompagnement si besoin aux différentes réunions de parents d'élèves, aux réunions d'information collectives organisées par les écoles, les collèges).
- Intervention dans le cadre des conseils de discipline : expliquer aux parents la gravité de la situation et les accompagner si besoin pour une traduction, présence/soutien.
- Intervention auprès des familles d'enfants en classe d'initiation (CLIN) afin d'expliquer aux parents le fonctionnement et les attentes de l'école.
- Favoriser le dialogue entre parents et établissements scolaires afin d'amorcer une communication ou de dénouer en cas de conflit des situations difficiles entre les établissements et les familles par la médiation.
- Participation aux conseils d'école (Arc en Ciel et François Mitterrand).
- Partenariat étroit avec les professeurs chargés des cours ELCO (Enseignement de Langue et de Culture d'Origine).

En outre, 2 techniciennes de médiation sont membres de l'équipe pluridisciplinaire du PRE.

Education nationale

- Un travail de fond est engagé concernant la maîtrise de la langue française.
    - Face au constat généralisé notamment sur les quartiers des Valmeux et des Boutardes d'enfants arrivant à l'école maternelle, voire élémentaire sans maîtrise de la langue française,
    - un groupe de réflexion est à l'œuvre au niveau de la circonscription et met en place, chaque année scolaire le C2R (Cycle 2 renforcé) pour les élèves de CP puis de CE1. Ce projet, suivi depuis de nombreuses années, propose une aide massée dans le temps en s'appuyant sur un décloisonnement avec aide du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (RASED) et des maîtres supplémentaires.
    - Une classe d'initiation (CLIN) est implantée sur le quartier des Valmeux au sein de l'école élémentaire Arc en Ciel 2.
    - Les projets d'école et les moyens supplémentaires en termes de personnels enseignants s'inscrivent dans un accompagnement renforcé de ces élèves ayant le Français comme langue seconde.

- Dans ce cadre, le travail sur la parentalité est essentiel :
    - le lien avec l'équipe du PRE est pérenne et basé sur une confiance réciproque, l'action de la coordonnatrice du réseau d'éducation prioritaire favorise cette ouverture aux parents.
    - Tant à l'école maternelle qu'élémentaire, les parents des élèves des quartiers Valmeux et Boutardes restent très attentifs à la scolarité de leurs enfants, les liens avec les enseignants étant plus simples que dans le second degré, la disponibilité des professeurs des écoles étant permanente et à saluer. Les parents de ces deux quartiers, de par leurs cultures, investissent en grand nombre l'école là où, concernant le quartier de Vernonnet, les familles ont tendance à tout reposer sur celle-ci.

- La valorisation des écoles passe également par des projets spécifiques partagés avec la collectivité : classes CHAM orchestres à l'école François Mitterrand, classe à horaires aménagés « handball » à l'école Arc en Ciel 2, classe pilote action culturelle avec le musée de Vernon à l'école Pierre Bonnard…

- Les quartiers des Valmeux et des Boutardes ont bénéficié, dès leur création, de l'implantation de dispositifs « plus de maîtres que de classes ». Cette implantation, sur la base de projets construits par les équipes enseignantes, est allée croissante. A ce jour, il existe 3 postes équivalent temps plein sur ces secteurs : 1 ETP sur l'école primaire François Mitterrand, 1 ETP sur l'école élémentaire Arc en Ciel 2, ½ ETP sur l'élémentaire Arc en Ciel 1 et ½ sur les deux maternelles Marie Jo Besset et Arc en Ciel. L'ouverture d'un ½ ETP supplémentaire pour la maternelle est programmée pour la prochaine rentrée scolaire. 63% des postes PDMC sur la circonscription de Vernon ont donc été créés en éducation prioritaire. Il sera probablement nécessaire d'envisager la création d'un tel dispositif à l'école Pierre Bonnard (quartier de Vernonnet) qui, bien que n'étant pas en éducation prioritaire fait partie des quartiers sensibles.

L'atelier relais du collège Ariane *(dispositif Education nationale)*

L'atelier relais constitue un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire. Il contribue à réduire les sorties précoces ou sans diplôme, à lutter contre l'absentéisme et prévenir le décrochage scolaire.

L'atelier relais est un dispositif de remobilisation qui s'adresse à des élèves amorçant une phase de décrochage. Il a une durée d'accueil de quatre à six semaines renouvelables.

Ce dispositif permet aux élèves accueillis de réinvestir les apprentissages, de favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mais également l'appropriation des règles de la vie scolaire et sociale.

Les ateliers relais sont destinés à des collégiens de moins de 16 ans, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, faisant parfois l'objet d'une mesure judiciaire ou administrative d'assistance éducative, pour lesquels toutes les solutions éducatives alternatives ont été menées sans succès par leur établissement.

Projet à l'étude

L'implantation d'une classe permettant la scolarisation des enfants de moins de trois ans sur le quartier des Valmeux (école Marie-Jo Besset) est à l'étude (Education nationale/ville de Vernon) pour la rentrée 2016.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DES ENFANTS VULNERABLES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Poursuivre et renforcer le PRE :

- **en prenant en compte davantage les élèves du secondaire en décrochage scolaire,**
- **en améliorant la prise en charge et le suivi des élèves exclus des établissements scolaires.**

Un protocole entre la mairie de Vernon et les 3 collèges a été signé dans le cadre de la prise en charge des élèves exclus, mais les retours de la part des collèges ne sont pas satisfaisants. Ce protocole, qui date de février 2014, semble difficilement applicable. Le PRE pourrait rependre ce protocole et en assurer la mise en œuvre en relation avec les centres sociaux et l'ELV.

Etant donné le travail spécifique et l'investissement en ressources humaines sur lequel il faut compter dans l'accompagnement de ces situations difficiles et complexes, le PRE propose une expérimentation sur l'année 2015. Il s'agira de suivre durant la période d'exclusion certains élèves notamment scolarisés au collège Cervantès.

2. Lutter contre le décrochage scolaire en complémentarité du PRE

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale absolue et un enjeu dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ».

Il s'agit d'articuler prévention et remédiation sur un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Quitter le système éducatif sans qualification constitue un drame national. Prévenir le décrochage scolaire doit s'assumer comme un projet de société.

Les démarches et les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui partent de l'intérieur de l'école et qui prennent en compte en même temps les aspects relationnels et les difficultés liées aux apprentissages ainsi qu'une pédagogie différenciée.

Au-delà de ce que l'Education nationale doit engager sur le sujet, et après repérage par la plate-forme de décrochage scolaire, il s'agira pour les acteurs externes, en lien avec les établissements scolaires concernés, de bâtir des actions/des réponses complémentaires en impliquant les parents.

5- LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Les quartiers Valmeux et Boutardes sont classés en Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2012.
Le classement en ZSP signifie que les territoires concernés souffrent plus que d'autres d'une insécurité quotidienne, d'une délinquance enracinée et d'une dégradation importante du niveau de sécurité.
Grâce à ce classement et au renfort de la police nationale, les chiffres de la délinquance sont en baisse.
Toutefois, la part des mineurs impliqués dans des délits sur la zone de Vernon a augmenté de 15% en juin 2014.

Eléments de diagnostic

- De jeunes enfants (dès 6 ans) et adolescents sont souvent livrés à eux-mêmes sur les quartiers prioritaires.
- Les activités de prévention générale sont insuffisantes, pas toujours appropriées et sont surtout trop disséminées et insuffisamment réfléchies entre les acteurs concernés. Les activités proposées sont souvent plus occupationnelles que structurantes autour d'un véritable projet/suivi/accompagnement individuel.
- Des jeunes de 16/25 ans chez lesquels s'accentuent des formes de marginalisation, de désocialisation, de déqualification, de rupture avec les institutions et la société.
- De nombreux jeunes, dès 11 ans, ne sont inscrits dans aucune structure, aucun dispositif.
- Des parents peu présents dans l'éducation de leurs enfants et parfois « démissionnaires ».
- Il est nécessaire de développer des activités éducatives et citoyennes sur les congés scolaires des enfants et des jeunes (chantiers jeunes en lien avec les collectivités…).
- L'insuffisance de moyens humains de la prévention spécialisée sur le terrain.

RESSOURCES MOBILISABLES

La prévention de la délinquance sera abordée à travers 3 axes :

- l'ensemble des actions menées par les différents équipements et dispositifs éducatifs tels que le PRE, les centres sociaux municipaux, les centres de loisirs, les associations qui développent des activités pouvant répondre à l'oisiveté, à l'inactivité ou à la prise en charge de certains publics.
- La prévention spécialisée dont les missions relèvent de l'aide sociale à l'enfance à travers des actions individuelles et collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté/en rupture avec leur milieu.
- L'accueil et l'accompagnement en matière de droit, de justice et de suivi socio-judiciaire.

Le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est l'instance partenariale de pilotage de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire. La ville de Vernon s'attachera à l'animer et à ancrer son travail sur une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les spécificités des QPV seront prises en compte dans la définition de cette stratégie, elle-même définie à partir d'un diagnostic précis de situation en cours d'élaboration.

Le rappel à l'ordre (ville de Vernon) *dispositif issu de la loi de 2007 de prévention de la délinquance*

Ce dispositif a été adopté par la ville de Vernon et présenté en CLSPD plénier du 26 juin 2014.
Le rappel à l'ordre peut être activé en cas de problématique sociale et éducative : l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique…
Il peut être activé par les services municipaux, les professionnels de l'action sociale, les responsables d'établissements d'enseignement, les membres du CLSPD…
Cette intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs.
Le rappel à l'ordre est verbal. L'auteur du fait est convoqué à un entretien devant le Maire ou son représentant par un courrier officiel après consultation du Parquet. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux, ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

Le Conseil Départemental

La compétence prévention spécialisée assurée auparavant par la ville de Vernon a été reprise en janvier 2015 par le Conseil Départemental en direct. Ainsi, une équipe de prévention spécialisée composée de 2 éducateurs spécialisés est supervisée par le responsable de la prévention spécialisée du département.
La prévention spécialisée est en cours de réflexion dans le cadre du schéma départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Elle devra se définir comme étant une intervention sociale à finalité éducative de jeunes et de groupes de jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, menée dans leur milieu de vie naturel. La place des équipes de la prévention spécialisée et la configuration d'un service dans le cadre de l'action sociale du département prendra appui sur une démarche collective de définition de diagnostic de positionnement. Dans le contexte où les préoccupations sécuritaires et la marginalisation des jeunes sont majeures, la responsabilité des collectivités dans le développement de formules types de médiation est primordiale.
Compétence des départements, la prévention spécialisée est un mode d'intervention qui doit se définir par un projet dont le fondement et la méthodologie est en cours de construction.
En outre, le Conseil Départemental est membre du réseau VIF.
De plus, il cofinance le poste à mi-temps d'une assistante sociale au commissariat.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, instauré par l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a vocation à soutenir les actions de prévention de la délinquance conduites par l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé.

Sont éligibles au financement du FIPD, les actions qui s'inscrivent dans les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) au sein de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, ainsi que dans les priorités énoncées au sein du plan départemental de prévention de la délinquance du département de l'Eure 2014-2017 adopté le 6 février 2014.

Dans une logique de concentration de moyens et de ciblage sur les publics concernés, les orientations du FIPD s'inscrivent dans trois programmes d'actions prioritaires :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- actions pour l'amélioration de la tranquillité publique.

Le FIPD est prioritairement mobilisé en direction des quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville, aux quartiers sortant cette année de la géographie prioritaire et des communes de la zone de sécurité prioritaire mixte (ZSP-M).

En dehors de ces territoires prioritaires, l'éligibilité du projet sera conditionnée à la situation de la délinquance des territoires concernés, et tiendra compte de l'existence d'un conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD) ou d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, dans son article 38, conditionne l'octroi du FIPD aux communes et aux intercommunalités à la mise en œuvre de travaux d'intérêt général ou d'actions d'insertion ou de réinsertion ou de prévention de la récidive destinées aux personnes placées sous-main de justice.

Le phénomène de «radicalisation djihadiste » des mineurs et jeunes majeurs constitue un nouvel axe du FIPD, avec un soutien qui peut être apporté aux actions d'accompagnement et de prise en charge individualisée des jeunes concernés et de leurs familles, aux campagnes d'information, et plus largement à la prévention des dérives sectaires.

Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (ville de Vernon) *dispositif issu de la loi de 2007 de prévention de la délinquance*

Ce dispositif a été adopté par la ville de Vernon et présenté en CLSPD plénier du 26 juin 2014.
Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) est un dispositif d'aide et de soutien à la parentalité, fondé sur l'action sociale et éducative. Le CDDF a pour mission d'aider et soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale, dans l'intérêt de l'enfant.
Le CDDF est une instance de proximité d'aide à la parentalité, un lieu d'écoute et un cadre de dialogue pour les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale, un espace où sont rappelés les devoirs et les droits, et une instance où le Maire peut réaffirmer les valeurs de la République.

Le programme « Ville, Vie, Vacances »

Le programme « Ville, Vie, Vacances », qui s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 18 ans résidant principalement dans les QPV, a pour objectifs :

- de contribuer à un égal accès des enfants et des jeunes aux loisirs éducatifs,
- de favoriser la mixité sociale en soutenant les projets qui encouragent la mobilité des jeunes hors de leurs quartiers,
- d'anticiper les dérives délictuelles.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Le SPIP intervient dans le cadre du service public pénitentiaire. Il participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, au maintien de la sécurité publique et doit s'organiser de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes.
Afin de prévenir la récidive, les attributions du service se déclinent autour de trois axes :

- l'évaluation, le suivi et le contrôle des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ),
- l'aide à la décision judiciaire dans un souci d'individualisation,
- l'insertion des personnes placées sous- main de justice.

Le SPIP assure également :

- la prise en charge de profils spécifiques concernés par des mesures de suivi socio judiciaire et de surveillance judiciaire des personnes dangereuses,
- des programmes de prévention de la récidive. Le SPIP de l'Eure assure sur Evreux des programmes auprès des auteurs de violences sexuelles, violences conjugales et auteurs de conduite en état alcoolique.

L'intervention du SPIP de l'Eure sur le territoire de Vernon :

- partenariat en place avec la ville de Vernon : le centre social « les Pénitents », le référent RSA et le CCAS.
- Partenariat avec plusieurs associations/structures : ADISSA, CMP de Vernon, Secours Catholique, ADOMA, l'Arbre aux Légumes et la Mission locale.
- Partenariat avec les services de l'État : le commissariat de Vernon.

- Sur Vernon, 39 personnes sont suivies et 48 mesures mises en place *(données 2014).*
  Typologie des mesures : sursis avec mise à l'épreuve, libérations conditionnelles, placement sous surveillance, suivi socio judiciaire et interdiction de séjour.
  Typologie des infractions : majorité d'infractions liées aux conduites en état alcoolique, conduites sans permis et sous usage de produits stupéfiants, puis des infractions liées aux violences conjugales et enfin, pour un nombre moins important, des infractions de vols et recels.
  Caractéristiques socioprofessionnelles : il s'agit essentiellement de personnes sans emploi ou en emploi précaire.
  Il s'agit d'une majorité entre 30 et 50 ans, ainsi que les moins de 25 ans.

Le SPIP assure également des permanences au sein du centre social « les Pénitents » depuis octobre 2012 avec une intervention à hauteur de 7 fois par mois.
A l'année environ 1 100 convocations envoyées pour environ 80 personnes reçues à Vernon.

Le délégué à la cohésion police-population

Le délégué à la cohésion police-population permet de renforcer la présence de l'État dans les quartiers difficiles. Il a pour vocation d'assurer, sous l'autorité du chef de circonscription de Vernon, un renforcement du lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police, et d'être ainsi un relais accessible aux habitants, associations et commerçants.
Le délégué à la cohésion police-population renforce les liens directs de la police avec la population en tant qu'interlocuteur à la fois neutre et crédible, apte à recevoir des demandes adressées à l'institution, à recueillir des informations et à désamorcer certains conflits naissants.
Il est ainsi impliqué dans les actions et les instances locales de partenariat (CLSPD, établissements scolaires, bailleurs sociaux, Service de Prévention et de Médiation Sociale, réseau VIF…).

Le réseau FOQUALE (Formation, Qualification, Emploi)

Ce réseau a été mis en place dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire au sein de l'éducation nationale. Le comité de réseau est constitué de 3 chefs d'établissements collège et lycées, du coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), le directeur du CIO et un référent du corps d'inspection…

Ce réseau propose un bilan approfondi aux jeunes de plus de seize ans, ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme ou sans avoir un niveau suffisant de qualification, afin de trouver avec eux des réponses concrètes de retour en formation ou d'accompagnement vers l'insertion. Le réseau FOQUALE travaille en concertation étroite avec la plateforme interinstitutionnelle de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) à laquelle collabore la Mission locale de Vernon.

La Plateforme interinstitutionnelle de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)

La plateforme de suivi et d'appui aux jeunes sortis du système scolaire est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Les acteurs partenaires de cette PSAD (Mission locale, CIO, MLDS, chambre des métiers) proposent aux jeunes une prise en charge rapide. Le repérage s'effectue par l'intermédiaire du Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI) qui permet d'élaborer des listes de jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme.

Réseau de lutte contre les violences intrafamiliales

Depuis 2007, un travail s'est engagé à l'initiative de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DDCS/Préfecture de l'Eure), réunissant les acteurs locaux (Préfecture, ville de Vernon, Cape, Conseil général, CMP, associations YSOS, ADAEA/La Pause, CIDFF, AVEDE-ACJE, Police, Gendarmerie, hôpitaux, CHRS, associations…) afin d'améliorer la prise en charge des situations de violences conjugales.

Depuis 2015, le dispositif « téléphone grand danger » a été déployé sur le département de l'Eure (cofinancement Conseil départemental et ministère de la Justice)

L'AVEDE-ACJE

L'AVEDE-ACJE intervient sur plusieurs volets :

- secteur aide aux victimes : écoute, soutien, accompagnement, indemnisation, représentation des mineurs victimes à travers la mission d'administrateur ad hoc, prise en compte des victimes dans les mesures alternatives aux poursuites.
- Consultations de juristes, travailleurs sociaux, psychologues, à toute étape de la procédure ou en absence de procédure.
- Secteur socio-judiciaire : permanence d'orientation pénale, contrôle judiciaire socio-éducatif, réparation pénale mineurs, médiation pénale, composition pénale, rappel à la loi, classement sous condition, enquête de personnalité.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Le CDAD propose un travail autour de l'accueil des TIG et de la citoyenneté :

- renforcer l'accueil des TIG et des mesures de réparations pénales au sein de la collectivité : mener une réflexion sur la mise en place d'une action visant un partenariat services judiciaires (parquet, protection judiciaire de la jeunesse, SPI) avec les bailleurs sociaux des QPV pour la mise en place de mesures de réparations rapides du préjudice subi dans le cadre du TIG ou du TNR (travail non rémunéré).
- Proposer au sein de l'un des quartiers politiques de la ville un "stage de citoyenneté", alternative aux poursuites, conçu en lien avec les acteurs de la citoyenneté du quartier (partenariat AVEDE-ACJE, Parquet et Cape à envisager).

Le bureau d'aide aux victimes

Depuis 2012, il existe un bureau d'aide aux victimes à Evreux. Même s'il n'est pas localisé sur les QPV, ce qui n'est d'ailleurs pas sa vocation, il a pour objectif de répondre aux demandes des plus défavorisés.
Le bureau d'aides aux victimes implanté au Tribunal de Grande Instance d'Evreux est en capacité de renseigner, d'orienter, d'accompagner les victimes d'infractions pénales dans le cadre de la procédure pénale engagée.
Par ailleurs, le ministère de la justice s'est engagé à la mise en place de bureau d'aide aux victimes sur l'ensemble du territoire.

L'Espace Laïque Vernonnais (ELV)

ELV mène depuis plusieurs années des actions visant à lutter contre le désœuvrement, l'oisiveté des enfants et des jeunes pour une meilleure prévention générale des dérives délinquantes, en proposant des activités structurées et structurantes, éducatives et pédagogiques.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Promouvoir des actions éducatives dès le plus jeune âge autour de la méthodologie de projet.

Ces actions doivent s'inscrire dans une démarche éducative qui cherche à apporter à l'enfant les éléments de son épanouissement, à accéder à une maturation et à une progression à différents niveaux de sa personnalité : psychomoteur, intellectuel, affectif, social et moral.
C'est tout l'enjeu de la démarche de projet qui exige en réalité une série de compétences qui ne sont jamais données d'emblée, mais qui nécessite au contraire tout un apprentissage : la maîtrise du temps, la capacité à se projeter dans l'avenir et l'aptitude à anticiper.
La démarche de projet ne doit donc pas être conçue ni comme une évidence, ni comme une approche naturelle, mais comme une démarche nécessitant une appropriation, un apprentissage, une élaboration et une mise en œuvre.

2. Apporter une attention particulière sur les 10-13 ans.

En effet, les ALSH sont désertés par ce public et les structures ados ne peuvent les accueillir qu'à partir de 13 ans.
L'insuffisance de réponses apportées au public des 10- 13 ans, âge de rupture, est un réel problème. Ce constat vaut pour tous les territoires (QPV ou pas).
Une réflexion suivie de préconisations doit être conduite via les projets sociaux des centres sociaux (ville de Vernon), du PSL (Cape et ville de Vernon), du PEL (Cape) et du PST (ville de Vernon).

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETE DES JEUNES

OBJECTIF OPERATIONNEL

1. Favoriser des activités à visée éducative et pédagogique durant les vacances scolaires.

Il s'agira de créer l'environnement ou les conditions qui favorisent l'exercice du vivre ensemble et de la citoyenneté.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : OPTIMISER LES DISPOSITIFS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Redéployer et renforcer l'action du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les résultats obtenus en matière de sécurité dans la ZSP invitent à poursuivre les efforts engagés, mais aussi à chercher à toujours adapter la réponse de l'action publique aux nouveaux enjeux. La réactivation du CLSPD en juin 2014 et le diagnostic lancé en 2015 doivent y concourir, autant que la redéfinition de la doctrine d'emploi de la police municipale et de la convention de coordination avec la police nationale. En effet, si la délinquance est globalement bien contenue sur la commune, certains indicateurs mettent en évidence la persistance de difficultés sur lesquelles il est nécessaire de faire porter les efforts. Parmi ceux-là, le nombre des mineurs mis en cause, le niveau de récidive chez certains jeunes, le nombre des violences intrafamiliales, les violences routières ou la consommation de stupéfiants, sont des axes d'ores et déjà identifiés comme prioritaires.
Une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance découlera du diagnostic en cours. Elle sera approuvée par le prochain CLSPD plénier et guidera l'action des partenaires à l'échelle communale voire au-delà compte tenu de l'inscription de Vernon en ZSP.

Une focale particulière sera cependant mise sur les QPV, considérant notamment la part endogène de la délinquance constatée qui en est issue.

Les enjeux principaux dès à présents identifiés :

- **définir une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et l'intégrer au contrat de ville** : le contrat de ville est une opportunité pour redéfinir les objectifs spécifiques aux quartiers concernés et aux populations qui y vivent. Il doit également permettre de les relier aux autres dispositifs existants sur le territoire et impliquer davantage les partenaires.
- **Améliorer la prévention situationnelle** : enrichir le réseau de médiation de proximité et, en lien avec la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, favoriser le partenariat bailleurs/police par la mise en œuvre des conventions déjà signées ou, le cas échéant, la signature de nouvelles conventions. Intervenir sur l'espace urbain et développer la vidéo-protection.
- **Prévenir l'absentéisme et la violence en milieu scolaire** : étendre le dispositif d'accueil des élèves exclus, soutenir et renforcer l'action de médiation conduit par le policier référent, développer des réponses nouvelles en lien avec le Conseil Départemental et les établissements scolaires.
- **Revoir le dispositif de prévention spécialisée sur le territoire** : pour ce faire, dans le cadre de la redéfinition d'une convention avec le Conseil Départemental, les partenaires s'accorderont pour définir ensemble les objectifs et modalités d'action en la matière au regard des spécificités du territoire.
- **Développer des actions de promotion des valeurs républicaines** : au regard de la dilution des valeurs républicaines qui constituent le socle du lien social et du vivre ensemble, il est souhaité avec les différents acteurs et les différents services compétents d'engager des actions visant la promotion de ces valeurs.
- **Activer les outils à disposition du maire et notamment le rappel à l'ordre et le Conseil des droits et devoirs des familles** : la ville de Vernon activera le rappel à l'ordre et le CDDF conformément aux engagements de la collectivité présentés en juin 2014 au CLSPD.
- **Poursuivre l'accueil des TIG et assurer le suivi des personnes concernées** : en relation avec le SPIP et la PJJ, l'accueil des TIG sera poursuivi.
- **Mettre en place un groupe de suivi nominatif des mineurs et jeunes majeurs réitérants** : Il pourra s'agir, en lien avec le procureur de la République et entre partenaires compétents et nommément désignés, de construire sur la durée un suivi nominatif et individualisé des jeunes réitérants, une réponse organisée qui permette de co-construire un retour à la « normalité sociale ».

2. Favoriser le lien entre les différents appels à projets relatifs à la prévention de la délinquance.

Prendre en compte dans les procédures du contrat de ville les différents appels à projets (FIPD, DPJJ…).
Anticiper les appels à projets en étant force de propositions afin de faire valoir les besoins du territoire.

3. Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes à travers le réseau VIF.

- Poursuivre l'animation d'un groupe de travail dédié à la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes au sein du CISPD, réunit trimestriellement sous le pilotage de l'Etat.
- Communiquer sur les violences faites aux femmes auprès des élus de la communauté d'agglomération, des professionnels et du grand public (journal communal Vernon Direct, affiches, plaquettes…).
- Veiller à l'information des habitantes du QPV sur l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences.
- Favoriser l'accès au logement de façon prioritaire pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.
- Participer à la publicité autour du dispositif d'intervenant social en police et en gendarmerie.
- Mettre en place une marche exploratoire de femmes pour l'appréhension des questions d'insécurité dans le quartier (les marches sont à la fois des outils de diagnostic, d'aide à la décision et d'évaluation de la sécurité dans les QPV).

6-LA SANTE

Eléments de diagnostic

A noter : dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, un diagnostic santé co-réalisé par le CCAS et l'ARS a été lancé en avril 2015.

Données du diagnostic de santé publique 2008 des quartiers Valmeux, Blanchères, Boutardes réalisé par le Réseau Local de Promotion pour la Santé.

Bilan santé des bébés et enfants en bas âges : pas de pathologie particulière, même si un certain nombre de familles cumulent plusieurs handicaps : couples fragiles, parents jeunes, parfois « immatures », familles monoparentales, difficultés économiques importantes…
Problèmes d'équilibre alimentaire : grignotage continu de produits industriels très salés ou sucrés.

Bilan santé des CP. Des problèmes de vision non dépistés avant le CP sont plus fréquents dans les écoles ZUS qu'en ville. Par contre les enfants des quartiers sont en majorité mieux vaccinés que les enfants de primaire de la ville. L'indice de masse corporelle est plus important chez les enfants vivant sur ces quartiers par rapport à l'indice de masse corporelle des enfants du centre-ville.

Bilan santé enfants scolarisés âgés de 3 /4 ans à 11 ans. Pour un certain nombre d'enfants (généralement issus de familles ayant des difficultés socio-économiques importantes), des problèmes d'hygiène sont recensés : vêtements sales, inadaptés à la saison, enfants peu lavés, dermatoses qui perdurent, mauvaise hygiène dentaire et poux.
La plupart des professionnels rencontrés ont insisté sur :
- des problèmes d'alimentation liés à des difficultés économiques, à un manque de repères alimentaires,
- d'importants problèmes de manque de sommeil souvent associé à un usage important de la télévision. Par ailleurs les conditions dans lesquelles vivent certains enfants (promiscuité, logements mal isolés au plan phonique, surpopulation) peuvent aussi expliquer ce manque de sommeil.

Lorsque des problèmes de santé sont repérés à l'école, il n'est pas rare que les parents tardent à mettre en place la solution préconisée par les médecins ou l'infirmière scolaire.

Bilan pré-adolescents et adolescents 11-18 ans.
Les professionnels s'accordent à dire que beaucoup d'adolescents se nourrissent mal.
Les élèves qui appartiennent aux milieux défavorisés sont ceux qui sont le moins vite et le moins bien soignés, en dehors des situations d'urgence. Ainsi lorsque des problèmes de vision ou psychologiques sont dépistés, les parents réagissent très tardivement.
La consommation de pilules du lendemain est plus importante dans les pharmacies voisines aux quartiers qu'en centre-ville. Ceci s'explique par la proximité du lycée Dumézil. Il apparaît que certaines filles l'utilisent comme mode de contraception. En contrepartie, les pharmacies limitrophes aux quartiers délivrent peu de produits contraceptifs aux jeunes filles des quartiers.
Les professionnels sociaux et du milieu scolaire constatent des situations de mal-être chez les jeunes, dont les causes sont parfois liées aux difficultés familiales et socio-économiques.

Bilan adolescents déscolarisés et jeunes adultes sans emploi (16-25 ans).

Les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle et sociale délaissent leur santé qu'ils ne considèrent pas comme prioritaire.

Les professionnels ont le sentiment que les difficultés concernant la santé mentale sont en augmentation et qu'elles constituent de plus en plus une entrave dans le parcours d'insertion des jeunes. Déprime, mais aussi violence, et, pour certains, actes de délinquance, sur fond de consommation de cannabis, d'alcool et/ou d'antidépresseurs (notamment pour les jeunes hommes), comportements « asociaux » et la détresse de certains jeunes semblent prendre une importance et une visibilité croissante…

La sexualité est souvent vécue sur le mode de la violence, par les garçons comme par les filles.

Même si la dimension affective, sentimentale d'une relation est importante pour ces jeunes, la manière d'appréhender la relation se fait spontanément sur le mode d'un rapport de force. Il semble d'ailleurs que cette approche agressive fonctionne particulièrement dans le sens garçon-fille.

Bilan santé des adultes.

Un manque d'exercice physique, une alimentation trop riche sont souvent pointés par les professionnels et ce qui se retrouvent de fait sur les autres tranches d'âge.

Que les femmes soient d'origine européenne ou africaine, « traditionnelles » (y compris voilées) ou « modernes », au-delà de 4/5 enfants, les stratégies de limitation des naissances semblent s'imposer à toutes. Malgré cela, le suivi gynécologique ne fait pas forcément partie de la vie de la femme. Apparemment les femmes sont peu informées, peu sensibilisées sur l'intérêt de la prévention, du dépistage en matière gynécologique. Un manque d'information, des « appréhensions culturelles » et la peur de savoir peuvent expliquer cette situation.

Des assistantes sociales de la ville constatent que de nombreux habitants ne savent pas que leur état de santé pourrait justifier une demande de statut de personne handicapée.

Offre médicale : la ZUS est totalement dépourvue de professionnels de santé

Autres constats

Il est observé par de nombreux professionnels des problématiques de santé mentale chez les adultes/parents. De surcroit, le manque de prise en charge de ces personnes (insuffisance d'équipements et de professionnels) sur le territoire est criant.

De plus, dans le cadre des violences intrafamiliales, le CIDFF a constaté un manque de réponse adaptée à l'accompagnement psychologique des victimes (le CMP adultes n'apporte pas toujours des réponses adaptées).

En outre, l'association Accueil Service regrette l'absence d'une équipe mobile psychiatrie-précarité sur le territoire de la Cape. Les délais d'attente au CMP adultes sont très importants.

La localisation du CPEF (centre de planification et d'éducation familiale) au sein même du service maternité dissuade les jeunes filles de s'y rendre, de peur de rencontrer des proches.

RESSOURCES MOBILISABLES

Des institutions pilotes de politiques publiques ayant un impact sur la santé

L'Agence Régionale de la Santé (ARS)

L'ARS reconnait prioritaire les QPV de Vernon (mais également les communes de Gasny et Bueil) pour bénéficier de crédits supplémentaires dans le cadre de projets de maison de santé pluridisciplinaire ou de mesures incitatives visant à encourager l'installation des professionnels de santé libéraux : il y a 11 maîtres de stage sur la Cape et un praticien a signé un PTMG pacte territorial.

La CARSAT

Le service social de la CARSAT mène des actions en direction des publics fragilisés. Elle les sensibilise aux démarches de prévention et facilite leur accès aux soins. L'objectif est de préserver leur santé.
Dans ce cadre, le service social propose, en partenariat avec les acteurs locaux et notamment avec le SPMS, une sensibilisation des publics en individuel et en collectif sur différents thèmes : la santé, la prévention, les droits, le lien social...

La CPAM

Actions partenariales types pouvant être déclinées ou renforcées pour accompagner les actions des communes sur leurs quartiers cibles *(de nombreuses actions activent des partenariats entre organismes de sécurité sociale : CAF/CPAM/CARSAT- service social).*

- Accès aux droits des jeunes.

Offre de service CPAM : parcours attentionné d'affiliation pour les apprentis (CPAM/CMA Eure), communication CPAM Eure, relations partenariales : PTI/Mission locale/CCAS/ tisseurs de liens
Développements possibles : information/formation des cibles jeunes comme des acteurs de proximité (mission locale ; travailleurs sociaux ; éducateurs ; milieu scolaire…

- Accès aux droits - précarité.

Offre de service CPAM : parcours attentionné CMU/ACS, accueil sur Rendez-vous individualisé sur nos accueils (non stigmatisant /mobilité sociale dans la cité), protocole CNAMTS/UNCCAS à décliner, communication CPAM Eure
Développements possibles : information/formation des acteurs de proximité (travailleurs sociaux ; écrivains publics ; interprètes…), RDV sur dossiers pour ou avec intermédiaires sociaux, information/formation de populations cibles : primo arrivants etc.

- Prévention - Recours aux soins.

Offre de service CPAM : programmes de prévention CPAM Eure, programmes prévention cancers-DECAD'E, actions spécifiques pour populations fragiles vers notre centre d'examen de santé (projet avec mission locale…), communication CPAM Eure.
Développements possibles : information/formation des acteurs de proximité (PMI, centre sociaux…).

- Autres actions.

Offre de service CPAM : formation des intermédiaires relative aux services amélie.fr ou via le 36 46 (accès internet dans CCAS**,** médiathèque, relais de service public, Point Services Publics, centre sociaux...), identification d'acteurs ou de référents partenariaux pour des actions ou pour des situations complexes (sur convention partenariale avec critères)
Développements possibles : supports de communication (communication spécifique et mise à disposition de nos outils de diffusion multicanal SMS...).

D'autres organismes ont également un impact sur la santé : la DRAAF, la DREAL, les DDCS, la DRJSCS, les collectivités territoriales…

Des dispositifs

Le Réseau Local de Promotion pour la Santé et l'Atelier Santé Ville (extraits du référentiel des RLPS/ASV)

Objectifs globaux :

- accompagner la politique de promotion de la santé dans le territoire,
- contribuer à améliorer le parcours de santé de la population,
- faciliter l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus vulnérables.

Mission : élaborer et mettre en œuvre un programme local pluriannuel d'actions partagé par les différents acteurs du territoire.

Le programme pluriannuel devra :

- intégrer des actions contribuant à développer l'accès à la prévention et à l'éducation pour la santé des personnes les plus vulnérables,
- intégrer des actions visant à améliorer le parcours de santé des individus,
- prendre en compte les actions relevant d'autres politiques et programmes intervenant dans le territoire ayant un impact sur la santé des habitants.
  L'amélioration de la santé, et notamment des personnes les plus démunies, les plus éloignées du soin, passe par le résultat des interactions entre la médecine de ville, les professionnels de santé, les établissements hospitaliers, les services sociaux… Un parcours de santé cohérent nécessite une articulation des acteurs. Articulé autour de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social, ce parcours repose sur l'intervention d'acteurs du système de soin, de services médico-sociaux et sociaux, de collectivités territoriales, de services de l'Etat, d'organismes de protection sociale.

Le Contrat Local de Santé (en cours d'élaboration)

La géographie du territoire de la Cape montre des inégalités en termes d'offres de soins et partage des flux de patients entre Vernon, Evreux et l'Ile de France. Un Contrat Local de Santé conclu entre l'ARS et la Cape est en cours d'élaboration afin d'étudier plus finement cette situation et mettre en œuvre les actions adéquates favorisant l'implantation de professionnels de santé, l'accès aux soins des habitants et les actions de coordination de parcours de santé.
Le CLS s'adresse à des zones jugées prioritaires pour des raisons de difficultés d'accès aux soins ou d'états socio-sanitaire particulièrement défavorables.
Les axes prioritaires du CLS pourront être :

- la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP),
- la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale Intercommunal (CLSMI),
- le vieillissement de la population et le maintien à domicile.

Le CLS fait l'objet d'une fiche action dans le contrat d'agglomération.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins de Haute-Normandie (PRAPS)

Le PRAPS de Haute Normandie 2012-2017, dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales de santé, se décline en 5 thématiques : l'accès aux soins et aux droits, la prise en compte des pratiques addictives, en particulier la problématique alcool, la prise en compte de la santé mentale, l'accès à la prévention et l'accompagnement vers la santé.
A travers ces thématiques, les objectifs suivants en faveur des personnes démunies habitant dans les QPV ont été arrêtés : « poursuivre les actions relatives à l'hygiène corporelle, nutritionnelle, bucco-dentaire et aux addictions », « améliorer l'accès à la vaccination », « améliorer l'accès à l'éducation thérapeutique » et « améliorer l'accès aux dépistages et repérages des cancers ».

Des acteurs : établissements de santé et associations

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Dispositif créé par l'article L6112.6 du code de santé publique adapté aux personnes en situation de précarité, qui vise à leur faciliter l'accès au système de santé et à les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Une PASS doit :

- offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels il apparaît, au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- Agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

L'Association Départementale d'Insertion Santé et de Soins des Addictions (ADISSA)

ADISSA qui a pour missions principales l'accompagnement, la prise en charge et la prévention des conduites addictives gère :

- un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA),
- une consultation jeunes consommateurs (CJC).

Le CMP (adultes et enfants/ados).

Antenne de soins psychologiques de secteur à l'hôpital de Vernon avec équipe pluridisciplinaire : (psychiatres, psychologues, infirmiers, secrétaire médicale) :

- dispositif extrahospitalier du secteur psychiatrique (hôpital de Navarre),
- centre d'accueil thérapeutique à temps partiel,
- actions de prévention pour favoriser le dépistage des troubles psychologiques,
- suivi médical et/ou psychologique de patients (consultations gratuites).

Le Conseil Départemental

L'action sociale menée par le Conseil Départemental se décline à travers :

- un centre de protection maternelle et infantile situé au Valmeux (PMI) ainsi que des permanences à Vernonnet,
- des travailleurs sociaux pour une prise en charge individuelle des personnes le nécessitant et qui le souhaitent (accueil, écoute, orientation, prise en charge…),
- une assistante sociale à mi-temps au sein du commissariat en partenariat avec le réseau VIF,
- la protection de l'enfance et de l'adulte vulnérable,
- l'action en faveur des majeurs en situation d'handicap et des personnes âgées avec les acteurs concernés,
- l'aide à domicile.

Le département vient d'obtenir le portage d'une MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) sur le territoire de l'UTAS de Vernon.
Cette méthode a pour vocation à s'adresser à des publics de plus de 65 ans présentant une situation de fragilité complexe ne trouvant pas de réponse adaptée au sein des autres organisations existantes. Le parcours de la personne âgée sur tous les plans sera au cœur des interventions de la MAIA.

Le Programme de Réussite Educative

Selon les besoins repérés chez les enfants suivis, le PRE assure l'orientation ou un accompagnement des familles vers les orthophonistes, le CMP, les médecins généralistes ou spécialistes et vers la MDPH.
En outre, le PRE propose l'intervention d'une psychologue (10 enfants du PRE suivis en 2014 par la psychologue).

Projets à venir

L'ASV et le Réseau Local de Promotion de la Santé sont portés à ce jour par le CCAS. L'impulsion de nouveaux projets en matière de santé et la volonté de renforcer la santé sur l'ensemble du territoire de la Cape ont conduit à proposer d'inscrire dans l'intérêt communautaire la compétence santé.
Les élus délireront sur la compétence santé lors d'un prochain conseil communautaire.
Cette nouvelle compétence intercommunale permettra d'aborder différents projets structurants :

- la création d'une ou plusieurs maisons de la santé pluridisciplinaire,
- un Conseil Local de Santé Mentale Intercommunal (CLSMI),
- la prise en compte du vieillissement de la population et le maintien à domicile.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : REDUIRE LES INEGALITES D'ACCES A LA SANTE ET AUX SOINS POUR LES HABITANTS DES QPV ET AMELIORER LEUR SANTE GLOBALE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Conforter la prévention et l'information à travers le Réseau Local de Promotion de la Santé existant et notamment à travers l'Atelier Santé Ville (ASV).

Les ASV doivent faire émerger des problématiques et faciliter leur reconnaissance et leur intégration dans des dispositifs de droit commun ainsi que nourrir les priorités et les politiques régionales de santé et de prévention. Les ateliers doivent contribuer à coordonner et rendre lisible les différents dispositifs/d'actions épars qui ne s'articulent pas ou peu. Ils doivent fédérer, mettre en cohérence et mobiliser les professionnels, réseaux, dispositifs afin d'optimiser l'action de santé publique en direction des quartiers et populations vulnérables.

Sur la base d'un large partenariat des acteurs sanitaires et sociaux, sur la base de leur observations et identifications des besoins et problématiques santé, sur la base du repérage des problématiques santé en concertation avec les habitants, l'ASV définira des priorités et un programme d'actions. Instance de coordination des acteurs, de concertation, d'identification des problématiques, l'ASV vise à impulser des déclinaisons des programmes de santé publique de proximité dans les quartiers politique de la ville répondant aux mieux aux besoins des habitants.

2. Concourir à la mise en place du Contrat Local de Santé.

Une action coordonnée des acteurs des politiques publiques peut créer à l'échelle des quartiers prioritaires un contexte favorable à la santé et au bien-être de la population. Le contrat de ville doit permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé.

La santé est un facteur déterminant du développement local et de la lutte pour l'inégalité des chances. Elle est un incontournable de la politique de la ville dont l'impact sur les autres politiques publiques (éducation, logement, politique économique, transport …) participe significativement à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

L'imbrication forte des problématiques sociales et de santé (difficultés d'accès à la prévention et aux soins, inégalités sociales de santé traduites notamment dans les déterminants de santé, difficultés sociales et d'insertion liées à des problématiques de santé) impose des relations étroites entre les différentes institutions.

Le Contrat Local de Santé constituera le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'actions coïncident.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Favoriser les dépistages précoces.

- « Remobiliser » les médecins généralistes sur la nécessité de faire adhérer leurs patients aux dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colo-rectal, ainsi que les médecins du travail et autres professionnels du champ médico-social.
- Communiquer sur le dispositif de dépistage des IST, du VIH et des hépatites virales.

2. Lutter contre les addictions.

- Renforcer la connaissance et le recours au CSAPA et à la CJC présents à Vernon.
- Proposer un soutien méthodologique renforcé lorsque les projets de lutte contre les addictions en CESC inter-établissement le nécessite.

Les conduites addictives sont un déterminant majeur de la santé de la population intervenant dans 30 % de la mortalité précoce (soit avant 65 ans) et évitable.
La région Haute-Normandie fait partie des régions françaises où les conséquences sanitaires et sociales liées aux conduites addictives représentent un problème majeur de santé publique, notamment concernant les consommations d'alcool et de tabac (qui sont aussi les plus observables). Elle se place par exemple au 3ème rang des régions les plus touchées par la mortalité prématurée par cancers des voies aéro-digestives supérieures et par cirrhose du foie.
Plusieurs tendances lourdes renforcent les préoccupations de santé publique :

- l'augmentation des consommations des femmes (et des jeunes filles notamment) : tabac, alcool (avec les prises de risques associées),
- le développement des polyconsommations, la diversification des consommations et l'accessibilité plus forte des produits, y compris en territoire rural,
- des entrées en consommation de plus en plus précoce chez les jeunes, quel que soit le produit.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET LES PARCOURS DE SANTE GRACE A LA COORDINATION DES ACTEURS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Améliorer l'accès aux soins de 1er recours : encourager l'installation des professionnels de santé et leur coopération.

Il s'agit d'offrir l'environnement et les conditions d'installation et d'exercice conformes aux besoins de santé locaux. Il apparait nécessaire d'élaborer, sur un mode concerté, des solutions fortes et durables pour améliorer l'organisation de la santé sur le territoire. A cet effet, le CLS, aura parmi ses missions, à travailler sur ce sujet.

2. Améliorer les parcours de santé.

Nécessite l'action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social.

7-LA CULTURE

Traiter de la culture dans les quartiers populaires ne peut se faire sans rappeler quelques constats.
De nombreuses études tendent à mettre en évidence une situation relativement contrastée. En effet, les enquêtes successives réalisées notamment par le ministère de la Culture soulignent l'échec de la démocratisation culturelle et le maintien de fortes disparités sociales quant à l'accès à la culture. Les chiffres montrent que ce sont toujours les catégories sociales les plus aisées qui fréquentent les structures culturelles, tandis que les catégories plus modestes restent éloignées de ces pratiques.

L'exclusion sociale s'accompagne ainsi souvent d'une forme d'exclusion culturelle.

La participation des habitants, le rôle des arts et de la culture en matière d'intégration sociale, les formes et pratiques artistiques propres aux QPV souvent pratiquées en amateur avec peu de moyens et la question de la démocratie restent d'une grande actualité.

RESSOURCES MOBILISABLES

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Le ministère délégué à la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication ont signé le 5 mars 2014 une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires. Cette convention vise à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion dans les quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles.
Dans ce cadre, la DRAC de Haute-Normandie s'engage à soutenir les trois axes suivants dans le suivi et la mise en place des contrats de ville :

- inciter les structures financées par la DRAC à prendre en compte les populations des QPV. Les structures culturelles financées par la DRAC seront encouragées à développer et accompagner des projets à l'attention des habitants des quartiers politique de la ville, notamment dans le cadre de la révision des contrats d'objectifs de ces structures. Ainsi, les établissements soutenus ou reconnus par la DRAC (à titre d'exemples : centre dramatique national, centre chorégraphique national, centre national des arts de la rue, pôle national des arts du cirque, fonds régional d'art contemporain, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, opéra, pôle image, musées de France, ville et pays d'art et d'histoire...) seront incitées à intégrer de manière croissante à leur projet artistique et culturel un volet d'action culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires.
- Favoriser les dispositifs nationaux à destination des populations des QPV. Certains dispositifs spécifiques initiés par le ministère de la culture et de la communication sont à destination principale des jeunes publics issus des quartiers politique de la Ville. La DRAC s'engage à favoriser la diffusion des actions comme notamment « Les Portes du temps », « Passeurs d'images » ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité.
- Accompagner des projets d'action culturelle au bénéfice des habitants des QPV et déployer le Projet National en faveur de l'Education Artistique (PNEAC). La DRAC pourra accompagner des projets d'action culturelle spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville dans l'objectif de leur faciliter l'accès à l'art et la culture. Ces projets dédiés (type résidence d'action culturelle ou jumelage avec une structure culturelle) devront s'inscrire dans la durée et associer des artistes ou professionnels de la culture.
  Ils devront proposer une démarche de co-construction avec les acteurs sociaux locaux et de participation active des populations. Ils s'appuieront dans la mesure du possible sur les structures culturelles de proximité.

Dans le cadre notamment de la rénovation urbaine, les actions permettant une revalorisation de l'image des quartiers (cadre de vie architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers) seront privilégiées.

Par ailleurs, dans le cadre de la priorité nationale en faveur de la jeunesse, le ministère de la culture et de la communication s'est engagé à consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées en direction des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville.

Ainsi, une attention particulière sera portée en faveur des actions permettant une prise en compte des différents temps de vie de l'enfant et du jeune : scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire. Les projets mettant en avant l'éducation aux médias et à l'image seront favorisés.

Des conventionnements avec les collectivités (contrat local d'éducation artistique et culturelle) pourront également bénéficier d'un accompagnement de la DRAC.

Les équipements culturels de la Cape

La bibliothèque des Valmeux, la médiathèque, l'EPA, le conservatoire, Giverny et le centre culturel Guy Gambu qui par exemple présente une programmation « cap monde » avec laquelle des passerelles pourraient se faire avec le public des QPV.
Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM): 1 classe orchestre à l'école François Mitterrand des Boutardes de 36 élèves tous habitant les QPV et une classe CHAM chorale implantée à l'école du centre dont 8 élèves habitant les QPV.
La spécialité cirque proposée par l'ALSH « les artistes ».

Les équipements de la ville de Vernon

Le musée, les centres sociaux, le studio de musique et la ludothèque.
En outre, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires des ateliers culturels de qualité ont été mis en place.

Le musée des impressionnismes Giverny

Le site de Giverny, haut lieu de l'impressionnisme en France et à l'étranger, attire chaque année de nombreux visiteurs (jusqu'à 800 000 par an) autour d'expositions de grande qualité sur la thématique impressionniste**.**
Giverny est une ressource culturelle incontournable qui offre d'importantes opportunités.

ORIENTATION STRATEGIQUE : AMELIORER L'OFFRE CULTURELLE POUR LES HABITANTS DES QPV

OBJECTIF OPERATIONNEL

Définir un programme culturel en faveur des QPV via les équipements concernés de la Cape et de la ville de Vernon.

Outre, les actions déjà menées en faveur des habitants des QPV à travers ses différentes structures (médiathèque, bibliothèque des Valmeux, financements des classes CHAM…), il s'agira de s'attacher à faire venir les habitants dans les structures cultuelles Cape ou/et de mettre en place des actions hors les murs pour aller vers les habitants.
Cette offre culturelle dédiée aux QPV pourrait se faire en direct entre les équipements Cape et les habitants ou en passant par les centres sociaux, les associations concernées. Il s'agira par exemple de proposer des places gratuites, de construire des actions spécifiques ...

Une organisation telle que celle proposée par l'association « culture du cœur » pourrait être envisagée localement avec la participation de bénévoles.

8-DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Eléments de diagnostic

Données 2013 extraites du diagnostic territorial approfondi de l'offre sportive à Vernon de la DRJSCS.

- Les habitants de Vernon possèdent une très forte culture sportive.
- Les associations sportives sont nombreuses et diversifiées à Vernon (entre 30 à 40 associations sportives). Parmi ces associations, 19 établissements détiennent l'agrément « jeunesse et sports » et 16 perçoivent des financements CNDS dont 2 pour l'accueil de publics handicapés.
- Le taux d'équipements sportifs sur Vernon est de 34 pour 10 000 habitants, soit un peu en-dessous de la moyenne française qui est de 39,9.
- D'après une enquête réalisée auprès de 1 105 jeunes de 6 à 18 ans dans les établissements scolaires de Vernon, plus d'un tiers pratique une activité sportive plus d'une fois par semaine et près d'un tiers pratique régulièrement une fois par semaine.
  Toutefois, 1 jeune sur 6 ne fait aucun sport en dehors de l'école. Les filles font généralement moins de sport que les garçons.
- La ville dispose d'installations variées et offre de nombreuses possibilités : le temps du midi, l'école municipale des sports, les centres sociaux…
  De plus, elle organise diverses manifestations sportives tout au long de l'année.
  Cependant, le développement des activités est freiné par la saturation des installations : gymnase, terrains de sports, piscine, tennis.
- Parmi les freins à la pratique, les possibilités d'accompagnement, de transport, d'horaires sont souvent évoqués. On peut citer également le coût de l'activité et les habitudes culturelles, notamment chez les jeunes filles des QPV.
- D'autres obstacles sont d'ordre administratif : absence de certificat médical ou une méconnaissance de l'école municipale des sports par les habitants des QPV.
- La superposition des services génère une certaine complexité et l'offre devient parfois difficilement lisible.

RESSOURCES MOBILISABLES

Le service des sports de la ville de Vernon

- Ecole municipale du sport (activités péri-scolaires) chaque soir après l'école et le mercredi. Près de vingt disciplines différentes sont proposées : sports collectifs, activités nautiques…
  Ces activités sont proposées aux maternels et primaires.
- Dispositif « Sport en liberté ». Plusieurs terrains de sport de proximité sont en accès libre : à la Futaie, aux Valmeux (à côté du gymnase du lycée Georges Dumézil et sur la place des animations) et aux Boutardes. Une plaine de jeux au Vallon Saint-Michel avec terrain de foot est également ouverte à tous.
- Le service des sports qui intervient régulièrement dans les écoles.

Différentes actions menées par les structures locales

Stages sportifs de l'ELV, action du tennis Club, action de l'Emulation Nautique de Vernon, actions des centres sociaux (atelier Hip-Hop, piscine, VTT, atelier gymnastique douce pour adultes…), SPN, CSADN…

Différentes instructions sont à mettre en perspectives :

- la circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville (plan citoyen/sport, promotion de l'offre sportive encadrée, priorisations des emplois dans les quartiers de la politique de la ville).
- La réalisation d'un schéma de développement du sport en Haute-Normandie (circulaire du 21 janvier 2015).
- Les mesures du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 pour une politique jeunesse nouvelle génération.
- Le plan d'actions territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie (qui décline une thématique favoriser l'accès des jeunes à des pratiques, sportives, de loisirs et culturelles de qualité).

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : AMELIORER L'OFFRE SPORTIVE POUR LES HABITANTS DES QPV

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Mener une politique sportive en faveur des quartiers politique de la ville
La ville de Vernon, qui assure cette compétence, exigera en contrepartie que les associations sportives qui sollicitent des financements au titre de la vie associative conduisent une (des) action(s) en direction des QPV.
Egalement, la Cape, ayant la compétence sport de haut-niveau, cherchera à proposer des actions en direction des habitants des QPV.

2. Exploiter les dispositifs prévus dans la convention du ministère des Sports.

3. Communiquer pour que les ligues et les clubs s'appuient sur le CNDS, afin de mettre en place un axe de développement pour les publics cibles de la nouvelle géographie prioritaire.

4. Mettre en place l'action prévue UFOLEP/CGET relative aux formations de premiers secours et certificat de qualification professionnelle.

5. Définir le plan de mobilisation pour le service civique.

6. Inciter les associations à améliorer la qualité des prestations via l'attribution des aides de la mairie /Etat : déclaration de l'établissement à la DDCS, affichage des cartes professionnelles des encadrants, effort de formation des bénévoles/des salariés…

7. Communiquer sur les aides possibles : subventions CNDS, contrat d'avenir et plan sport emploi, mise à disposition de personnel par l'APSL 27, service civique, adultes-relais, formations et VAE.

8. Accompagner les associations qui le souhaitent dans la mise en place de nouveaux projets (APSL 27, le dispositif local d'accompagnement et la DDCS).

9. Faciliter l'utilisation des transports collectifs ou minibus pour permettre l'accès au sport pour tous (ex des ACCEM, coordination avec les horaires d'entraînement Vernonnet et CSASDN...). Un système de navettes reliant les quartiers éloignés au CSADN pourrait être pratique.

10. Sensibiliser les adultes, notamment les femmes, et renforcer les actions initiées via la ville et les centres sociaux pour les sortir du confinement, les accompagner dans la formation ou la recherche d'encadrants, les rendre autonomes, voire créer leur propre association.

11. Sensibiliser les non pratiquants à la thématique sport et santé, à l'intérêt des activités physiques, développer l'envie et favoriser une pratique régulière.

9- ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

L'accès aux droits se traduit par l'attention portée à la lutte contre le non recours, en partenariat avec les collectivités, les établissements publics et les associations. L'accès aux droits s'inscrit dans la loi contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

La réduction de la présence des services publics sur les territoires a un impact sur la vie quotidienne des populations. Cet éloignement de services publics essentiels a généré un sentiment de relégation et d'abandon de la puissance publique dans les zones rurales mais aussi dans certaines zones urbaines où les services publics restants ne parviennent pas à jouer seuls leur rôle d'intégration.

RESSOURCES MOBILISABLES

>STRUCTURES PRESENTES OU INTERVENANT SUR LES QPV

Le pôle d'animation sociale Simone Veil des Boutardes

La Caf, qui est installée au sein du pôle d'animation sociale, va proposer aux habitants un accès quotidien aux droits : il s'agira d'apporter à la population des réponses, de l'information et d'effectuer des orientations. Un travail est actuellement mené entre le personnel CAF et le personnel municipal en ce sens.
L'objectif est de mettre en place à terme un guichet unique.
En outre, une conseillère en économie sociale et familiale propose aux habitants une aide dans leurs démarches administratives : dossier de surendettement, bourses…

Le Service de Prévention et de Médiation Sociale (SPMS)

Le SPMS, à travers ses missions, favorise l'accès aux droits des personnes les plus en difficulté, limite l'exclusion et prévient les situations à risque via la médiation sociale.
Le service, composé de 7 techniciens de médiation, accueille, informe et oriente les habitants sur des demandes relevant de la santé, du juridique, du logement, de l'emploi, de la scolarité…
Les techniciens de médiation apportent une aide à la compréhension des documents administratifs, aident à la constitution de dossiers et à la rédaction de courriers.
En outre, ils assurent l'accompagnement physique des habitants dans leurs démarches administratives auprès des partenaires et institutions : pour une traduction, pour apporter un soutien ou pour expliquer les procédures notamment dans le cadre des démarches de régularisation à la préfecture ou d'accompagnements au tribunal.

Le Point Services Publics (PSP)

Le PSP permet de faciliter la prise en charge d'une population en difficulté en proposant des services de proximité favorisant l'insertion sociale et professionnelle dans une logique de désenclavement.
Le PSP propose :

- un accueil polyvalent qui permet soit un traitement immédiat, soit une orientation vers des professionnels ad hoc. Cet accueil propose également des consultations d'offres d'emploi/formation, l'explication de courriers administratifs et la mise en relation de l'usager avec les ressources compétentes pour répondre à leurs besoins.
- Un pôle Internet de 4 ordinateurs mis à la disposition des usagers permettant l'accès aux offres d'emploi/formation, la possibilité de candidater/de s'abonner aux offres et de mettre en ligne leur profil. En outre, l'équipe peut créer une boîte mail pour les usagers en attente de réponses d'employeurs.
- Des permanences et des informations collectives de différents partenaires : permanences de l'association Handi-Cap Emploi 27, de l'AVEDE-ACJE et de la Mission Locale Vernon Seine Vexin.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le CIDFF assure différentes permanences d'accès aux droits au sein de plusieurs structures implantées sur les QPV :

- à l'Espace Laïque Vernonnais le 1er mardi du mois (13h30-16h30),
- au centre social Senghor, les 2ème et 4ème mardis du mois (9h30-12h30 et 14h-16h30).

Le CIDDF anime également des interventions collectives liées à la parentalité en direction des femmes en partenariat avec le SPMS 1 fois par trimestre au sein du Point Services Publics.
En outre, le CIDDF assure la diffusion d'un livret pour les femmes issues de l'immigration destiné à les informer sur leurs droits et à les guider dans leurs démarches administratives.

Le Conseil Départemental

Un Centre Médico-Social avec des équipes sociales et médico-sociales est implanté aux Valmeux. Les actions mises en place par ces équipes tendent à lutter contre le non-recours, à favoriser l'accès aux services et dispositifs portés par le département et à orienter vers d'autres acteurs le cas échéant.
En outre, une équipe de prévention spécialisée du département, composée de 2 éducateurs spécialisés, œuvre sur les QPV.

L'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL)

L'ADIL propose des permanences d'accès au droit au sein du pôle social Simone Veil, le 4e mardi du mois de 14 à 17 heures.

L'AVEDE-ACJE

L'AVEDE-ACJE a pour objectifs :

- de favoriser l'accès aux services de proximité en matière d'infractions pénales et tout particulièrement aux personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, par la tenue de permanences sur site,
- d'améliorer la communication en direction de la population (et particulièrement celle résidant sur les QPV) sur les actions et mesures d'aide aux victimes et d'accès au droit existants, en proposant un accueil, une écoute, un soutien et une information juridique,
- de favoriser la prise en considération des personnes victimes, par un suivi (aux différents stades de la procédure), complétant le dispositif de réparation du préjudice subi et en contribuant ainsi à lutter contre le sentiment d'abandon.

L'AVEDE-ACJE assure une permanence au Point Services Publics d'une demi-journée par mois (le 4ème mercredi du mois).

Le Point Accueil Jeunes de l'association Jeunesse et Vie

Le Point Accueil Jeunes vise à accompagner les jeunes âgés entre 18 et 25 ans sur leurs projets logement et leur parcours résidentiel et à faciliter la concrétisation de leurs projets de loisirs et de vie.

L'association Handicap Emploi 27

Les prestations proposées par l'association Handicap Emploi 27 se définissent comme suit :

- développer l'employabilité des personnes handicapées via des ateliers collectifs et des entretiens individuels,
- organiser de l'information générale pour les publics handicapés,
- faire intervenir ponctuellement des professionnels ad hoc pour aider, informer, soutenir l'insertion des publics handicapés (CPAM, CRAM…).

Ces prestations se déroulent au Point Services Publics auprès d'un public ciblé/invité/convoqué et sont proposées deux lundis par mois et si besoin les mercredis.

La Mission locale Vernon Seine Vexin

La Mission locale assure, une matinée par semaine au sein du Point Services Publics, l'accueil de jeunes sur rendez-vous afin de travailler leur projet professionnel et d'organiser, en lien avec le PSP et selon les besoins repérés, des animations collectives.
Elle conduit également le dispositif « garantie jeunes » au sein des QPV.

Association Accueil Service

L'association Accueil Service implantée aux Valmeux assure l'accueil des personnes en grande précarité : SDF, personnes sans logement dormant chez des amis ou dans des squats.
Il leur est proposé un espace restauration et hygiène, une prise en charge médicale et un accompagnement social.

L'Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socioprofessionnelle (ALFA)

L'association ALFA, qui est présente en centre-ville et au sein du quartier des Valmeux, intervient sur 3 secteurs d'activités :

- centre de formations générales : compétences clés, savoirs fondamentaux professionnels, formations générales pré-qualifiantes, formations linguistiques FLE, Atelier de Pédagogie Personnalisée.
- Orientation et insertion professionnelles : bilan de compétences, accompagnement VAE, actions d'orientations et d'insertion professionnelles, prestations d'accompagnement individuel (Mobilisation vers l'Emploi, Prestation d'Accompagnement et de Mobilisation vers l'Emploi, accompagnement RSA).
- Hébergement, intégration, mobilité : CHRS, baux glissants, intégration primo-arrivants OFII (formations civiques, sessions Vivre en France, Droits et devoirs des parents), auto-école associative, transports à la demande et mise à disposition de véhicules.

Projet à venir

Une réflexion relative à la reconversion de l'ancien groupe scolaire inoccupé des Boutardes est actuellement menée par la ville de Vernon. Cette réflexion porterait sur la création d'une maison de l'emploi et de la formation qui rassemblerait des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'économique (mission locale, ALFA…) dans une approche globale et synergique.
Cette fiche action est inscrite dans le contrat d'agglomération.
Le Plan Stratégique Local ayant pour objet d'étudier la vocation des mètres carrés sociaux, ce projet en fera partie.

>Autres services, structures hors QPV mais bénéficiant à leurs habitants

La Maison de la Solidarité et du Droit qui accueille des permanences dans les locaux mis à disposition par le CCAS de Vernon :

- du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) : permanences d'avocats, d'huissiers et de notaires à la maison de la solidarité et du droit + publication d'un livret sur les droits et devoirs des jeunes + livret sur le casier judiciaire…
- de la Banque de France,
- de l'UDAF,
- du CIDFF, le 2ème et 4ème mardi du mois de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30,
- de la Pause : entretiens d'écoutes physiques et téléphoniques relatives aux problématiques liées aux violences intrafamiliales : accueil, écoute, information, évaluation, orientation des femmes seules ou avec enfants, concernées par les situations de violence conjugale ou familiale. Sur rendez-vous le 1er mercredi matin du mois,
- de l'AVEDE-ACJE.

L'association d'Aide aux Migrants qui assure une permanence 2 jours par mois à Gamilly.

L'association caritative Solidarité et Partage implantée à Gamilly, qui en partenariat avec le SPMS suit de nombreuses familles des QPV et anime un réseau d'échanges des savoirs.

La Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Animation départementale impliquant le CDAD, l'UTAS et la DDCS.
La feuille de route pour 2015-2017 adoptée en mars 2015 s'articule autour de trois axes d'intervention :

- la prévention des ruptures,
- l'accompagnement des personnes en difficulté,
- l'action partenariale au plus près des territoires et des personnes.

Projet à venir

La Banque de France propose de définir, avec différents partenaires, les moyens destinés à faciliter l'accès aux droits des particuliers : droit au compte, droit d'accès à la procédure de surendettement et droit d'accès aux données enregistrées dans les fichiers nationaux de la Banque de France.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, fait de l'accès aux droits sociaux une action prioritaire du gouvernement pour lutter contre la pauvreté.
Les prestations sociales font, en général, l'objet d'un taux de non-recours avoisinant les 33% (ministère des Affaires sociales et de la Santé).
Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels permettant d'y répondre se déclinent comme suit :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES DES HABITANTS DES QPV

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Favoriser l'accès aux droits via des structures bien identifiées tels que notamment le CIDFF, l'AVEDE/ACJE et le CDAD.

2. Favoriser l'accès aux services via des structures bien repérées et éprouvées.

3. Poursuivre l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville.

4. Favoriser l'identification des ressources du territoire et les promouvoir afin de lutter contre le non-recours.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LE TRAVAIL EN RESEAU ET LA LISIBILITE DES RESSOURCES POUR L'ACCES AUX DROITS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Repérer les besoins et travailler les réponses pouvant être apportées dans le cadre d'un travail collaboratif : permettre d'identifier les ressources mobilisables et les process à retravailler pour compenser l'éloignement de certains services publics essentiels.

2. Favoriser la logique de réseau entre partenaires en veillant à décloisonner l'accès aux droits sociaux de l'accès au droit « privé ».

3. Définir une stratégie territoriale d'accès aux droits en déclinaison du plan pauvreté et pour l'inclusion sociale.
Animation départementale impliquant le CDAD, l'UTAS et la DDCS.

10-PROMOTION DE LA CITOYENNETE PAR L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

Eléments de diagnostic

- La part de la population de nationalité étrangère sur les QPV est importante (27.5% contre 10.9% pour la ville). Plus précisément 25.4% des habitants des Valmeux sont de nationalité étrangère, 24.2% pour les Blanchères et 22.9% pour les Boutardes.
- Une partie de cette population présente d'importantes difficultés dans la maitrise du français, fait constaté par de nombreuses structures.
- Ainsi, parmi les 483 usagers accueillis par le SPMS en 2013, 51 % présentent d'importantes difficultés dans la maîtrise du français (dont 22 % à l'oral et 29 % à l'écrit). Au Point Services Publics, 170 personnes présentaient d'importantes difficultés.
- L'acquisition (ou le renforcement) des connaissances de base est capitale et incontournable. Le manque de maîtrise du français génère des situations d'exclusion de tout ordre (réussite scolaire des enfants, éducation en général, insertion sociale et professionnelle…) et participe à l'isolement et au communautarisme.

RESSOURCES MOBILISABLES

La plateforme linguistique d'ALFA

La plateforme linguistique poursuit les objectifs suivants :

- permettre au public migrant d'acquérir et perfectionner la connaissance et l'usage de la langue française afin de s'engager dans une démarche d'intégration en France et permettre une vie sociale (y compris par l'adhésion aux usages et aux valeurs de la République).
- Permettre au public migrant possédant les prérequis et désirant s'insérer professionnellement d'accéder à une formation de type « renforcer ses savoirs de base » de droit commun, avec une finalité de construction de projet professionnel, de perfectionnes leurs connaissances de base ou d'accéder à l'emploi.

Il s'agit d'apporter des réponses adaptées au territoire, en particulier aux habitants des QPV, et donner du sens aux apprentissages linguistiques dans une perspective d'intégration, en basant les séances sur des thèmes liés à la connaissance des codes sociaux, de la santé, du logement, de la mobilité, de la connaissance des institutions (éducation, consommation, mais aussi culture…) et plus spécifiquement sur ceux liés à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi.

En outre, la plateforme linguistique propose une offre complémentaire à celle établie par l'OFII dans le cadre des marchés linguistiques (Contrat d'Accueil et d'Intégration et hors CAI) et aux autres dispositifs de droit commun, afin :

- de permettre à des personnes issues de l'immigration n'entrant pas dans les critères de la formation linguistique (ex : femmes et/ou hommes, analphabètes ou scolarisés dans leur pays d'origine à un niveau primaire ou secondaire, ne relevant pas du Contrat d'Accueil et d'Intégration) d'acquérir des compétences de base en communication orale et écrite,
- de poursuivre les apprentissages d'un public ayant déjà suivi un parcours de formation, mais ayant un niveau de langue insuffisant, pour accéder à un emploi ou à une formation qualifiante.

Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée d'ALFA

Cette action s'adresse à des personnes migrantes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine et qui ont besoin d'approfondir leurs compétences en langue française (niveaux CECRL A1 à C2).
Ainsi, des personnes migrantes ayant de solides connaissances linguistiques pourront approfondir leurs connaissances afin d'être des locuteurs « indépendants.

Les ateliers de familiarisation à la langue française - Centres sociaux de la ville de Vernon

Ces ateliers ont pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes présentant des difficultés dans la maîtrise du français dans leur quotidien à des fins d'insertion sociale et professionnelle.
Les séances de familiarisation à la langue française sont organisées par groupe de niveau (niveau débutants : personnes qui parlent très peu français et qui n'écrivent pas ou très peu et niveau intermédiaire : personnes ayant une aisance à l'oral et des notions à l'écrit).
50 personnes par an en moyenne bénéficient de ces ateliers.

Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)

Dispositif piloté par la DRJSCS sur le principe d'un appel à projets annuel portant sur les axes stratégiques suivants : la formation linguistique, l'accompagnement des femmes, des familles et des personnes âgées immigrées, la connaissance des valeurs de la République et l'aide à l'accès à l'emploi.

Les formations Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

La connaissance du français constitue une condition de base à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement personnel, familial, culturel et professionnel ainsi qu'à la citoyenneté.
L'État propose au signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI), ne parlant pas ou peu le français, de participer à une formation linguistique d'une durée maximum de 400 heures, gratuite, dispensée dans des centres répartis sur l'ensemble du territoire.
Cette formation permet d'acquérir un premier niveau de connaissance du français valorisé par la délivrance d'un diplôme (DILF).

Le dispositif « compétences clés » du Conseil Régional

Ensemble de prestations de formation qui visent à lutter contre l'illettrisme et à développer les compétences clés suivantes : compréhension et expressions écrites, mathématiques, bureautique et internet, aptitude à développer ses connaissances et ses compétences…
Les publics prioritaires sont : les demandeurs d'emploi, les jeunes de 16-25 ans sans emploi et sortis du système scolaire, les salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé (sous conditions).
ALFA est habilité à mener les actions « compétences clés ».

Association la Turquoise (familiarisation à la langue française)

L'association La Turquoise a pour objectifs notamment de favoriser l'alphabétisation des adultes à travers diverses activités favorisant l'apprentissage du français et des cours de familiarisation de la langue française. La Turquoise soutient et accompagne les cours ELCO (Enseignement de Langue et de Culture d'Origine).

Les ateliers langage via l'équipe de la PMI du Conseil Départemental.

Cette action au bénéfice des enfants de moins de 3 ans en présence de leurs parents vise à favoriser et développer le langage. Les enfants sont invités par les professionnels de la PMI lors de consultations ou de permanences. Ces ateliers peuvent permettre d'outiller les parents pour mettre en place des activités au quotidien avec leur enfant. L'adhésion des parents est importante pour l'évolution de l'enfant.

Les formations Français Langue Etrangère (FLE) de Pôle Emploi

2 formations annuelles (2 groupes de 12 personnes) en Français Langue Etrangère (FLE) sont proposées par Pôle emploi. 80% des publics qui en bénéficient sont issus des QPV.

Autres ressources

- Le Centre de Ressources Emploi Formation (lutte contre l'illettrisme, orientation, formation au long de la vie, insertion et parcours professionnels).
- Les actions menées par la chargée de mission de lutte contre l'illettrisme.
- Secours catholique (familiarisation à la langue française).

Piste d'action

Une réflexion sur la mise en place d'une école des langues doit être engagée par la ville de Vernon.

ORIENTATION STRATEGIQUE : FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'apprentissage du français à des fins d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

La connaissance de la langue est une clef pour la réussite du processus d'intégration, d'inclusion sociale et professionnelle de chacun, mais également pour celle de la cohésion sociale dans son ensemble.

La citoyenneté ne se décrète pas, elle se construit. Aucune injonction ne peut instaurer l'intégration, la citoyenneté, l'appropriation et l'adhésion des valeurs et des codes. C'est la connaissance, le partage et l'expérience des valeurs qui en sont le substrat et qui aident à faire une nation.
L'apprentissage du français est la clé de voûte à la citoyenneté, à l'appartenance à un Etat et au fait de se reconnaître dans une même communauté de valeurs et de destin.
La politique de lutte contre l'illettrisme ou l'apprentissage du français constitue une priorité nationale. Les actions entrant dans ce cadre sont des actions de formation à part entière qui s'inscrivent dans le champ des dispositions relatives à la formation professionnelle.
Remédier à l'illettrisme : une grande cause nationale. A cet effet, le Conseil Régional s'engage au côté de l'Etat dans un programme de lutte contre l'illettrisme au titre du CPER 2015-2020.

11-LIEN SOCIAL, CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Eléments de diagnostic

La dégradation du lien social, l'augmentation du sentiment d'exclusion, l'errance et l'oisiveté des jeunes, particulièrement pendant les vacances scolaires, le manque de participation à la vie publique, les incivilités, les mauvais rapports aux institutions s'expriment avec une acuité particulière dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour y répondre, il ne s'agit pas seulement de réfléchir à des actions spécifiques ou de savoir si les structures possèdent un caractère d'utilité sociale mais de rendre compte d'une mise en place systématique d'un espace de « création du lien social » au sein de chaque structure afin de valider l'attribut d'utilité sociale et donc de reconnaissance pour la société civile et l'État.

Les structures doivent désormais entériner une fonction de socialisation en mettant singulièrement en avant le lien social et la participation des habitants. Celui-ci devient ainsi une des conditions essentielles pour être partie intégrante du champ social.

Pour ce faire a minima, les structures devront associer les habitants de la conception à la réalisation des actions via un cadre de concertation.

RESSOURCES MOBILISABLES

MEDIATION SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Le Service de Prévention et de Médiation Sociale (SPMS)

Les missions du SPMS, composé de 7 techniciens de médiation, donnent lieu à un ensemble d'activités qui peuvent varier d'un contexte local à un autre, toutefois, ces missions rentrent dans le champ de la médiation sociale ou culturelle. Elles visent notamment à :

- accueillir, écouter, informer et orienter les habitants,
- accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les établissements scolaires,
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet.

CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Les conseils de quartier

En avril 2014, la municipalité de Vernon a souhaité enrichir la démocratie représentative par la participation des citoyens, faisant de la concertation un axe essentiel de son action. Il s'agit de permettre aux habitants de s'impliquer au quotidien dans la vie de la cité.

Proposer, discuter puis décider, tels sont les principes qui fondent la démarche municipale. Dans cette optique, neufs conseils de quartiers ont été installés dont deux pour les QPV : un conseil de quartier pour les Boutardes et un conseil de quartier pour les quartiers Valmeux-Blanchères. Ils se réunissent aussi souvent que possible, un maire adjoint les suit avec un service dédié.

Le conseil citoyens

La participation des habitants fixe à la politique de la ville un objectif nouveau de co-construction avec les habitants au travers des conseils citoyens qui seront associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

Démarche retenue.

- Etant entendu que les 2 quartiers politique de la ville Valmeux/Blanchères et Boutardes sont contigus et rassemblent environ 5 000 habitants. Que le quartier des Boutardes est le plus relégué et le moins enclin à la participation, que les 2 comités de quartier concernés par les QPV rassemblent 11 habitants, que la dynamique citoyenne est mitigée. Il est apparu que la constitution d'un seul conseil citoyens aurait l'avantage de recréer/renforcer le lien entre les quartiers qui aujourd'hui fait défaut.
- S'appuyant sur un cabinet conseil « Emploi Conseil Evreux » qui a obtenu une bourse au titre de la participation des habitants de 10 000 euros par la DDCS pour 2015, la ville de Vernon, la Cape et la déléguée du Préfet ont convenu une formation action de 5 journées. Cette formation action a pour objectif de s'adresser aux professionnels et aux habitants afin de dynamiser l'existant et développer la culture de la participation des habitants jusqu'à la formalisation d'un conseil citoyens.

- Première étape : conforter les dynamiques participatives existantes.
  L'objectif est de rassembler lors d'une réunion de lancement les acteurs locaux qui ont soit en leur sein une organisation participative habitants (ELV, les 2 comités de quartier Valmeux/Blanchères/Futaie et Boutardes, parents d'élèves, centre sociaux…), soit une posture à vouloir ou devoir se destiner à instaurer une participation des habitants ou du moins qui ont la capacité à mobiliser les habitants. Cette réunion de lancement s'est tenue le 2 avril et a rassemblé 66 personnes.
  In fine, un existant sur la participation des habitants a été posé, des expériences ont été livrées. De plus, il a été demandé à chaque acteur présent de mobiliser des habitants dans le but d'une deuxième rencontre dont l'intention est de constituer un collectif professionnels/acteurs/habitants le plus large possible. A partir de ce collectif, la formation action se mettra en place avec pour objectif d'échafauder de façon consensuelle/concertée le cadre du conseil citoyens afin de dynamiser la participation des habitants dans le fonctionnement des structures.
- Deuxième étape : formation/action des professionnels et des habitants sur 4 volets : sens, mobilisation, organisation et animation.
- Troisième étape : constitution du conseil citoyens :
  Sur le principe d'une démarche participative et d'adhésion, il sera proposé courant juillet à un collectif constitué de représentants d'association, d'habitants et des 2 comités de quartier (Valmeux, Blanchères, Futaie et Boutardes), le cadre qui fixe l'organisation et le fonctionnement du conseil citoyens ainsi que les modalités de désignation des représentants des collèges qui doivent le constituer : tirage au sort, adhésion volontaire. Avant l'issue de cette rencontre, il s'agira de d'établir et de formaliser le conseil citoyens rassemblant 1 collège professionnels et 1 collège habitants de minimum 5 personnes chacun en respectant au mieux la parité et la mixité.
  Ce conseil citoyens sera accompagné, piloté et organisé dans un premier temps par la chargée de mission ville de Vernon attachée à la participation des habitants et la démocratie participative. A terme, il sera recherché avec les membres du conseil citoyens qu'ils puissent se constituer en association.

Le service civique

Le service civique est un outil de promotion de la citoyenneté et de valorisation de l'engagement des jeunes. C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, seuls comptent les savoir-être et la motivation.
Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.
Le service civique, indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées…), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.
Un plan départemental de développement du service civique est en cours d'élaboration.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL, LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. S'appuyer sur le PSL pour :

- réaffirmer et conforter le rôle et la place des centres sociaux,
- définir la fonction de coordination et de coopération entre l'ensemble des acteurs de proximité.

2. Soutenir la vie associative dans les QPV via :

- les subventions de la commune de Vernon au titre du soutien à la vie associative,
- les subventions de la politique de la ville de la Cape.

3. Instituer dans chaque structure les notions de participation et concertation des habitants.

4. Mettre en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté.

La citoyenneté est un préalable à la cohésion sociale, au vivre ensemble et à l'implication de chacun dans la cité. Elle concerne chacun dans sa capacité à connaître et reconnaître l'autre, à construire ses relations avec l'autre et à mieux trouver sa place.

Dans l'éducation à la citoyenneté, deux éléments complémentaires s'enrichissent l'un l'autre :

- une éducation à vivre des relations inter-personnelles, à respecter les autres, à vivre ensemble,
- une éducation à l'intérêt général.

CHAPITRE III : PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- **Améliorer la cadre de vie quotidien des habitants et en particulier de ceux qui résident dans le logement social.**
- **Création d'équipements.**
- **Mobilité dans le parc résidentiel.**
- **Installation de nouvelles activités dans les quartiers.**
- **Amélioration des relations entre la police et la population.**

1- Améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et en particulier de ceux qui résident dans le logement social

Eléments de diagnostic

Le constat sur ces quartiers est un désengagement des services publics, des logements énergivores et vieillissants, un enclavement de par la forme urbaine, un manque de structures de mobilité ainsi qu'un moindre investissement des collectivités locales.

Ces constats ont amené à un investissement par le Plan National de Rénovation Urbaine des acteurs du logement et au-delà des acteurs de ces quartiers.

La convention de rénovation urbaine de Vernon a ainsi permis de démolir un tiers des logements sociaux du quartier des Boutardes et d'en reconstruire 76% hors site (25% hors de Vernon) et de réhabiliter 541 logements. De plus, une centaine de nouveaux logements (type villa urbaine) ont été ou seront créés à terme sur le quartier des Boutardes en privilégiant l'habitat horizontal : logements locatifs aidés, logements locatifs privés et logements en accession sociale à la propriété (une vingtaine).
Les voiries et les espaces publics (squares, parcs, places…) du quartier ont été redéfinis et mieux reliés au reste de la ville dans une logique de désenclavement.
Les domanialités foncières et la trame viaire ont été repensées pour rationnaliser l'espace et désenclaver le quartier.
Des interventions sur des immeubles situés aux Blanchères, aux Valmeux et à Copernic ont également eu lieu : résidentialisation et/ou réhabilitation, sécurisation de halls d'immeubles, stationnements supplémentaires, liaison Futaie/Valmeux, réalisation d'un espace public à la place de l'ancien CLSH…

Par ailleurs, la convention de rénovation urbaine porte des projets de diversification de l'habitat à travers des opérations d'accession à la propriété qui sont de nature à introduire de la mixité sociale au sein du quartier.

Problématiques soulignées par les professionnels :
- plusieurs structures et de nombreux habitants se plaignent régulièrement des squats de cages d'escaliers : nuisances sonores, dégradations, violence verbale à l'encontre des locataires…
- des quartiers peu entretenus.

RESSOURCES MOBILISABLES

Le PSL

L'ANRU prévoit un PSL, un cabinet d'études a été retenu et propose 3 axes de travail :

- faire vivre une GUSP pérenne,
- le devenir des équipements municipaux,
- l'insertion économique.

Calendrier : démarrage de l'étude mai 2015, fin de l'étude novembre 2015.
Etape 1 : analyse socio-économique du quartier.
Etape 2 : définition des priorités d'interventions et formalisation du plan d'actions en articulation avec les démarches engagées au titre du projet social du territoire, des projets sociaux des centres sociaux et du contrat de ville.
Etape 3 : formalisation de fiches actions.
Etape 4 : suivi et évaluation du PSL sur 2 ans.

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (actuellement en veille)

L'enjeu de l'attractivité des quartiers prioritaires et l'ambition de leur redynamisation ont justifié l'élaboration d'un projet ANRU. Les principes qui guident le contrat de ville de Vernon visent donc, sur cette thématique, à travailler à la pérennité des investissements réalisés, à agir en complémentarité des réflexions menées jusqu'à présent ou à traiter de questions n'ayant pas été prises en compte par le projet ANRU afin de contribuer effectivement à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Afin d'entraîner l'ensemble des quartiers dans la dynamique d'attractivité du territoire, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est un outil indispensable à la stratégie et la réussite du projet urbain. Centrée sur l'habitant, il s'agit à la fois d'un outil pour améliorer la qualité et la cohérence des services urbains de proximité, afin d'optimiser les conditions de vie dans les quartiers, et un moyen de définir de façon durable les conditions de la participation des habitants au projet de territoire.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité constitue l'un des enjeux de la réussite du projet urbain et de cohésion sociale. Elle est située au cœur des attentes des habitants pour l'amélioration quotidienne de leur cadre de vie. Elle vise à la diminution des coûts inhérents aux dégradations et la préservation dans la durée des investissements réalisés.
Il a été envisagé de relancer la gestion urbaine de proximité de façon partenariale selon des axes qui doivent être collectivement réinterrogés. Nonobstant les principales problématiques à traiter sont les suivantes :

- l'amélioration de la gestion des espaces extérieurs,
- le soutien aux actions de développement social et de participation des habitants,
- la gestion des problèmes liés à la sécurité et à la tranquillité publique.

Les bailleurs sociaux : Eure Habitat et la Sécomile

Sur la base des missions des bailleurs qui les engagent sur :

- la construction de logements,
- le cadre de vie, la mixité sociale, la qualité du logement, le confort, le bien-être des habitants,
- la réhabilitation et l'entretien du parc,
- l'offre d'un parcours résidentiel positif.

A noter : une convention relative à la mixité sociale et une charte locale d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville devront être annexées à la présente convention au plus tard fin 2015.

Partenariat entre la police et les bailleurs

La police intervient régulièrement lorsque des dégradations lui sont signalées. Il s'agit avant tout d'enrayer les zones de non-droit et de lutter contre le sentiment d'insécurité particulièrement prégnant sur les quartiers prioritaires.

Le Service de Prévention et de Médiation Sociale (SPMS)

Le SPMS intervient sur les conflits de voisinage et effectue régulièrement des îlotages au sein des quartiers prioritaires.

Plate-forme mobilité de l'Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socioprofessionnelle (ALFA)

Cette plate-forme mobilité est destinée à faciliter l'insertion de personnes en difficulté en leur offrant une alternative à leur problème de mobilité. En effet, la question de la mobilité est souvent cruciale et conditionne largement le retour ou l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés précaires.

Cette plateforme poursuit les objectifs suivants :

- concourir à lever les freins à la mobilité des publics en insertion, suivis par les structures développant un accompagnement vers l'emploi (Contact Services, Arbre aux Légumes, mission locale, Pôle Emploi…),
- mettre en œuvre une dimension expérimentale de l'auto-école associative en offrant le service à des personnes ne s'inscrivant dans aucune aide au financement du permis et disposant de pistes d'évolution professionnelle rapides, pour lesquelles le permis conditionne le retour à l'emploi,
- développer les services de mise à disposition de deux-roues et de transports accompagnés pour des personnes dépourvues de moyen de transport devant réaliser des démarches d'insertion sociale et professionnelle (stages, formations, emplois…).

Autres ressources

- L'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales d'habitat.
- Le délégataire de compétence des aides à la pierre (Conseil Départemental 27) dans la programmation de l'offre nouvelle de logements sociaux et dans la mise en œuvre d'outils susceptibles d'influer le niveau d'offre nouvelle (niveaux de loyers par exemple).
- Le délégué du préfet en tant que représentant local des services de l'Etat.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET SOCIAL DES QPV POUR FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1- Renforcer la Gestion Urbaine Sociale de Proximité.

Il s'agit de définir et de mettre en pratique l'ensemble des actes/actions contribuant au bon fonctionnement des quartiers Valmeux, Blanchères et Boutardes et améliorer les relations entre habitants et bailleurs/collectivités.

De plus, la charte TFPB va permettre, pour la partie patrimoine des bailleurs, de définir un cadre d'amélioration de la qualité de services vers les habitants de ces quartiers.

2- Conduire une réflexion sur la mise en place d'une structure d'insertion par l'activité économique (ville de Vernon, bailleurs, Cape) qui vise prioritairement à l'insertion des habitants des QPV et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce dispositif de l'IAE implique une étude et une programmation en lien avec le CDIAE et induit des avancées construites avec la DIRECCTE et le conseil départemental.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LA MOBILITE DES HABITANTS DES QPV A DES FINS DE DESENCLAVEMENT ET D'ACCES A L'EMPLOI

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

1-Promouvoir la mobilité géographique, notamment des jeunes diplômés à des fins d'emploi.

2. Promouvoir la mobilité par l'accès au permis de conduire.

2- CREATION D'EQUIPEMENTS

Les QPV sont pourvus d'un grand nombre d'équipements socio-culturels et d'un grand nombre de mètres carrés sociaux non utilisés ou mal adaptés.
Le PSL a pour objectif d'interroger la vocation des équipements implantés sur les QPV, d'auditer tous les mètres carrés sociaux afin de rationaliser, optimiser leur utilisation dans un objectif de cohérence de la politique sociale communale et d'économies.

3-MOBILITE DANS LE PARC RESIDENTIEL

Eléments de diagnostic

- Concentration de logements sociaux sur les QPV : 95% de logements sociaux aux Valmeux, 79% aux Blanchères et 57% aux Boutardes.

- La polarisation des populations pauvres, issues de l'immigration pour une grande part, en un même endroit, crée des dynamiques de rétention des plus démunis et enclenche une spirale négative pour les populations qui y vivent : concentration de revenus faibles, plus de chômage, lieux délaissés par les commerces/les entreprises, évitement de ces quartiers par des résidents de classe moyenne, des écoles stigmatisées, insécurité, plus de conflits de voisinage, discrimination géographique …
  Les résidents qui ont la possibilité de quitter ces quartiers, car mieux armés socialement, sont remplacés par de nouveaux arrivants socialement désavantagés/fragiles/vulnérables. De fait, ces quartiers sont voués à reproduire toujours les mêmes états de dégradations sociales.

- Des logements surpeuplés du fait de jeunes qui faute de solutions en matière de logement sont contraints de vivre avec leurs parents.

RESSOURCES MOBILISABLES

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

L'élaboration d'un SCOT sur le périmètre de la Cape constitue un outil majeur pour la communauté d'agglomération et les communes membres. Il fixe notamment des orientations en matière d'équilibre social de l'habitat et de construction de logements sociaux.
Le SCOT reprend ces objectifs et les resitue dans son orientation plus globale visant à « permettre l'épanouissement de tous les habitants des Portes de l'Eure » en favorisant également une mixité des fonctions (activités, logements, commerces, services, espaces verts…) ou en adaptant l'offre de services collectifs à la demande sociale…

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH, approuvé en mai 2010 pour une durée de 6 ans (certainement prolongé de 2 ans) définit la politique du logement des élus de la Cape à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Ses objectifs chiffrés (330 logements par an dont 34 % de locatif aidé, 8 % d'accession sociale, 19 % d'accession intermédiaire et 39 % de marché libre) ont été quantifiés en fonction d'une analyse des besoins (desserrement des ménages, croissance démographique, renouvellement urbain, fluidité du marché) et des projets des communes.

Le PLH prévoit entre autres de veiller au confort des logements existants, notamment à travers l'ANRU et de cibler l'action sur un certain nombre de ménages spécifiques, notamment les personnes âgées et handicapées, les jeunes et l'hébergement d'urgence. Par ailleurs, le PLH aborde la mixité sociale.

> Parcours résidentiel

L'analyse du besoin de desserrement des ménages (jeunes en situation de décohabitation, familles suite à des divorces, personnes âgées) a ainsi permis d'orienter la programmation du nombre et du type de logements du PLH afin de répondre justement à ce besoin : locatif aidé et accession aidée surtout, et marché libre dans une moindre mesure.
Les outils prévus au PLH (déclinés en fiches actions) reprennent la volonté de favoriser le parcours résidentiel de ces publics à travers la création d'une nouvelle offre :

- favoriser la création de logements adaptés ou adaptables pour les personnes âgées,
- favoriser la production de logements locatifs à bon marché pour soutenir l'accès au logement des jeunes,
- soutenir la création de places d'hébergement supplémentaires dans les pôles urbains…

> Mixité sociale

Le PLH précise bien que « la mixité de l'habitat doit être favorisée afin d'éviter les phénomènes de ségrégation, d'exclusion et les déséquilibres sociaux du territoire ».
A ces principes de mixité viennent s'adjoindre des préoccupations en matière de qualité des opérations : s'inquiéter de la consommation d'espace générée par les développements urbains, de la qualité des constructions neuves, de l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, du coût généré par le fonctionnement de la ville, des économies d'énergies… sont autant de questionnements qui rejoignent les impératifs d'un développement durable de l'habitat.
Ainsi, un des enjeux du PLH est de résoudre l'équation diversité/densité/satisfaction des ménages. La contribution financière de la Cape sur les produits du locatif comme de l'accession devra être orientée clairement vers cet objectif.
La fiche action n°2 du PLH définit les objectifs en termes de mixité sociale :
« Les difficultés générées par une trop forte concentration d'un habitat du même type, a fortiori d'habitat locatif social, restent très présentes dans l'esprit du plus grand nombre. Par conséquent, il faut que toute nouvelle opération d'aménagement respecte une meilleure diversité de l'habitat, quelle que soit son importance. Le parc existant peut contribuer également à cette diversité, au travers d'opérations d'amélioration dont l'objectif vise une programmation équilibrée pour favoriser la diversité de l'offre».
La politique d'attribution des logements sociaux influence largement la mixité sociale du quartier, de la commune, de l'agglomération.

Les bailleurs sociaux

Le parcours résidentiel des habitants des QPV peut être favorisé au travers des commissions d'attribution des bailleurs.

Convention de mixité sociale

La mobilité dans le parc résidentiel sera traitée dans la convention de mixité sociale qui sera élaborée dans le cadre d'une conférence intercommunale du logement co-présidée par la Cape et l'Etat.
La spécialisation sociale marquée des quartiers prioritaires politique de la ville nécessite de mettre en place une politique concertée d'attributions et de parcours résidentiels qui reconnaisse la spécificité de ces quartiers, au-delà des efforts d'ores et déjà engagés pour favoriser la mixité sociale, notamment dans le cadre du renouvellement urbain.
L'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit à ce titre la signature d'une convention entre le préfet, les collectivités, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, les réservataires et les associations de locataires, s'appuyant sur le contrat de ville et fixant des objectifs partagés en termes d'attributions de logements, de mutations, d'accompagnement social et de localisation du relogement des publics prioritaires. Cette convention spécifique conclue dans le cadre du contrat de ville doit être prise en compte par les accords collectifs intercommunaux et départementaux existants.

Service Habitat - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.)

Depuis janvier 2007, l'Association Jeunesse et Vie en partenariat avec la CAF de l'Eure, l'ADIL de l'Eure et le CRIJ de Haute Normandie ont impulsé une action Service Habitat / CLLAJ sur le territoire de la Cape. Le CLAAJ a pour objectifs :

- de faciliter la décohabitation des jeunes des quartiers,
- de donner aux jeunes les moyens d'accéder à leurs droits et devoirs pour favoriser leur insertion sociale et leur autonomie.

Le CLLAJ propose :

- un lieu d'accueil, d'information et d'orientation permettant l'accès à une information diversifiée mais surtout spécialisée sur la thématique de l'habitat des jeunes : documentation de l'A.D.I.L., supports adaptés aux besoins des jeunes et aux ressources du territoire. Ce service est proposé au sein du foyer Paul Bajet mais également lors de permanences assurée sur les QPV.
- L'accompagnement des situations qui est indispensable dans la construction du projet logement du jeune.

Le Conseil départemental

Le Conseil Départemental via son aide financière unique logement, suite à une évaluation sociale, peut soutenir des familles rencontrant des difficultés financières (énergie, eau, accès logement, maintien dans le logement…).

Par ailleurs, des actions collectives relatives au logement sont mises en place par les équipes de l'UTAS.

Association Accueil Service

Accompagne les publics vulnérables vers un logement de droit commun.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER LA MIXITE SOCIALE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Favoriser le parcours résidentiel et la politique de peuplement :

- en travaillant en priorité sur le fonctionnement des commissions d'attribution des communes (ciblage des nouveaux locataires en fonction de critères de diversité sociale au sein des QPV), en lien avec la conférence intercommunale du logement et la future convention de mixité sociale,
- en développant l'information des habitants qui souhaitent se loger ailleurs sur la commune ou la Cape, soit dans un autre logement social, soit pour accéder à la propriété,
- en valorisant l'image des quartiers et la qualité des logements des QPV,
- en prenant appui sur les aides suivantes de la Cape : subventions pour la réhabilitation de logements sociaux : 10 % du coût HT des travaux dans la limite de 1300 € par logement, garantie des emprunts des organismes HLM : 100% du montant non couvert par le département pour les communes rurales et 50% pour les communes urbaines et subventions pour la construction de logements sociaux : 2 600 €/logement créé en milieu rural,
- en favorisant la création d'une offre de logements accessibles pour permettre un parcours résidentiel en dehors des QPV permettant le desserrement des ménages,
- favoriser le développement de la location/accession à la propriété (Grévarin, Fieschi, Boutardes),
- favoriser la maîtrise des loyers du logement privé par la poursuite de l'opération d'amélioration programmée de l'habitat (OPAH) sur la Cape : en contrepartie de subventions pour l'amélioration du logement, obligation du propriétaire bailleur de louer à un loyer plafonds pendant 9 ans,
- développer des actions relatives aux charges locatives. Dans le cadre du parcours résidentiel, des actions relatives aux charges locatives devront être menées afin éviter que les familles se trouvent en difficulté pour payer leur loyer et les charges locatives.

2. Mener une réflexion sur l'adaptation du logement des personnes âgées et notamment leur maintien dans le logement.

L'intérêt de penser le logement des personnes âgées comme un élément du bien vieillir doit relever d'un choix partagé/concerté entre les collectivités, les bailleurs et l'Etat.

4-INSTALLATION DE NOUVELLES ACTIVITES DANS LES QUARTIERS

Eléments de diagnostic

Composée des quartiers des Valmeux, des Blanchères et des Boutardes, la ZRU est confrontée à certaines difficultés commerciales sur ces trois sites.
C'est pourquoi une étude concernant la ZRU a été menée en 2008 par l'EPARECA dans le cadre de l'opération ANRU des Boutardes (Epareca accompagne les collectivités locales dans la reconquête de leurs zones commerciales et artisanales de proximité, au sein des quartiers en difficulté). Cette étude a été confirmée en 2010 par l'EPARECA à la demande de la ville de Vernon.
Conclusions de ces 2 études :

- la ZRU bénéficie d'une structuration commerciale plutôt cohérente fonctionnant autour de deux espaces commerciaux centrés sur chaque quartier (les Valmeux et les Blanchères) avec une diversité commerciale adaptée. Pour autant ces deux pôles commerciaux souffrent d'un vieillissement pénalisant leur attractivité.
- Risque de déstructuration de l'offre actuelle en cas de création d'un nouveau pôle commercial sur les Douers, en effet, les ménages des Boutardes sont parmi les plus nombreux à fréquenter les commerces de la ZRU à la fois sur le quartier des Valmeux qui sur celui des Blanchères.
- Il est donc préconisé la restructuration du centre commercial des Blanchères afin de renforcer son attractivité.

Projet à venir

Un projet municipal prévoit de requalifier l'espace autour du marché des Blanchères.

5-AMELIORATION DES RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA POPULATION

Constats des professionnels

Les relations police-habitants (et particulièrement les jeunes) s'établissent sur des stéréotypes/clichés qui conduisent à des relations de fortes tensions, voire au mieux des relations quasi-inexistantes.

RESSOURCES MOBILISABLES

Le délégué à la cohésion police-population

Il existe un partenariat entre les structures des QPV et le délégué à la cohésion police-population du commissariat de Vernon. Des actions de médiation et de gestion de conflits sont engagées entre les professionnels et le délégué à la cohésion police-population.

La police municipale

Un audit sur le fonctionnement de la police municipale est en cours.
Il traitera de la coordination police nationale/police municipale, permettra une redéfinition d'un projet de service notamment par rapport aux besoins des habitants. La police municipale doit devenir une police de proximité.

CHAPITRE IV : PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Eléments de diagnostic

Données extraites de la revue « point de vue de l'Etat » de décembre 2014

Quartiers des Valmeux-Blanchères :
- un taux de chômage élevé : 38.4% aux Valmeux et 26% aux Blanchères.
- L'absence quasi-totale de cadres supérieurs : 0% aux Valmeux et 1.8% aux Blanchères.
- L'absence quasi-totale de diplômés de l'enseignement supérieur : 2% aux Valmeux et 3.6% aux Blanchères.
- Une surreprésentation des actifs ouvriers : 53% aux Valmeux et 42.1% aux Blanchères.
- Une surreprésentation des personnes sans diplômes : 50.5% aux Valmeux et 37.5% aux Blanchères.
- Le taux d'activité des femmes est à 70% aux Blanchères et à seulement 65.7% aux Valmeux, où 49.8% d'entre elles ne travaillent qu'à temps partiel.
- La population est très peu mobile : 27.2% des ménages ne disposent d'aucune voiture.

Quartiers des Boutardes :
- un taux de chômage élevé : 27.2%.
- Un nombre important de personnes sans diplômes : 37.7%.
- Toutefois, le ratio cadres supérieurs-ouvriers est plus équilibré que sur le quartier Valmeux-Blanchères.
- Un taux d'activité des femmes bas (68.6%) avec une part importante de temps partiel (plus de 30%).
- Une faible mobilité des habitants : 27.1% des ménages ne disposent pas de voiture.

RESSOURCES MOBILISABLES

Pôle emploi

Les interventions et engagements de Pôle emploi en faveur des QPV sont déclinés dans les différents objectifs du pilier développement économique et emploi.

La Mission locale

La Mission locale a pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.
Son rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes, en centrant son intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.
Dans le cadre de sa mission de service public, elle propose aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...).
Les interventions et engagements de Pôle emploi en faveur des QPV sont déclinés dans les différents objectifs du pilier développement économique et emploi.

Le Conseil départemental

Le Conseil départemental via sa politique d'inclusion mise en œuvre au travers de ses différentes modalités d'accompagnement individuel, collectif, ainsi que son soutien apporté à l'insertion par l'économie (Arbre aux Légumes), à la mobilité (ALFA), favorise notamment l'insertion professionnelle.

C'est l'intervention du Conseil Départemental au titre du Programme départemental d'insertion (PDI) qui combine des aides, renforce et diversifie les réponses aux publics.

Dans le cadre de sa politique d'inclusion, il permet au travers de ces différentes modalités d'accompagnement, la délivrance d'aides ponctuelles et individuelles permettant de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle (bourses d'insertion et aide financière unique du FDAJ (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes de 18 à 25 ans).

Le Conseil départemental favorise notamment l'insertion professionnelle par un soutien financier apporté à l'insertion par l'activité économique et apporte les moyens aux associations partenaires choisies pour qu'elles mettent en œuvre l'accompagnement individuel et collectif adapté aux situations des publics (social, santé, logement, professionnel…).

De plus, c'est à travers du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) que le Conseil Départemental recherche avec ses 14 partenaires signataires à mieux articuler Insertion, Lutte contre les discriminations, Santé et Emploi… En effet, le département de l'Eure s'est engagé à construire et à coordonner une politique départementale d'insertion à la fois globale et transversale.

Les axes d'optimisation passent par le renforcement et la diversification de réponses apportées aux publics en difficultés d'insertion et de nouvelles exigences en termes d'opérationnalité des partenariats territorialisés. L'affirmation d'une volonté partagée de répondre de manière adaptée à des situations de plus en plus complexes, diverses, repose sur la capacité des acteurs à être en prise directe avec les réalités locales et à ancrer leurs actions au plus près des besoins des territoires.

Concernant la programmation 2014-2020 et s'agissant plus particulièrement de l'axe 3 (Inclusion) du Programme opérationnel FSE Emploi-Inclusion, le Conseil Départemental de l'Eure en tant que chef de file de l'Inclusion sur son territoire, joue un rôle majeur en termes de solidarités. Ce programme s'adresse à tous les demandeurs d'emploi particulièrement les publics qui en ont le plus besoin et les jeunes le plus exposés au risque de chômage.

En se positionnant comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale FSE pour la période 2014-2020 dans le champ de l'inclusion sociale, le Département de l'Eure a saisi l'opportunité de renforcer la pertinence et la cohérence de l'offre départementale d'insertion.
Des appels à projets annuels s'inscriront dans cette optique et seront autant d'opportunités pour les QPV.

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)

La politique de l'emploi est pilotée par l'Etat. Dans le cadre d'une stratégie régionale pour l'emploi, des SPEP ont été constitués sur les territoires de Haute-Normandie pour lesquels une animation et une coordination spécifique sont apparues utiles.
Un SPEP sur Vernon-Giverny-Saint Marcel a été identifié ; il est piloté par la sous-préfète d'Evreux, secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure. Les actions de ce SPEP sont en cours de définition, au jour de la conclusion du présent contrat de ville. Des orientations ciblées vers les publics issus des quartiers prioritaires pourront y être suivies.
La Cape et la ville de Vernon ont été retenues pour participer aux côtés des services de l'Etat et des partenaires à ce SPEP. Les objectifs des opérateurs de l'Etat (Pôle Emploi, Mission locale, structures de l'insertion par l'activité économique), quant à la mobilisation des mesures de droit commun dont celui-ci dispose pour l'accès à l'emploi des publics prioritaires résidant dans les QPV (contrats aidés, dispositifs spécifiques en faveur des jeunes…), seront régulièrement suivis au sein de ce SPEP.

Le Point Services Publics (PSP)

Le PSP qui est implanté au sein des QPV propose un accompagnement des habitants dans leurs démarches d'insertion professionnelles (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, dossier de candidatures…). Le PSP accueille en moyenne 750 personnes par an.

L'Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socioprofessionnelle (ALFA)

L'association ALFA, qui est présente en centre-ville et au sein du quartier des Valmeux, intervient sur différents secteurs d'activités :

- centre de formation : compétences clés, savoirs fondamentaux professionnels, formations générales pré-qualifiantes, formations linguistiques FLE, Atelier de Pédagogie Personnalisée.
- Orientation et insertion professionnelles : bilan de compétences, accompagnement VAE, actions d'orientations et d'insertion professionnelles, prestations d'accompagnement individuel (Mobilisation vers l'Emploi, Prestation d'Accompagnement et de Mobilisation vers l'Emploi, accompagnement RSA).

L'Arbre aux Légumes

Cette association est agréée annuellement par l'Etat (DIRECCTE) pour conduire des actions d'accompagnement socio-professionnel dans le cadre d'un chantier d'insertion centré sur des activités agricoles et sur l'environnement : maraichage biologique, distribution de fruits et légumes et fabrication d'outils.
L'Etat finance, annuellement, sous réserve du respect des dispositions conventionnelles et de l'atteinte des objectifs de résultats des postes d'insertion en CDDI (code du travail, article L5132-15-1). Les publics doivent préalablement être agréés par Pôle Emploi.
Cette structure est conventionnée en 2015 pour 20,8 ETP dont 17,1 pour des personnes bénéficiaires du RSA et 0,75 ETP pour des jeunes en Garantie jeunes. Les personnes résidant en QPV pourront bénéficier de mises en situation de travail dans le cadre de CCDI, dans la mesure où ils seront, par ailleurs, soit bénéficiaires du RSA, soit jeunes en garantie jeunes, soit pour les 2.95 ETP restant des personnes sans emploi répondant aux critères d'éligibilité du CDDI.

La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts joue un rôle historique dans le développement des territoires et plus particulièrement dans le développement économique par la création d'activités/d'entreprises.

Elle intervient en appui des politiques publiques et des collectivités locales dans le cadre de conventions signées avec l'Etat :

- la convention Agir Pour l'Emploi et la Création d'Activités (30 septembre 2014) orientée développement de la Très Petite Entreprise (TPE) et de l'Economie Sociale Solidaire (ESS).
- La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2014-2020 alloue une enveloppe de 50M€ sur la période au titre du développement économique par la création d'activité / d'entreprises dans les nouveaux quartiers de la politique de la ville.
  Elle a également pour objectif de contribuer au développement économique des quartiers par le soutien à la création d'entreprises, à l'ESS, à l'IAE, à l'implantation d'immobilier d'entreprise adapté.

La Caisse des Dépôts souhaite que soit apportée aux collectivités, en réponse à un besoin territorial, une offre globale intégrée dédiée à l'entreprenariat des très petites entreprises dans les quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts se présente comme un apporteur de solutions via :

- une lisibilité renforcée des dispositifs de la création d'entreprise et de leur développement via une offre globale intégrée dédiée à l'entreprenariat dans les quartiers relevant de la politique de la ville,
- le soutien à une série d'expérimentations, pour accompagner les acteurs territoriaux.

La Caisse des dépôts propose ainsi :

- un soutien en ingénierie au développement économique.
  La mobilisation de l'expertise des directions régionales ou recours à des prestataires pour la réalisation d'études spécifiques sur le volet économique des contrats de ville (diagnostic territorial sur les dispositifs et les partenaires de la CDC existants, élaboration d'un plan d'actions).
  L'assistance à la conduite de projets de développement économique urbain (intervention d'expert, participation technique/financière à l'ingénierie).
  La poursuite et consolidation de la mission « développement économique urbain » avec le CGET et le centre de ressources régional (IREV).
- Un soutien aux Très Petites Entreprises (TPE).
  Le développement de dispositifs de détection et d'émergence des porteurs de projets situés dans les quartiers pour orienter les porteurs de projets vers les réseaux d'accompagnement (Citéslab ou Service de Base).
  Le renforcement de l'appui et du déploiement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création d'activité dans les quartiers (conventions passées avec les principales têtes de réseaux au niveau national, abondement des fonds de prêts d'honneur, coordination des acteurs d'accompagnement et de financement).
  Une mobilisation renforcée des prêts NACRE.
  Le soutien aux actions ciblées en faveur de l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers.
  Le soutien aux initiatives renforçant l'attractivité économique des quartiers prioritaires (centres d'affaires) et la promotion de l'exemplarité de la création par le financement d'opérations (ex Talents des cités ; la mise en place de réseaux des lauréats, soutien de clubs d'entrepreneurs).
  Le soutien aux expérimentations innovantes liées à l'implantation et au développement des TPE dans les quartiers.

- Un soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
  Le soutien à la création, au développement et au financement des structures de l'ESS de toutes formes, et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans les structures d'utilité sociale (dispositifs PIA ESS, DLA, France Active).
  Le concours au développement de « grappes d'entreprises » de l'ESS ou aux PTCE implantés dans les quartiers.
- Un soutien au retour à l'emploi.
  Le développement de dispositifs visant à faciliter le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées (micro-crédit personnel).
- Un soutien à l'investissement immobilier.
  Le soutien au petit immobilier d'activité dans les quartiers (pépinière, couveuse, centre d'affaire de quartier, coopérative d'activité et d'emploi,...) à destination des TPE par des aides au démarrage ou de l'investissement en fonds propres.

Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Eure (CCI)

La mission première de la CCI est le développement économique, l'appui aux entreprises ainsi qu'aux territoires. Dans le cadre de la politique de la ville, il s'agit de conduire des actions qui puissent contribuer au développement économique de ces quartiers et donc de l'emploi.

Pour cela, la CCI propose d'accompagner les potentialités existantes sur ces quartiers, de conduire des actions concrètes autour de l'entrepreneuriat, la formation vers des compétences recherchées, la mise en réseau d'entrepreneurs. Les actions conduites doivent permettre de passer d'une exemplarité « négative » (*je suis diplômé mais je ne trouve pas pour autant d'emploi parce que je suis dans le quartier*) à une exemplarité « positive »

Pour l'ensemble de ces actions, la CCIE proposera son expertise, ses expériences à ses partenaires. Pour autant, ce sera l'engagement des différents partenaires à orienter efficacement les personnes vers ces dispositifs qui sera le meilleur gage de réussite.

Plusieurs actions sont envisageables.

- Une action autour de l'entreprenariat qui a pour objectif d'accompagner les personnes des QPV (ou des personnes souhaitant installer leur activité sur ces quartiers) disposant du potentiel pour construire ou affiner une idée de projet de création. Ce développement de projet dépasse le stade d'amorçage de projet pour aboutir à la formalisation viable du projet qui pourra être pérennisé par la suite avec les dispositifs de droit commun comme le NACRE par exemple.
  Le public cible est de niveau Bac +2 avec une réelle envie d'entreprendre.
  L'objectif est de donner l'envie et les éléments de compréhension pour créer (un produit, un service). La création ne peut pas être la dernière solution faute de trouver un emploi mais qu'au contraire les exigences de l'entrepreneuriat nécessite une capacité d'implication et de bien comprendre les différents enjeux de la création.
- Une action relative à la dynamisation de l'employabilité. L'objectif est d'armer les jeunes à mieux comprendre les modes de fonctionnement des entreprises et les bonnes pratiques en matière de recrutement, d'élargir les réseaux professionnels de ces jeunes qui en sont souvent démunis.
  Elle vise les jeunes diplômés de niveau bac + 2 minimum.
- Une action autour du développement du numérique. L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises sur les compétences numériques (développement, architecture, intégration Web) par une formation très opérationnelle.
  L'intérêt de cette action pour le public des contrats de ville est d'ouvrir cette formation selon le critère principal d'appétence des personnes au numérique (un niveau terminal peut suffire).
  Une action sur l'animation du réseau entrepreneurial existant dans les quartiers qui peut être confronté comme tout entrepreneur au phénomène d'isolement. Le développement de l'activité, la montée en compétence des entrepreneurs peuvent se construire par des échanges en réseau programmé sur 24 mois, avec un accompagnement personnalisé et de séances de travail alternant animations thématiques, interventions d'experts, échanges entre pairs.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure (CMA 27)

La CMA assure des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises**.**

Elle offre aux entreprises et porteurs de projets les services et conseils en matière de création, transmission, reprise et développement.

La CMA assure également l'organisation, la promotion et le développement de l'apprentissage.

Sociétés Publiques Locales

Le territoire est doté de 2 Sociétés Publiques Locales (SPL).

- La SPL Plateau de l'Espace : reconversion du site du Plateau de l'Espace qui prévoit un projet urbain intégrant un futur quartier à la ville de Vernon et une réindustrialisation du site avec pour objectif de recréer les 400 emplois perdus avec la fermeture du LRBA. A ce jour, plusieurs pistes sont étudiées : enseignement supérieur, secteurs de l'aéronautique/aérospatiale (proximité de la SNECMA) et le développement d'un projet touristique (proximité de Giverny).
- La SPL Normandie Axe Seine a pour objectif de dessiner un schéma directeur global sur l'aménagement des berges de la Seine. Cela porte, entre autres, sur les différentes friches que compte le territoire (Bata, fonderie, papèterie…), l'aménagement des berges, la création d'un boulevard urbain de l'entrée de Vernon à la sortie de Saint-Just, d'une voie verte ou encore la création d'un pôle multimodale.

Le Groupement Interprofessionnel de la Région de Vernon (GIRV)

Le GIRV a pour objet d'étudier et de proposer des solutions aux questions présentant un intérêt général commun aux industriels et entrepreneurs, sociétés de services de la région de Vernon, et être force de propositions auprès des élus et collectivités.

Le GIRV représente environ 8 800 emplois sur un bassin économique équivalent à celui de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure.

Le GIRV représente 140 entreprises adhérentes.

Les forums et différents salons de l'emploi et métiers

Manifestations organisées sur Vernon par Pôle emploi, le Lions Club et le GIRV. Les autres manifestations hors Vernon seront autant d'opportunités pour les acteurs locaux et les habitants des QPV.

1-REDUIRE LES ECARTS DE TAUX D'EMPLOI ENTRE LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ET L'AGGLOMERATION DE REFERENCE, EN PARTICULIER AU BENEFICE DES JEUNES

RESSOURCES MOBILISABLES

Pôle Emploi

Offre d'accompagnement des demandeurs d'emploi

Au regard des éléments de diagnostic, Pôle emploi mobilisera prioritairement en direction des demandeurs d'emploi résidents dans les territoires QPV son offre d'accompagnement la plus intensive : « renforcé, global, intensif Jeunes ».

Accompagnement renforcé : pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur conseiller référent dans leur trajectoire de retour à l'emploi, notamment à travers des contacts dont le rythme et le contenu répondent à leurs besoins.

Accompagnement global : l'approche globale de l'accompagnement s'appuie sur 3 axes de coopération :

- la mobilisation des ressources sociales du territoire pour permettre aux conseillers Pôle emploi d'orienter vers les acteurs compétents les demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux ponctuels et/ ou qui ne constituent pas un obstacle durable à la recherche d'emploi.
- L'accompagnement global, nouvelle modalité de suivi et d'accompagnement destiné aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche d'emploi. Pôle emploi crée, avec l'accompagnement global, une 4ème modalité de suivi et d'accompagnement dans son offre de service : 1000 conseillers cofinancés à 50% via le FSE et consacrant 100% de leur temps de travail à cette activité. L'articulation de l'expertise sociale du conseil départemental et de l'expertise de Pôle emploi sur le champ professionnel est assurée par un binôme composé d'un conseiller Pôle emploi et d'un professionnel du travail social.
- L'accompagnement social (par le Conseil départemental) dans des situations de difficulté sociale bloquant de façon manifeste toute démarche d'insertion professionnelle.

Accompagnement intensif jeunes : l'accompagnement intensif concerne tous les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi durable, âgés de moins de 26 ans quel que soit leur niveau de formation ou leur territoire de résidence.
Il est mis en œuvre par des conseillers dédiés à 100 % de leur temps de travail à cette activité qui prend la forme :

- soit d'un accompagnement principalement individualisé pouvant comporter des phases collectives, y compris au moyen de clubs classiques de chercheurs d'emploi. Dans ce cas le portefeuille du conseiller est de 50 à 70 jeunes par ETP.
- Soit d'un club très intensif de chercheurs d'emploi en entrées-sorties permanentes, d'une durée de 3 mois, animé par un conseiller en charge de moins de 15 jeunes en continu.

L'accompagnement se poursuit durant les périodes d'immersion en entreprise, de formation et d'emploi, afin de sécuriser une intégration professionnelle durable.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent au 13 avril 2015, 29.5% des bénéficiaires des accompagnements intensifs.

Mobilisation d'une offre de formations adaptées

Dans le cadre de leur groupement d'achats, Pôle emploi et la Région Haute-Normandie adaptent leurs offres respectives de formations collectives pour en renforcer la complémentarité et en faciliter l'accès aux résidents des QPV.
Pôle emploi pourra être amené à adapter son offre de formation en fonction des échanges et des éléments de diagnostic fournis par les partenaires. Les dispositifs AFPR, POE, AFC permettront de proposer le cas échéant, des formations courtes en lien avec la reprise d'emploi.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent 11.8% des bénéficiaires des formations financées ou prescrites par Pôle emploi en 2015.

Mobilisation des mesures pour l'emploi

En tant que prescripteur, Pôle emploi s'attachera à mobiliser prioritairement les mesures pour l'emploi au bénéfice des résidents des QPV et dans le respect des objectifs fixés par les services de l'Etat en région.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent 9,6% des bénéficiaires des contrats aidés (CIE-CAE) prescrits en 2015.

Partenariats et initiatives locales

L'action de Pôle emploi en direction des QPV s'inscrit également dans la continuité des partenariats existants.
En ce qui concerne la cotraitance pour des populations spécifiques (jeunes, bénéficiaires de l'obligation d'emploi), Pôle emploi et ses partenaires s'efforceront d'intégrer la prise en compte des problématiques liées aux QPV dans leurs conventions de partenariats.

2-ASSURER LA PRESENCE DE POLE EMPLOI ET DES MISSIONS LOCALES SUR LES QPV

Pôle emploi

La présence physique de Pôle emploi se fera via des ateliers QPV constitués de 5 jeunes et 5 adultes. Ces ateliers, qui auront lieu une fois par mois, traiteront de divers sujets : partage d'expériences, encadrement à la recherche d'emploi, connaissance des codes professionnels, les postures, les droits et devoirs des demandeurs d'emploi…

La Mission locale

La présence physique de la Mission locale est assurée sur les QPV :

- au sein du Point Services Publics : une permanence est assurée chaque vendredi,
- au sein du pôle social Simone Veil aux Boutardes,
- au sein de l'ancienne école des Fontenelles aux Valmeux : lieu de traitement de la garantie jeunes.

3-MOBILISER DE MANIERE QUANTIFIEE LES CONTRATS AIDES ET LES AIDES A L'EMPLOI POUR LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS

La Mission locale

La Mission locale propose différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

- **La garantie jeunes**
  La garantie jeunes cible des jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, en situation de grande précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) et dont les revenus ne dépassent pas le plafond du RSA. Elle a pour objet de les amener vers l'autonomie par la mise en place d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel vers et dans l'emploi ou la formation.
  Cette démarche comporte 2 volets : un accompagnement individuel et collectif permettant l'accès à une multitude d'expériences professionnelles et de formation et une garantie de ressources venant en appui de cet accompagnement.

- **L'Initiative Européenne pour la Jeunesse (IEJ)**
  Traduction de l'engagement de l'union européenne en faveur de l'emploi des jeunes, l'IEJ vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale aux jeunes européens les plus en difficultés. Il s'agit de proposer à ces jeunes un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement formel. L'IEJ vise ainsi tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études, ni formation, qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi.
  L'IEJ est un dispositif d'accompagnement contractualisé entre le jeune et la mission locale, pour une période de 6 mois. Le contrat fixe les engagements réciproques en vue de l'insertion sociale et professionnelle.
  L'IEJ prévoit via la mission locale un travail en profondeur les techniques de recherches d'emploi/un accompagnement individuel pour consolider le projet professionnel et favoriser l'accès à l'emploi.

- **Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes**
  Ce fonds de l'Etat est destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement des jeunes, notamment les jeunes en CIVIS, aux mineurs et les jeunes issus des QPV. Plusieurs types d'aides existent et peuvent être attribués selon les besoins et dans le respect du cahier des charges départemental.

- **Le parrainage**
  Le parrainage est financé sur la base d'un appel à projets par la DIRECCTE et le CGET notamment pour le parrainage des jeunes des QPV.
  20 parrains actifs interviendront, notamment pour des publics QPV sur prescription de la mission locale.

Les contrats aidés

- **Le contrat unique d'insertion (CUI)** a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

- **Le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)** constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du CUI.

- **Le contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi (CUI - CIE)** constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du CUI.

- **L'emploi d'avenir** est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.
  Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du CUI et sont conclus sous la forme d'un CUI-CAE (employeurs du secteur non-marchand) ou d'un CUI-CIE (employeurs du secteur marchand.

  A titre indicatif les objectifs pour le 1er semestre 2015 de la mission locale en matière de contrats aidés en faveur des QPV sont les suivants :
  - CIE et CAE durée 6 à 24 mois : 11 CIE dont 1 QPV et 37 CAE dont 3 QPV.
  - Emploi d'avenir durée 3 ans : 63 dont 13 QPV.

- **Le contrat de professionnalisation** s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

Le recours à l'apprentissage

Se former par l'apprentissage, c'est choisir une voie de formation différente pour acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou des titres à finalité professionnelle.
Le plan de relance de l'apprentissage pour former 500 000 apprentis d'ici 2017 est au cœur de l'action du gouvernement. L'enjeu étant de réussir l'insertion professionnelle de toute la jeunesse.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Le Plan Sport Emploi (PSE) a pour objectif de promouvoir la création d'emplois dans le champ des activités physiques et sportives an abaissant le coût du travail. Sont soutenues les créations d'emplois permanents d'éducateurs sportifs qualifiés, d'agents de développement et d'agents d'accueil, d'administration et d'entretien.
Sont bénéficiaires de ce dispositif les associations sportives locales agréées sport, les associations départementales ou régionales et les groupements d'employeurs constitués d'associations sportives agréées.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL

1. **Favoriser l'émergence d'une structure d'insertion par l'activité économique (pouvant croiser l'amélioration du cadre de vie pour les QPV)** qui trouve des sources de financement sur le marché concurrentiel et de fait aurait plus de sens qu'un atelier d'insertion qui reste dépendant des subventions publiques. Tout en sécurisant par ailleurs l'Arbre aux Légumes.

   La création d'une entreprise d'insertion ou d'un autre type de structure de l'IAE implique une concertation avec les services de la DIRECCTE qui, après avis du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, décidera de l'agrément de la structure, sous réserve des disponibilités financières au plan départemental.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : PREPARER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS VULNERABLES VERS L'EMPLOI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1-Favoriser le coaching/l'accompagnement des publics en difficultés d'insertion professionnelle.

2-Favoriser le parrainage ainsi que le réseautage à des fins d'insertion professionnelle et d'emploi.

3-Activer le club des entrepreneurs locaux (GIRV) pour proposer de l'apprentissage à une population jeune et parfois peu diplômée.

4-Sensibiliser les jeunes et les femmes à l'entreprenariat en promouvant les activités relatives à l'économie sociale et solidaire.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ASSURER UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

OBJECTIF OPERATIONNEL

1- **Conduire une offre de service sur le développement territorial solidaire qui vise à renforcer la collaboration entre les acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation en faveur de tous les demandeurs d'emploi et en particulier des demandeurs d'emploi des QPV** en s'appuyant notamment sur les projets structurants du territoire : village des marques, reconversion du LRBA et de la caserne Fieschi ...

Ces enjeux devront être assurés par Pôle emploi et la Mission locale en lien avec la DIRECCTE et le SPEP.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : OPTIMISER LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'EMPLOI EN FAVEUR DES PUBLICS QPV

1- **Mobiliser les aides à l'emploi des dispositifs « emploi d'avenir » et du CNDS Emploi dédiés aux QPV (dispositif spécifique Plan Sport Emploi)** afin de renforcer l'encadrement dans les quartiers (besoins de compétences de techniciens sportifs et d'éducateurs) et développer la pratique sportive des publics en grande fragilité sociale (jeunes filles, garçons et femmes des QPV).

2- **Mobiliser le dispositif du service civique comme outil d'insertion et de première expérience pour les jeunes des QPV.**

CHAPITRE V: LES PRIORITES TRANSVERSALES DU CONTRAT DE VILLE

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La lutte contre les discriminations (origine ethnique, géographique, orientation sexuelle, physique dont handicap, religieuse, politique, âge…) est un axe transversal incontournable du contrat de ville. La discrimination est un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits.
Pour permettre aux acteurs locaux de répondre à cet enjeu majeur, le CGET met à leur disposition différents dispositifs sous forme de prestations que chacun peut mobiliser en tant que de besoin :

- les diagnostics territoriaux,
- la formation des acteurs,
- l'accompagnement des acteurs à la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic.

L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

Au-delà de l'aspect transversal de ce volet, une réflexion visant la lutte contre les discriminations pourrait être menée. Il pourrait s'agir par exemple en lien avec le parquet et le délégué du défenseur des droits, d'organiser une intervention conjointe dans le cadre du conseil citoyens pour sensibiliser sur la remontée d'informations vers les autorités en capacité de traiter ces problématiques.

L'EGALITE FEMMES-HOMMES

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et de la loi du 4 août 2014 « pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes », la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes, se retrouvent dans le contrat de ville et particulièrement à travers l'emploi, la formation et l'information/accès au droit en s'appuyant sur différentes mesures, structures pour l'égalité femmes-hommes :

- la Délégation aux droits des femmes et à l'Egalité (DDFE 27) qui contribue à la promotion de l'égalité femmes-hommes,
- les dispositifs de prévention et d'aides aux victimes, en particulier de violences conjugales/intrafamiliales mis en place dans le département. Un accent particulier sera mis sur les QPV concernant le déploiement de ces dispositifs à l'avenir,
- le CIDFF,
- l'accès aux formations pour les femmes aux métiers stéréotypés masculins (Conseil Régional, ONISEP, DESDEN, rectorat..).

Les axes d'intervention du contrat concerneront la mobilisation des contrats aidés et du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF), l'introduction d'un critère de mixité dans les critères de sélection des actions soutenues et le développement d'outils spécifiques comme les marches exploratoires.

Il conviendra de viser en lien avec la convention d'objectifs pour les quartiers populaires politique de la ville / droits des femmes du 21 mai 2013 :

- le développement de l'approche systématique du genre intégrée dans les actions (dans les appels à projet, critères d'évaluation, d'objectifs, de participation du public mais aussi d'octroi des subventions à des porteurs de projets plus souvent féminins).
- Un meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers (par les porteurs de projet mais aussi par les institutions (INSEE, Pôle emploi, Mission Locale, bailleurs, CHI, CCAS, accueils de loisirs…).
- La promotion de la méthodologie des marches exploratoires de femmes en vue de contribuer à un diagnostic partagé par tous-tes sur le renouvellement urbain des quartiers.
- Le renforcement de l'accès des femmes à leurs droits.

Les orientations stratégiques concernant les femmes et les filles devront :

- viser les lacunes /freins traditionnellement repérés : le manque de qualification (diplômes), le manque d'expérience (âge et maternité) et une difficulté à articuler temps professionnel et temps familial (modes de garde : horaires, souplesse des modalités d'inscription à adapter aux besoins). Ces 3 critères étant indissociables des freins transversaux : monoparentalité, insécurité dans l'espace public et difficultés à la mobilité, illettrisme, violences conjugales, manque d'accès aux services de santé, freins à la pratique sportive et plus faible participation politique et citoyenne.
- Compléter et renforcer l'offre de mode de gardes existants pour soutenir l'activité des femmes et enrayer les méfaits du temps partiel.
- Avoir le souci d'une approche particulière aux femmes dans le renforcement de leur citoyenneté.
- Prioriser notamment les actions à destination des filles qui ont moins accès à la culture, aux sports, aux loisirs et pour cela favoriser la promotion de comportements et activités non sexistes.
- Développer des actions de sensibilisation et de prévention bilingues pour les populations maitrisant moins le français.
- Développer la prévention des stéréotypes de genre impactant la santé en termes de comportements contraceptifs (renforcer la prévention des grossesses précoces auprès des jeunes et notamment en QPV).
- Développer la formation de la police nationale et municipale intervenant sur les quartiers au repérage des violences conjugales et intra familiales.
- Associer tout effort de développement de la mobilité à une réflexion sur les modes de garde (frein à ce que les femmes amplifient leur mobilité).

Les projets devront tous concourir à renforcer la mixité et concrètement œuvrer à rétablir l'égalité femmes-hommes dans la sphère publique ou privé, du côté des usagers comme des porteurs des projets et institutions.

JEUNESSE

Le contrat de ville doit permettre la mobilisation et le rapprochement des acteurs et des actions pour la prise en charge et un accompagnement global des jeunes, selon une logique de parcours. Ce cadre préconise d'appréhender la jeunesse au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans, en élargissant aux enfants et aux adolescents.

CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE

En réponse aux attaques terroristes qui ont frappé la France en 2015 et en mémoire d'atrocités similaires commises en Europe au XX^{ème} siècle, il s'agit de réaffirmer la détermination à faire front afin d'œuvrer en faveur des valeurs fondamentales qui sont au cœur de la République : le respect de la dignité humaine, la liberté (notamment la liberté d'expression), la démocratie, l'égalité, l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme.

Il faut redoubler d'efforts afin de renforcer dès le plus jeune âge l'enseignement et l'appropriation de ces valeurs fondamentales.

L'objectif premier de l'éducation n'est pas seulement de transmettre des connaissances, des compétences, des savoir-être et des valeurs fondamentales. Il lui revient aussi d'aider les jeunes, en lien étroit avec les parents et les familles, à devenir des membres de la société actifs, responsables et ouverts d'esprit, bref, à en faire des citoyens.

CHAPITRE VI : MODALITES de PILOTAGE, d'OBSERVATION, de SUIVI et d'EVALUATION

GOUVERNANCE

> Mobilisation des acteurs pour l'élaboration du contrat de ville

La gouvernance : c'est rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs clés (ville de Vernon, services déconcentrés de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle Emploi, CAF, bailleurs, Caisse des Dépôts…).
Cette étape a été réalisée via :

- une réunion plénière qui s'est tenue en décembre 2014 rassemblant l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat mais également les collectivités concernées ainsi que les administrations pressenties pour la signature de la convention-cadre : CCI, chambre des métiers…
- 4 groupes thématiques par pilier réunissant les acteurs concernés courant février 2015.

> Pilotage du contrat de ville

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est en charge des orientations stratégiques.
Il est garant de la cohérence de l'ensemble du projet. Il est constitué du préfet, du secrétaire général de la préfecture, du président de la Cape, du maire de la ville de Vernon et des représentants des partenaires signataires.
Cette instance :

- valide le diagnostic de territoire,
- élabore la stratégie (objectifs et stratégie opérationnelle),
- définit et mobilise les moyens nécessaires pour mener à bien le projet de territoire,
- mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet,
- assure l'organisation des différentes coordinations techniques,
- veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmations et de planification du territoire (PLH, PLU, PDU…),
- procède aux arbitrages politiques et financiers.

La préparation des COPIL est réalisée en amont par un comité technique.
Le COPIL se réunit 1 à 2 fois par an.

Le comité technique

Le comité technique est constitué par les techniciens compétents sur le champ du développement social et urbain et les différents organismes ou collectivités signataires du contrat de ville.
Il a pour missions :

- de préparer le travail du comité de pilotage et notamment d'élaborer un programme d'actions annuel en cohérence avec les différentes orientations stratégiques et opérationnelles, territoriales et thématiques,
- de coordonner l'instruction, par les services de collectivités compétentes, des projets finançables dans le cadre du contrat de ville.

Il se réunit 1 à 2 fois par an.

>Intervention citoyenne

Constitution d'un conseil citoyens qui prendra part au comité technique et au comité de pilotage, ainsi qu'à l'évaluation du contrat de ville (cf. page 75).

INGENIERIE DE PROJETS

>Mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville

La mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville est assurée par 3 agents constituant l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS).
L'équipe MOUS est chargée d'animer et de suivre les différentes phases du projet depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle.
Son rôle consiste notamment à veiller à la cohérence du projet d'ensemble et à le mettre en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales.
Elle doit faciliter le travail partenarial et proposer les outils techniques permettant notamment de mettre en place, sur la durée, les dispositifs d'observation locale et d'évaluation.
Elle est chargée d'élaborer et de vérifier la mise en œuvre des programmes d'actions et d'en assurer le suivi budgétaire.

L'équipe MOUS travaille en étroite collaboration avec les différentes ressources associatives et économiques existantes notamment sur les territoires concernés par le contrat de ville.
De plus, elle veillera à la cohérence des différents dispositifs politique de la ville.

L'équipe MOUS travaille en lien étroit avec la déléguée du Préfet, le service politique de la ville de la DDCS ainsi que l'ensemble des financeurs du contrat de ville.

>L'information et l'accompagnement des porteurs de projets/acteurs politique de la ville

L'information et l'accompagnement des porteurs de projets/acteurs politique de la ville seront assurés à travers :

- le centre de ressources politique de la ville de Normandie chargé d'accompagner les acteurs de la politique de la ville, d'apporter des outils méthodologiques et les bonnes pratiques.
- L'association Haute Normandie Active (DLA).
- L'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale.
- La plateforme régionale interministérielle du SGAR.
- L'organisation de formations spécifiques.

DISPOSITIFS D'OBSERVATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre.
Ces démarches participent également d'une vision prospective en ayant à l'esprit le prochain renouvellement du contrat.

Chaque signataire s'engage à évaluer ses attributions/contributions telles que mentionnées dans la présente convention.

>Observation

Les objectifs sont :

- de mesurer les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire,
- d'informer et actualiser sur le contexte de la politique de la ville (dispositifs nouveaux, appels à projets, nouvelles instructions, applications…).

3 bases de données socio-démographiques pourront pour ce faire être mobilisées :

- le centre de ressources politique de la ville de Normandie (CIRCOM 3S) nouvellement créé,
- le CGET,
- le SIG politique de la ville.

En outre, les signataires du présent contrat de ville acceptent de mettre à disposition toutes données, toutes évaluations en lien avec le contrat de ville en vue d'abonder, d'informer, d'actualiser, d'aider à l'évaluation du contrat ou de favoriser le déploiement/l'ajustement des politiques en faveur des QPV.

> Le suivi du contrat de ville

Il porte sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation des crédits de droit commun sur les QPV.

Ainsi, pour ce faire, les signataires devront rendre compte annuellement de leur participation au titre leurs crédits de droit commun alloués aux QPV par registre/pilier auprès de l'équipe MOUS politique de la ville.

Ce suivi du droit commun et des crédits spécifiques feront l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de ville.

> Evaluation du contrat de ville

Il s'agira de se doter d'outils pour mesurer les impacts du contrat de ville en s'appuyant sur le CIRCOM 3S. A cet effet, le CIRCOM 3S devra proposer à l'ensemble des contrats de ville de l'Eure une grille commune d'indicateurs d'impacts.

Organisation d'un atelier plénier annuel d'évaluation

La MOUS aura la charge d'organiser et d'animer un atelier plénier composé des porteurs de projets, des coordonnateurs des différents dispositifs liés à la politique de la ville (PRE, réseau santé…) et des financeurs.
Les objectifs de cet atelier seront les suivants :

- actualiser le diagnostic si nécessaire,
- donner des orientations, des instructions, des consignes,
- recueillir les besoins et les problématiques.

Outils d'évaluation du contrat de ville

L'évaluation qualitative et quantitative de chaque action sera réalisée à travers un guide projet et un guide bilan.
L'évaluation financière de chaque programmation annuelle sera établie à partir d'une matrice financière.

Le dialogue social

Chaque porteur de projet sera entretenu individuellement au moins une fois par an sur son action en cours, ses résultats, les difficultés rencontrées ainsi que sur son/ses projets à venir, les partenariats à envisager.
Cet entretien sera également l'occasion de mieux définir le cadre des actions éligibles au contrat de ville et d'apporter de la méthodologie de projet. Ce dispositif sera piloté par la MOUS et associera les financeurs concernés le cas échéant.

>Participation citoyenne au suivi et l'évaluation du contrat de ville

Le conseil citoyens sera associé à la réunion plénière avec l'ensemble des opérateurs du contrat de ville, au dialogue social, aux comités techniques et comités de pilotage en vue notamment de :

- prendre connaissance et mesurer les actions mises en place,
- prendre en considération l'appréciation de leur impact sur la vie des quartiers,
- porter à connaissance l'évolution des quartiers ainsi que les montants affectés tant par le droit commun que par les crédits spécifiques.

CHAPITRE VII : ENGAGEMENTS DE LA CAPE EN FAVEUR DES QPV

Thèmes	Collectivité	Services/Dispositifs	Actions	Objectifs et modalités de mise en œuvre	Montants annuels engagés en €	Territoires (ancien plan)
Education et réussite éducative	Cape	Service Politique de la Ville	Subventions Cape accordées au titre de la programmation annuelle	Cofinancement des actions portées par les associations et autres administrations	24 000 €	Actions prioritairement en faveur des publics des QPV et Vernonnet dans une moindre mesure.
Accès à l'emploi et développement économique	Cape	Service Politique de la Ville	Subventions Cape accordées au titre de la programmation annuelle	Cofinancement des actions portées par les associations et autres administrations	18 850 €	Actions 100% en faveur des publics des QPV et Vernonnet.
		Service Habitat (Emploi au titre de l'ANRU)	Chartre d'insertion ANRU	Via un prestataire de services	Coût fonctionnement résiduel Cape 4 736 € (reconduction incertaine pour les années à venir, sujet en discussion.)	Via des permanences aux Boutardes : 100% publics des QPV.
Habitat et cadre de vie	Cape	Service Politique de la Ville	Subventions Cape accordées au titre de la programmation annuelle	Cofinancement des actions portées par les associations et autres administrations	6 500 €	Actions en faveur des publics des QPV et des publics vulnérables d'autres zones.

Thèmes	Collectivité	Services/Dispositifs	Actions	Objectifs et modalités de mise en œuvre	Montants annuels engagés en €	Territoires (ancien plan)
Culture	Cape	Réseau des bibliothèques	Annexe bibliothèque	Introduire plus de culture dans les quartiers. 1,5 agent	Coût en fonctionnement de 57 418 € (dont 49 700 € de salaires)	Implantation aux Valmeux: dispositif destiné à 100% aux habitants des QPV.
		Conservatoire	2 Classes CHAM (1 classe vocale en centre-ville et 1 classe orchestre aux Boutardes)	19 professeurs	56 312 € (uniquement salaires)	⇨Une classe CHAM orchestre implantée aux Boutardes à l'école élémentaire Mitterrand, 36 élèves proviennent de 3 écoles établies sur les QPV. Tous les élèves sont issus des QPV. ⇨ Une classe CHAM chorale implantée à l'école du Centre, 24 élèves proviennent de plusieurs écoles dont des écoles des QPV, 8 élèves sont issus des QPV.
Prévention de la délinquance	Cape	Service Politique de la Ville	Subventions Cape accordées au titre de la programmation annuelle	Cofinancement des actions portées par les associations et autres administrations	37 950 €	Actions 100% en faveur des QPV et Vernonnet.
Participation citoyenne et lien social	Cape	Service Politique de la Ville	Service de Prévention et Médiation Sociale (SPMS)	7,5 agents dont 6 techniciens de médiation	Coût en fonctionnement résiduel Cape 218 418 €	Implantation aux Blanchères: dispositif destiné prioritairement aux habitants des QPV.
			Service de proximité: Point Services Publics	2 agents	Coût en fonctionnement résiduel Cape 48 416 €	Implantation aux Valmeux: dispositif destiné prioritairement aux habitants des QPV (60% des publics reçus sont issus des QPV).

Thèmes	Collectivité	Services/Dispositifs	Actions	Objectifs et Modalités de mise en œuvre	Montants annuels engagés en €	Territoires (ancien plan)
Jeunesse	Cape	Service enfance jeunesse	Accueil de loisirs de 3 à 12 ans	2 permanents et animateurs vacataires	Le coût en fonctionnement est de 130 065.57€	Implantation aux Boutardes: dispositif destiné en priorité aux enfants/jeunes des QPV (107 bénéficiaires)
			Accueil de loisirs 3-6 ans et 12-18 ans via l'association ELV au titre du CEJ	8 animateurs	Subventions Cape de 104 139€	Les 2 secteurs: 3-6 ans et 12-18 ans sont implantés sur les QPV 100% des enfants/jeunes accueillis sont des QPV.
			Multi accueil jusqu'à 3 ans	10 permanents	Coût en fonctionnement à hauteur de 362 830 € (dont 338 695 € de salaires)	Implantation aux Valmeux: dispositif destiné aux QPV et à tous les habitants de la Cape (sur 139 enfants accueillis, 73 sont issus de des QPV).
			Crèche familiale 0-3 ans	19 permanents	Coût en fonctionnement d'un montant de 710 249 € (dont 704 126 € de salaires)	Implantation aux Valmeux: dispositif destiné à tous les habitants de la Cape : 71 enfants accueillis dont 45 issus de Vernon (sur ces 45 enfants 3 sont issus des QPV).
			RAM	127 assistantes maternelles	Coût en fonctionnement étant de 54 962 € (dont 52 774 € de salaires)	Implantation aux Blanchères: dispositif destiné à tous les habitants de la Cape. 268 enfants gardés (sans précision de lieu d'habitation)
			Accueil de loisirs de 3 à 16 ans	7 permanents et animateurs vacataires	Le coût en fonctionnement est de 539 130 € (dont 398 947 € de salaires)	Implantation à Vernonnet (quartier en cercle 3). Dispositif ouvert à tous les publics Cape. 591 enfants accueillis dont 76 issus de Vernonnet.

Thèmes	Collectivité	Services/Dispositifs	Actions	Objectifs et modalités de mise en œuvre	Montants annuels engagés en €	Territoires (ancien plan)
Jeunesse	Cape	Service enfance jeunesse	Halte -garderie	4,5 personnes	Coût en fonctionnement 139 663 € (dont 121 517 € de salaires)	Implantation à Vernonnet (quartier en cercle 3). Dispositif ouvert à tous les publics Cape. 61 enfants inscrits dont 17 issus de Vernonnet.
Pilotage de la politique de la ville	Cape	Service Politique de la Ville	Coordination des actions et mise en réseau des acteurs	3 personnes	Coût en fonctionnement résiduel Cape 114 953€	Implantation centre-ville de Vernon et QPV. L'ensemble des actions coordonnées sont en faveur prioritairement des publics des QPV et Vernonnet.
Sport	Cape	Service sport	7 hectares voués à la pratique sportive	Entretien et personnels	Coût en fonctionnement d'un montant de 265 537 €	Implantation dans le quartier de Vernonnet. Dispositif ouvert à tous les publics Cape et de par sa situation favorise les habitants de Vernonnet.
Transport	Cape	service Transport	Désenclavement : 3 lignes de bus qui relient les quartiers QPV avec le centre-ville, la gare routière et la gare SNCF de Vernon, les zones commerciales de Saint Marcel et de Saint Just, la piscine de Saint Marcel, le stade de Vernonnet et la SNECMA.	Les QPV sont desservis via 6 points d'arrêt (Boutardes, Blanchères, Bad Kissingen, Louis Damasse, Futaie et Dumézil). ces 6 points d'arrêt sont couverts par 3 lignes de bus.	Le réseau urbain sur Vernon, Saint Marcel et Saint Just correspondant à un coût de 1 021 780 €/an (année 2014). Les 6 arrêts représentent 9,5% du nombre d'arrêts de ce réseau, ainsi le coût estimé du réseau dévolu aux QPV est de 97 070 euros/an.	Un réseau dense et bien utilisé sur les QPV : en 2013, les 6 points d'arrêt enregistrent 233 passages de bus par jour, soit une moyenne par arrêt et par jour de 38,8 passages de bus (la moyenne de passages de bus par jour et par arrêt sur le réseau Cape étant de 23,7). Ces 6 points d'arrêt totalisent 69 404 voyages, soit une moyenne de 11 567 voyages par point d'arrêt (la moyenne du nombre de voyages par point d'arrêt sur tout le réseau Cape étant de 4 084 voyages).

Fait à Douains, le 09 juillet 2015

René BIDAL
Préfet de l'Eure

Gérard VOLPATTI
Président de l'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE)

Sébastien LECORNU
Président du département de l'Eure et Maire de Vernon

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Président du Conseil Régional de Haute-Normandie

Dominique LAURENS
Procureur de la République

Sylvie REBBOH
Présidente du Tribunal de grande instance d'Evreux

Philippe FATRAS
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Clarisse JUIN
Présidente d'Eure Habitat

Catherine DELALANDE
Présidente de la SECOMILE

Gilles TREUIL
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure

Guy LAINEY
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure

Michel TANCHOUX
Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

Stéphane HOLÉ
Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure

Luc ~~POULALION~~ Olivier BRAND
Directeur adjoint de l'Agence Régionale de Santé Haute Normandie

Mohamed SLIMANI
Directeur territorial de Pôle Emploi

Eric DUBERTRAND
Directeur régional de la Caisse des Dépôts Haute Normandie

ANNEXE 1 :
CONTRIBUTION DE L'ETAT POUR LE CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'EURE
ENGAGEMENTS DE L'ETAT

L'Etat, au travers de ses budgets opérationnels de programmes, et ses opérateurs publics s'engagent sur les grands principes d'élaboration du contrat de ville déclinés tant sur les quatre piliers thématiques que sur les axes transversaux. Certaines actions peuvent être rattachées à plusieurs piliers sur des objectifs différents.

Mise en place de la nouvelle politique de la ville

- Renforcer l'accompagnement de l'ensemble des collectivités locales par la mise en place d'un centre de ressources interrégional, ainsi que d'un délégué du Préfet.
- Favoriser la participation citoyenne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (conseils citoyens, maison de projet…).
- Soutenir les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'accès aux nouvelles expérimentations nationales ou européennes.
- Cofinancer la mise en place d'actions en faveur de la nouvelle politique de la ville définies dans le contrat de ville.

Pilier emploi et développement économique

Emploi

- Favoriser l'accès aux dispositifs et aux structures du service public de l'emploi des habitants des QPV.
- Améliorer le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des territoires de veille active (TVA) par la mobilisation spécifique de l'ensemble des dispositifs portés par l'État et ses opérateurs (pôle emploi, missions locales, Cap emploi) : emplois aidés, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (garantie jeune), EPIDE…
- Renforcer l'orientation vers la formation des habitants des QPV (notamment sur les premiers niveaux de qualification).
- Décliner localement des chartes « entreprises et quartiers » afin de définir les engagements des entreprises aux côtés des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales.
- Développer les actions de parrainage vers l'emploi en faveur des habitants de QPV, notamment des jeunes.
- Mettre en œuvre les clauses d'insertion au profit des habitants des QPV.
- Favoriser les actions de lutte contre les discriminations en matière d'emploi.

Développement économique

- Promouvoir spécifiquement les créateurs d'entreprises des habitants des QPV à travers le dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises).
- Accompagner le développement économique des QPV par le financement d'études ou de projets grâce au concours éventuellement de la caisse des dépôts, des dotations spécifiques de l'État (dotation de développement urbain) ou de l'ANRU (agence nationale de renouvellement urbain) ou de l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) dans le cadre des projets de renouvellement urbain régionaux ou nationaux.
- Développer l'économie sociale et solidaire dans les QPV.

Pilier cohésion sociale

Education

- Favoriser la mise en place de la réforme de l'éducation prioritaire et la mobilisation des moyens spécifiques sur les établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (REP).
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative (PRE, périscolaire, internat de la réussite, les cordées de la réussite).
- Accompagner les initiatives en matière de décrochage scolaire.
- Renforcer les actions liées à l'orientation des jeunes.
- Promouvoir l'apprentissage en lien avec les chambres consulaires sur les QPV.
- Favoriser l'ouverture des établissements scolaires sur les QPV.

L'accès aux droits sociaux et la politique d'intégration

- Développer l'accès des habitants des QPV aux droits sociaux.
- Soutenir les associations développant des actions d'intégration des personnes immigrées primo-arrivantes.
- Soutenir les actions de prévention de l'illettrisme.

La santé

- Favoriser la connaissance des problématiques de santé sur les QPV et l'offre de soins sur ces quartiers (contrat local de santé, maisons de santé…).
- Renforcer les initiatives de prévention.
- Améliorer le partenariat local en matière de santé (atelier santé ville, réseaux locaux de promotion de la santé…).
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

La parentalité

- Promouvoir le développement des modes d'accueil collectifs pour les enfants de 0 à 3 ans.
- Soutenir les actions de soutien à la parentalité au profit des habitants des quartiers.
- Impliquer davantage les parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopérations entre l'école et les parents dans ces QPV.

L'accès aux sports et aux loisirs

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les QPV.
- Soutenir la professionnalisation de mouvement sportif en favorisant l'emploi et l'apprentissage,
- Favoriser la pratique sportive des femmes des quartiers politique de la ville.
- Accompagner les associations porteuses de projets (APSL 27 et dispositif local d'accompagnement de la DDCS).
- Communiquer sur les dispositifs d'aide mobilisables (plan sport emploi, plan sport santé bien être, contrats d'avenir, service civique).
- Soutenir la création de postes d'agents de développement du sport.
- Mobiliser les accueils collectifs de mineurs afin de renforcer leur attractivité auprès des jeunes des quartiers (politiques tarifaires, activités proposées).
- Mieux articuler les interventions autour des rythmes éducatifs de l'enfant dans le cadre des PEDT.

Culture

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV.
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers.
- Favoriser l'accès aux formations culturelles (qualifiantes et de l'enseignement supérieur) et aux parcours d'éducation artistique et culturel des jeunes des QPV à l'école et durant le temps périscolaire (CLEAC : contrat local d'éducation artistique et culturelle).

Développement de la vie associative

- Simplifier les procédures administratives pour les associations.
- Accompagner les associations œuvrant sur les QPV par la mobilisation spécifique des postes adultes relais et FONJEP.
- Faciliter l'accès des associations des quartiers de la politique de la ville aux dispositifs d'accompagnement et de structuration de la vie associative : Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA), Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)...

Mémoire et citoyenneté

- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers en lien avec les archives départementales et l'office nationale des anciens combattants.
- Valoriser et diffuser des actions mémorielles dans les QPV en particulier grâce aux témoignages d'habitants de ces quartiers.
- Améliorer la couverture des QPV par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Sécurité et justice

- Favoriser l'accès des justiciables aux professionnels du droit (maison de la justice et du droit, point d'information d'accès au droit).
- Renforcer la mobilisation des moyens de la justice et des forces de l'ordre prioritairement vers les QPV et notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP).
- Développer des conventions entre la justice d'une part et d'autre part les bailleurs sociaux ou les communes.
- Lutter contre la délinquance et mobiliser prioritairement les moyens en faveur de ces QPV (FIPD, CLSPD …).
- Améliorer le lien entre les forces de police et la population (délégués cohésion police-population, intervenant social dans les commissariats et les gendarmeries) en particulier pour les QPV couverts par une ZSP.

- Renforcer et adapter l'action de la police et de la gendarmerie dans les quartiers notamment ceux couverts par une ZSP.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Cadre de vie

- Favoriser le désenclavement des QPV par le développement d'une offre de transports collectifs,
- Mobiliser davantage les autorités organisatrices de transports.
- Soutenir et accompagner les actions portées par les bailleurs sociaux en matière d'habitat et de développement social.
- Développer les actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).
- Renforcer les actions en matière de lutte contre l'habitat indigne dans les QPV mais aussi dans les TVA.
- Constituer le cadre d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qui seront déclinées par quartier et par organisme HLM dans le contrat de ville.
- Étudier et financer si besoin des actions en faveur des copropriétés dégradées des QPV.

Renouvellement urbain

- Renforcer la mixité sociale dans les QPV en lien avec les bailleurs et les collectivités territoriales.
- Favoriser l'accession à la propriété et la diversification de l'offre immobilière dans les QPV.

Pilier citoyenneté et valeurs de la République

- Favoriser la participation des habitants au sein des quartiers de la politique de la ville (constitution des conseils citoyens),
- S'appuyer sur les centres sociaux pour promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté et aider au développement de la vie associative au sein des quartiers,
- Soutenir les actions de promotion de la laïcité,
- Mettre en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté,
- Développer la formation des adultes relais sur la promotion de la citoyenneté afin de s'appuyer sur ces acteurs/médiateurs locaux pour promouvoir les actions,
- Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes,
- Promouvoir la lutte contre les discriminations :
    - Développer les formations d'acteurs à la lutte contre les discriminations,
    - Accompagner la réalisation de diagnostics en matière de lutte contre les discriminations,
    - Accompagner la mise en œuvre de plan locaux de lutte et de prévention des discriminations par les collectivités,
    - Soutenir les actions de sensibilisation du public à la lutte contre les discriminations.
- Promouvoir les engagements des jeunes au profit de l'intérêt général et notamment le service civique.

Axe transversal jeunesse

- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes à travers des mesures spécifiques tant en matière d'éducation, de formation que d'emploi.
- Renforcer la participation citoyenne des jeunes et faciliter leur engagement sur des missions d'intérêt général (service civique, bénévolat...).
- Améliorer le lien entre les forces de police et les jeunes.

Axe transversal égalité homme-femme

- Développer une approche intégrée de l'égalité homme-femme pour favoriser la mixité dans les quartiers,
- Mettre en place les mesures du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes dans les quartiers,
- S'assurer de l'accès des femmes des QPV aux actions d'information sur les droits des femmes,
- Développer la participation des femmes à la vie du quartier et à la co-construction des projets,
- Favoriser la participation de la population féminine aux activités sportives, culturelles et de loisirs développées sur les quartiers.

Axe transversal lutte contre les discriminations

- Systématiser les partenariats entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits sur les QPV.
- Favoriser et participer aux actions de lutte contre les discriminations tant en matière d'emploi, d'accès aux services publics…

ANNEXE FINANCIERE

Sur l'ensemble du Département de l'Eure

Dans la mise en place de la nouvelle politique de la ville sur la région Haute Normandie, l'État s'est engagé à faire émerger un centre de ressource régional sur la politique de la ville. Le CIRCOM3S (comité régional de coordination de l'observation médicosociale, sociale) de Basse Normandie a été retenu et financé par l'État pour accompagner l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux dans la mise en place de la nouvelle politique de la ville. **Le rôle de ce centre ressources sera de développer des actions de formation au profit des acteurs de la politique de la ville, de favoriser la mise en réseau et le partage des bonnes pratiques de ces derniers.**

Pilier : Emploi, développement économique

Politique de l'emploi :

Afin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de diminuer par deux la différence entre le taux de chômage des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire national, plusieurs dispositifs de droit commun seront adaptés spécifiquement pour favoriser l'accès à l'emploi des publics des quartiers politique de la ville (QPV). Cette adaptation pourra se traduire notamment par des dérogations spécifiques aux habitants des QPV ou des territoires de veille active, soit enfin par des taux de prises en charge plus favorables.

- **Les emplois aidés (CUI-CAE et CUI- CIE)** bénéficient, dans le cadre du dernier arrêté préfectoral du 30 avril 2015, d'un taux majoré d'aide pour les contrats uniques d'insertion conclus avec des demandeurs d'emploi issus des QPV (l'accompagnement financier pour les employeurs est fixé pour les CAE à 75 % du SMIC et pour les CIE à 45 % du SMIC)
- **Les emplois d'avenir** sont financés à 75 % du SMIC dans le secteur non marchand et à 35 % dans le secteur marchand ; une dérogation concernant le niveau d'étude des jeunes (BAC+2) est automatiquement accordée pour les jeunes issus des QPV.
- **La Garantie jeunes**, financée intégralement par l'État, concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Il propose pour douze mois un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation. Les jeunes des QPV réunissant les conditions d'éligibilité sont une des cibles de ce dispositif.
- **La Mission locale,** cofinancée par l'Etat et les collectivités locales, exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans – notamment ceux des QPV- de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Pour ce faire, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État, les collectivités territoriales, chacun dans leurs champs de compétences. Elle met en œuvre le droit à l'accompagnement vers l'emploi des jeunes tout au long du parcours, notamment au moyen du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), entretient des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un accord de partenariat et est reconnue par le Code de l'Éducation comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.

- **L'EPIDE** (établissement public d'insertion de la défense) financé par l'État et le fonds social européen (FSE) accueille des jeunes volontaires de 18 à 25 ans sans qualification professionnelle, sans emploi, ou en échec scolaire, afin de leur donner une deuxième chance d'accéder à l'emploi. Les jeunes entrants dans ce dispositif sont hébergés dans un internat et bénéficient d'une allocation de 300€/mois. Sur l'EPIDE de Val de Reuil des places sont réservées prioritairement aux jeunes issus des QPV (extension des capacités d'accueil de cet établissement en 2015).

- **L'Insertion par l'activité économique** s'adresse à des personnes particulièrement éloignées de l'emploi (difficultés sociales, forte ancienneté au chômage, …) et propose un accompagnement dans l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Les salariés embauchés dans ce cadre bénéficient, notamment d'un suivi et d'un accompagnement renforcés (évaluations, formations, immersions). Ce dispositif repose sur des agréments donnés par l'Etat et sur le financement d'aides aux postes au bénéfice des structures employeuses.

- **Pôle Emploi** propose un suivi et un appui à la recherche d'emploi :

  Pour les demandeurs d'emploi qui sont les plus éloignés de l'emploi, un accompagnement renforcé interne à Pôle emploi sera développé, en complément de la mobilisation des partenaires et des prestataires. C'est la modalité la plus soutenue de l'offre de services de Pôle Emploi. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement et individuellement accompagnés dans leur recherche d'emploi et pour l'élaboration de leur projet professionnel. Elle peut également être proposée aux demandeurs d'emploi qui cumulent difficultés de nature professionnelle et freins périphériques à l'emploi. Dans ce cas, l'accompagnement du demandeur d'emploi est coordonné avec les partenaires du territoire (services sociaux publics et associatifs, services spécialisés, etc.) en capacité de lever des freins périphériques à l'emploi, soit avant l'intervention de Pôle emploi, soit simultanément à celle du conseiller.

  L'accompagnement renforcé est organisé autour de portefeuilles individuels de taille limitée (inférieure ou égale à 70), gérés par des conseillers principalement voués à l'activité d'accompagnement.

  Le premier service rendu dans le cadre de l'accompagnement renforcé réside dans le rythme et le contenu des entretiens réguliers que le demandeur d'emploi aura avec son conseiller. Le conseiller s'appuie sur différentes prestations de services qu'il peut mobiliser selon l'axe prioritaire défini (recherche d'emploi, mobilité professionnelle, freins périphériques à l'emploi) : ateliers thématiques, prestations courtes de recherche d'emploi, prestations d'évaluation, prestations d'orientation permettant de définir ou valider le projet professionnel, proposition d'offres d'emploi, rencontres avec des employeurs, forums, informations sur les métiers, négociation de l'intégration dans l'entreprise, mesures d'adaptation des compétences (action de formation préalable au recrutement, AFPR ; préparation opérationnelle à l'emploi, POE).

  Les demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé peuvent également bénéficier d'actions collectives (clubs de recherche d'emploi, ateliers, etc.).

  Pour les demandeurs d'emploi proches du marché du travail et autonomes dans leur recherche qui ont principalement besoin d'être mis en contact avec des employeurs, un suivi est effectué par un conseiller référent qui s'assure que le demandeur reçoit des offres et accomplit des actes positifs de recherche d'emploi. Les services essentiellement mobilisables sont : des propositions d'offres, des actions collectives, des mesures d'adaptation à l'emploi.

  Pour les demandeurs d'emploi en projet de création ou de reprise d'entreprise, le conseiller pourra proposer des prestations d'évaluation et un appui ad hoc. Il pourra s'appuyer sur des partenariats avec des acteurs de la création d'entreprise.

- **Le parrainage à l'emploi** : l'Etat finance également des mesures de parrainage à l'emploi afin d'aider les jeunes résidant en quartiers politique de la ville à accéder à un emploi. Pour ce faire, un parrain volontaire, issu du monde économique aide le bénéficiaire dans ses démarches de recherche d'emploi, mais également durant les premiers mois de sa prise de poste. L'Etat finance l'animation des réseaux de parrains et la construction d'outils d'aide au tutorat. Dans L'Eure, 17 385 € sont programmés pour 2015 sur ce type d'action, correspondant à l'accompagnement de 57 jeunes.

Développement économique :

L'État soutiendra le développement économique dans les QPV au travers de la caisse des dépôts mais aussi des chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture) : établissements publics de l'État.

L'État souhaite doubler en 3 ans le nombre de bénéficiaire du **dispositif NACRE** (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises) sur les QPV. Ce dispositif est porté par l'État actuellement mais devrait dans le cadre de la loi NOTRe être transféré à la région.

Certains équipements publics relatifs au développement économique pourront être subventionnés par des crédits spécifiques comme la dotation de développement urbain (DDU) ou les crédits de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un projet d'intérêt national ou régional.

Outre ces thématiques spécifiques, l'État s'engage à promouvoir l'**accès à l'apprentissage** dans les QPV avec les chambres consulaires, et l'insertion par l'activité économique en finançant des chantiers d'insertion dans le cadre de ses crédits de droit commun. L'État finance également sur son droit commun les missions locales qui interviennent pour le déploiement des emplois aidés et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi auprès du public jeune issu des QPV.

Concernant l'implication du monde de l'entreprise, l'État cherchera à décliner localement des **chartes entreprises et quartier** afin de définir les engagements des entreprises aux côtés des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales. Enfin, afin de permettre l'accès aux habitants des QPV à l'emploi, Pôle emploi et les missions locales développeront leurs points d'accueil physique ou tout autre moyen permettant un meilleur accès à leurs services au plus proche des habitants des QPV.

Pilier Cohésion sociale : (crédits de droit commun)

Au-delà des crédits spécifiques de la politique de la ville notifiés chaque année par le préfet de l'Eure faisant l'objet d'un appel à projet annuel, plusieurs crédits de droit commun seront mobilisés :

- les crédits d'investissement du centre national de développement du sport (CNDS) seront prioritairement fléchés pour les structures intervenant au profit des habitants des QPV, l'État cherchera à atteindre un objectif de 20 % de ces crédits consacrés à ces quartiers

- Des postes d'agents de développement du sport seront financés sur le CNDS afin d'accroître le nombre d'actions proposées par les porteurs associatifs

- les crédits de l'animation et de la promotion de la vie associative sur le département seront eux aussi prioritairement orientés sur les structures des QPV. Par ailleurs, les structures du type Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) ou centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) verront leurs interventions renforcées auprès des associations des quartiers. Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) permet de financer la formation des bénévoles en position de responsabilité au sein des instances associatives. Il donnera une priorité de financement aux projets de formation portés par les associations des quartiers. Les postes FONJEP peuvent également être mobilisés par ces mêmes associations.

- Les crédits dédiés au financement des actions d'**intégration** des personnes immigrées (DRJSCS) seront prioritairement fléchés sur des actions déployées sur les QPV, à destinations des personnes primo-arrivantes (personnes détenant un titre de séjour et ayant vocation à s'installer durablement sur le territoire français et détenant ce titre depuis moins de 5 ans). Ils permettront notamment d'accroître les actions en matière de formation linguistique.

- Le dispositif **Lumières des cités** accompagné par l'Etat (DRJSCS) et le conseil Régional en terme de bourse (500€/jeune) mais aussi de fonctionnement du centre régional d'information jeunesse (CRIJ) bénéficie pour partie aux jeunes des QPV et TVA. En effet, le critère d'appartenance aux QPV est pris en compte dans la sélection des jeunes.

- **Services civiques :** Le déploiement des services civiques universel doit atteindre 200 agréments pour 2015 sur le département dont 25 % à destination des habitants des QPV. Les missions qui peuvent être proposées peuvent croiser l'intégralité des axes du pilier cohésion sociale d'un contrat de ville (ambassadeur de la citoyenneté, ambassadeurs de droits sociaux, missions de prévention développées par la communication entre pairs...)

L'Etat prend en charge une partie des rémunérations des postes d'**adultes relais** (70 % du coût du poste à compter du 1er juillet 2015).

Afin de favoriser la cohésion sociale dans ces quartiers et la solidarité nationale, plusieurs actions seront accompagnées par l'État en matière d'éducation et de sécurité.

L'éducation :

L'État apporte son soutien à travers la mise en place des **réseaux d'éducation prioritaire** (REP et REP +) et de convention académique de priorité éducative mais aussi par le financement des **programmes de réussite éducative** développés dans certains QPV par des crédits spécifiques de la politique de la ville.

La sécurité :

Outre une **zone de sécurité prioritaire** Mixte (ZSP-M) de Vernon, Gaillon, Aubevoye et Les Andelys, créée en 2013, l'État accompagne les collectivités dans la lutte contre la délinquance à travers le financement d'action par le **fonds interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD) et la mise en place de conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CL ou I SPD). L'enjeu de nouveaux contrats de ville sera de permettre à tous les QPV d'être couvert à terme par un CLSPD. Des crédits spécifiques gérés par le niveau national pour le développement de la **vidéoprotection** pourront être mobilisés.

Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, instauré par l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a vocation à soutenir les actions de prévention de la délinquance conduites par l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé.

Sont éligibles au financement du FIPD, les actions qui s'inscrivent dans les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) au sein de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, ainsi que dans les priorités énoncées au sein du plan départemental de prévention de la délinquance du département de l'Eure 2014-2017 adopté le 6 février 2014.

Dans une logique de concentration de moyens et de ciblage sur les publics concernés, les orientations du FIPD s'inscrivent dans trois programmes d'actions prioritaires :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- actions pour l'amélioration de la tranquillité publique.

Le FIPD est prioritairement mobilisé en direction des quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville, aux quartiers sortant cette année de la géographie prioritaire et des communes de la zone de sécurité prioritaire mixte (ZSP-M).

En dehors de ces territoires prioritaires, l'éligibilité du projet sera conditionnée à la situation de la délinquance des territoires concernés, et tiendra compte de l'existence d'un conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD), ou d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, dans son article 38, conditionne l'octroi du FIPD aux communes et aux intercommunalités à la mise en œuvre de travaux d'intérêt général ou d'actions d'insertion ou de réinsertion ou de prévention de la récidive destinées aux personnes placées sous-main de justice.

Le phénomène de "radicalisation djihadiste" des mineurs et jeunes majeurs constitue un nouvel axe du FIPD, avec un soutien qui peut être apporté aux actions d'accompagnement et de prise en charge individualisée des jeunes concernés et de leurs familles, aux campagnes d'information, et plus largement à la prévention des dérives sectaires.

L'accès aux droits :

De même pour permettre l'accès au droit, des **maisons de la justice et du droit et points d'accès aux droits** sont déployées sur le département essentiellement dans les agglomérations ayant des QPV. L'État s'engage à promouvoir cet accès aux droits en partenariat avec les collectivités locales en mettant à disposition des effectifs du ministère de la justice. De même des protocoles pourront être signés entre d'une part le parquet et d'autre part les collectivités ou des bailleurs pour permettre des rappels à la loi ou des actions favorisant la réparation des préjudices subis. Les caisses de protection sociales (CPAM et CAF) s'engagent également dans la mise en œuvre de programmes facilitant l'accès aux droits sociaux de l'ensemble des usagers.

Actions en faveur de la santé :

Afin d'accompagner les habitants des QPV et les collectivités sur la thématique sanitaire et sociale, l'État et l'agence régionale de santé (ARS) pourront cofinancer des diagnostics territoriaux dans le cadre de contrats locaux de santé en vue d'installer des **ateliers santé ville** (ASV), des **réseaux locaux de promotion de la santé** ou des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers. De même l'État et l'ARS chercheront à promouvoir l'installation de médecins généralistes au sein des QPV par la signature de contrats de praticiens territoriaux.

Actions en faveur de la culture sur les QPV :

L'État incitera dans le cadre des contrats d'objectifs les structures financées par la direction régionale aux affaires culturelles, à intégrer de manière croissante à leur projet artistique et culturel un volet d'actions culturelles à destination des habitants des QPV. De même, l'État favorisera la diffusion des actions comme notamment **Les portes du temps, Passeurs d'images** ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité. Pour se faire, un appel à projets "Pour une dynamique culturelle dans les quartiers" est lancé tous les ans par la direction régionale aux affaires culturelles.

Dans le cadre de la priorité nationale en faveur de la jeunesse, l'État s'est engagé à consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au **projet national pour l'éducation artistique et culturelle** aux actions développées en direction des jeunes des QPV.

Pilier cadre de vie, renouvellement urbain :

Dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain (PNRU) porté par l'ANRU, plusieurs quartiers ont mis en œuvre une **gestion urbaine et sociale de proximité** (GUSP). À ce titre, les services de l'État étaient régulièrement présents. Cette présence des services de l'État dans les différentes GUSP se poursuivra sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville : QPV et TVA.

En termes de politique de peuplement, l'État veillera dans le cadre des conférences intercommunales du logement (CIL) et des conventions d'utilité sociale signées avec les bailleurs sociaux à **renforcer la mixité sociale** dans les QPV.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, l'État pourra apporter son concours pour revaloriser l'image des quartiers en matière de cadre architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers.

Afin d'accompagner les jeunes dans la culture mémorielle française, des expositions portées par l'office national des anciens combattants (ONAC) pourront être diffusées dans les QPV.

Pilier valeurs de la république et citoyenneté

Des missions de **service civique** peuvent être mises à disposition de toute collectivité ou association désirant développer des missions d'intérêt général en lien avec les objectifs du contrat de ville. L'Etat finance dans ce cadre la protection sociale du jeune volontaire ainsi qu'une indemnité mensuelle.

La DDCS peut également mobiliser en matière de **lutte contre les discriminations** des programmes de formation des acteurs (associatifs, collectivités locales, opérateurs publics...). Les services de la DDCS et de la DRJSCS peuvent apporter une aide à l'ingénierie concernant des diagnostics en matière de discrimination et pour l'élaboration de plans territoriaux de lutte contre les discriminations. Pour ce qui concerne ce dernier dispositif, des aides financières peuvent également être sollicitées auprès du CGET via la DDCS et la DRJSCS dans le cadre d'appels à projets nationaux afin de contribuer à leur déploiement.

Moyens financiers du contrat de la CAPE (programmation financière 2015) :

Pilier Emploi et développement économique :

Financement mission locale de Vernon : 67 153 €

Garantie jeunes : 44 800 €

Insertion par l'activité économique : 23 000 €

Contrats aidés : 380 000 € (1er semestre 2015)

Places à l'EPIDE 9

Objectif inscrit au contrat de ville :
Contrats aidés : 38 (1er semestre 2015)
Garantie jeunes : 28

Pilier cohésion sociale :

- Education

Financements Education Nationale dispositifs spécifiques : 21 500 €
Postes Education Nationale dispositifs spécifiques : 10,5 ETP
Financements CAF : 3 000 €

- Parentalité 12 100 €
- Accès aux droits 26 575 €
- Santé :

Financement RLPS (poste) 20 000 €
Prévention 10 000 €
Les habitants des quartiers ont accès à une PASS installée dans l'établissement hospitalier

- Culture :

CLEAC 3 000 €
Education aux médias 10 000 €
Droit commun 5 000 €

- Sports :

Droit commun 1 500 €
CNDS (exécuté 2014) 30 791 €
UFOLEP 5 000 €

- Jeunesse :

Financements actions JEP 3 000 €
contrats enfance jeunesse (CAF) 128 959 €

- Soutien aux associations :

Projets sociaux des centres sociaux (CAF) 78 041 €
FONJEP (1 poste) 7 164 €

- Intégration des personnes immigrées 13 000 €

- Prévention de la délinquance 2 000 €
- Egalité hommes/femmes 3 496 €

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- Les crédits d'**aide à la pierre** peuvent être mobilisés pour des opérations d'offre nouvelle de logements sociaux qui participeraient à la diversification de l'habitat,
- Habitat privé - réhabilitation et conventionnement : dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs rentrant dans les critères peuvent bénéficier des aides de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et de l'Etat.

Pilier valeurs de la République et citoyenneté

- Citoyenneté (CAF) 8 970 €

<u>Crédits spécifiques politique de la ville :</u>

Pilier cohésion sociale 178 479 €

Pilier emploi et développement économique 20 494 €

- Parrainage à l'emploi 3 500 €

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain 8 500 €

Pilotage, ingénierie 25 000 €

Pilier valeurs de la République et citoyenneté 3 000 €

Adultes relais (2) : 35 569 €

ANNEXE 2 : DONNEES SOCIALES DE LA ZUS DE VERNON

Données sociales de la ZUS de Vernon (Valmeux, Blanchères, Boutardes) et du quartier de Vernonnet au regard de la commune et de l'agglomération (données 2009-2012)				
	ZUS	**Vernonnet**	**Vernon**	**CAPE**
Population (2010)	5 305	2 518	25 324	58 396
Hommes	50,5%	50,9%	47%	48%
Femmes	49,5%	49,1%	53%	52%
Nationalité étrangère	Total ZUS: 27,6%. Valmeux: 30,3% Blanchères: 24% - Boutardes: 28,5%.	nd	14,5%	6%
0-5 ans	12,2%	9,4%	8,7%	7,7%
6-14 ans	14,8%	12,8%	12,7%	12,6%
15-17 ans	4,9%	3,6%	4,1%	4,3%
18-25 ans	12,9%	10,7%	10,0%	8,8%
26-64 ans	46,9%	54%	50,9%	53%
Plus de 65 ans	8,3%	9,5%	13,6%	13,6%
Nombre de ménage	1 682	714	10 606	23 618
Famille monoparentale	17,6%	12,9%	10,2%	9%
Couple avec au moins 3 enfants	16,9%	9,1%	6,3%	3,3%
CMU	24,3%	11%	9,6%	nd
Bénéficiaire RSA	21%	14,7%	8,9%	6,0%
Allocataire CAF	76%	68,8%	44%	39,0%
Part de logements sociaux	96,1%	32,1%	32,8%	17,2%
Ménage dont le revenu est composé à 50% de prestations sociales	26,6%	20,6%	12,4%	nd
Ménage dont le revenu est composé à 100% de prestations sociales	13,7%	12,7%	7,1%	nd
Part des foyers fiscaux imposés	34%	33,8%	59%	66%
Revenu médian par an	Valmeux: 6 996 €, Blanchères: 10 248 €,	10 051 €	18 167 €	20 516 €
	Boutardes: 11 916 €			

	ZUS	Vernonnet	Vernon	CAPE
Niveau d'études des plus de 15 ans non scolarisés	Valmeux: 50,5% de non diplômés Blanchères: 37,7% de non diplômés Boutardes: 37,5% de non diplômés	37,6% de non diplômés	23,8% de non diplômés	19,9% de non diplômés
	38% inf ou égal bac	43,1% inf ou égal bac	50,6% inf ou égal bac	56,8% inf ou égal bac
	6% sup bac	19,3% sup bac	25,6% sup bac	23,3% sup bac
Population active	1 794	1 245	11 499	env 27 259
Taux de chômage	Valmeux: 38,4% Blanchères: 26,4% Boutardes: 27,2%	13,5%	15,1%	11,3%
Densité de médecins généralistes (pour 10 000 habitants). Moyenne nationale étant de 14	5,9	nd	7,7	7
Indicateur synthétique de difficultés (données SGAR 2009) Au dessus de 3 on peut considérer que le quartier est très en difficulté	3,9	2,6	nd	nd

ANNEXE 3 : DONNEES D'AIDE AU DIAGNOSTIC DU CGET

ANNEXE 4 : CONVENTIONS ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

Différentes conventions annexes viendront s'adosser à la convention cadre contrat de ville :

- une convention de mixité sociale,
- un pacte financier et fiscal de solidarité ou délibération relative à une dotation de solidarité communautaire,
- une convention d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).